Le Monde

Le Monde Radio-Télévision
Tous les programmes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15597 – 7 F

DIMANCHE 19 - LUNDI 20 MARS 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Paris accueille la conférence sur la stabilité en Europe de l'Est

COMMENT ÉVITER l'explosion de nouveaux conflits ethniques dans l'Europe post-communiste, après l'échec de la diplomatie occidentale dans l'ex-Yougoslavie ? Cette préoccupation est à l'origine de la conférence sur la stabilité en Europe de l'Est, qui se tiendra, lundi 20 et mardi 21 mars à Paris, en présence de représentants d'une cinquantaine de pays. A la veille de l'ouverture de la réunion, les instigateurs de la conférence se félicitent de la signature, dimanche à Matignon, d'un traité de bon voisinage entre la Hongrie et la Slovaquie, deux des pays – avec la Roumanie – prioritairement visés par cette initiative de diplomatie préventive.

Lire page 2

L'activité du Crédit lyonnais sera totalement réorientée

Un montage financier de l'Etat sauve la banque publique

POUR LA DEUXIÈME FOIS en un an, l'Etat a dû se porter au secours du Crédit lyonnais. Présenté par le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, vendredi 17 mars, le nouveau plan de sauvetage de la banque publique, qui a perdu 12 milliards de francs en 1994, se veut beaucoup plus ambitieux. Il s'agit cette fois de réorienter totalement l'activité du Lyonnais et de le faire renoncer notamment à son portefeuille de participations industrielles. En tout, 135 milliards de francs d'actifs seront sortis du bilan de la banque et transférés à une structure chargée de les vendre. En dépit des affirmations de M. Alphandéry, le budget et le contribuable risquent d'être sollicités. En outre, quatre informations judiciaires portant sur des malversations dans Altus, une filiale du Crédit lyonnais, ont été ouvertes vendredi.

Lire pages 15 et 16

JE ME RAPPELLE TRÈS BIEN : À 15H24, J'ÉTAIS DANS LE BUREAU DE MON AMI TAPIE ET À 15H53, J'APPORTAIS TOUT LE POGNON À MES AMIS DU CRÉDIT LYONNAIS !

QUI C'EST CE GUIGNOL ?

CRÉDIT LYONNAIS

Plantu

Le député Jacques Mellick a été placé en garde à vue

Ses déclarations incohérentes ont démoli l'alibi de Bernard Tapie dans l'affaire VA-OM

JACQUES MELLICK, député (PS) du Pas-de-Calais et maire de Béthune, a été interpellé, samedi matin 18 mars à 6 h 30, par les policiers du SRPJ de Lille dans le cadre de l'enquête ouverte en flagrance pour subornation de témoin par le parquet de Béthune. Il a été placé en garde à vue dans les locaux du SRPJ de Lille pour y être entendu.

Le procureur de la République de Béthune avait ouvert cette enquête le 17 mars après les révélations faites, lors de l'audience du procès de l'affaire du match Valenciennes-OM, par Corinne Krajewski, l'ancienne attachée parlementaire de Jacques Mellick. Celle-ci accusait son ancien patron d'avoir suborné son témoignage.

Outre ce témoignage, qui démolit l'alibi utilisé par Bernard Tapie pour nier son rôle dans la corruption intervenue avant le match VA-OM, une déclaration du fils de Jacques Mellick, samedi à l'agence Reuter, risque, elle aussi, de mettre en difficulté l'ancien président de l'Olympique de Marseille : selon lui, son père ne s'était pas rendu au siège social de Bernard Tapie Finances (BTF) le 17 juin 1993. « *En accord avec mon père*, a t-il indiqué, *je peux vous dire qu'il était à Paris ce 17 juin, mais que son horaire trop juste ne lui a pas permis de rencontrer le député marseillais. Mon père a rencontré Bernard Tapie le 19 ou 20 juillet lors d'une des deux journées du congrès parlementaire du Sénat, et sachant qu'à ce moment-là la chute de Bernard Tapie entraînerait la disparition de 300 emplois à l'usine Testut de Béthune, il a décidé de l'aider* ».

Le témoignage de Jacques Mellick servait d'alibi pour la journée du 17 juin 1993 à Bernard Tapie, accusé par l'ancien entraîneur de Valenciennes, Boro Primorac, de lui avoir proposé une somme d'argent et un poste dans un club de football s'il accceptait de revenir sur ses déclarations. Après le coup de théâtre provoqué par les déclarations de Corinne Krajewski, le procureur de Valenciennes, Eric de Mongolfier avait demandé que les notes des débats lui soient transmises afin qu'il puisse ouvrir une information pour faux témoignage.

Lire pages 9 et 14

■ Vives tensions sur les devises européennes

La lire, la peseta et la livre sterling sont tombées, vendredi 17 mars, à leur plus bas niveau historique face à la monnaie allemande. Le franc français a reculé, s'échangeant à 3,58 F pour un mark. p. 18



■ Le retour de Napoléon à Paris

Il y a cent quatre-vingts ans, le 20 mars 1815, l'Empereur achevait dans la capitale son incroyable retour d'exil p. 12

■ Cité-Cinés à la Défense

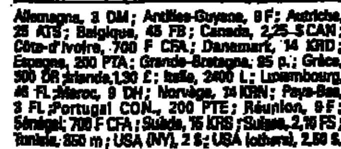
Huit ans après son succès à La Villette, l'exposition-spectacle propose un parcours résolument futuriste. p. 20

■ Les éditoriaux du « Monde »

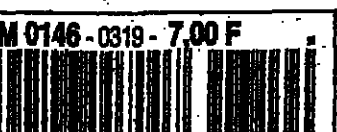
L'Azerbaïdjan convoité ; Les fous de la République. p. 14

■ Nicolas Sarkozy au « Grand Jury RTL-*Le Monde* »

Nicolas Sarkozy (RPR), ministre du budget et porte-parole du candidat Edouard Balladur, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 19 mars, à partir de 18 h 30. « Le grand jury RTL-*Le Monde* » est aussi télévisé en direct sur RTL 9.



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0146 - 0319 - 7,00 F

L'Evangile cathodique de Billy Graham

EN 1955 DÉJÀ – il y a quarante ans –, il enflammait le vieux Vel'd'Hiv parisien. Depuis, il a rempli le Madison Square Garden, Maracana et Bercy, prêché à Los Angeles, Londres, Moscou, Berlin et même Pyongyang et Pékin. Mais trois jours de suite, du 16 au 18 mars, il a multiplié par huit son record d'affluence de 1973 à Séoul. Il s'est adressé à plus de huit millions de personnes à la fois, grâce à trente satellites relayant dans cent soixante-quinze pays, en une centaine de langues, sa prédication de San Juan de Porto Rico.

A partir d'Essen, il y deux ans, Billy Graham avait conquis l'Europe. Cette fois, à soixante-seize ans, le monde est son parterre. Ce fils de fermier de Caroline du Nord, qui rêvait d'être professionnel de base-ball, devenu pasteur baptiste, prêche simultanément à Tokyo et à Johannesburg, à Buenos Aires et à Paris. En France, plus de 250 sites – temples évangéliques, salles publiques et même une église catholique à Valence – font le plein pour retransmettre les trois meetings de Porto Rico. Gutenberg avait fait de la Bible un objet imprimé. Graham la fait entrer dans l'ère des télécommunications spatiales.

Plus que la technique, le miracle est toutefois dans la permanence du discours. Depuis quarante ans, où qu'il soit, Billy Graham, qui a pris des rides et des tempes blanches, prêche le même discours, avec les mêmes intonations, les mêmes prémices (« *La Bible dit...* »), s'arrêtant aux mêmes ponctuations pour faire monter les *Alleluia*, utilisant la même rhétorique : la description des malheurs du monde, pour mieux faire passer le message de la Rédemption. Tout au plus observe-t-on un accent plus prononcé sur les termes apocalyptiques, lié aux peurs millénaristes : « *feu* », « *enfer* », « *destruction* », « *condamnation* », « *châtiment* ».

Pour le reste, on ne touche pas à une recette infaillible, comme dit au temple baptiste, avenue du Maine à Paris, le pasteur Thobois, qui était déjà du Vel'd'Hiv. Les thèmes de Billy Graham – la solitude, la maladie, la mort, les catastrophes naturelles, les « *inconduites* » sexuelles, auxquels il ajoute les guerres ethniques, le chômage, le sida – sont éternels. Et la Bible, traduite en plus de deux mille langues, une valeur en or. La « mondialisation » du discours de Billy Graham renforce toutefois les critiques sur sa présentation réductrice de la Bible, mécanisée par la patine du temps et la distance de l'écran, malgré les chœurs, les effets de voix et de manche. Le doute persiste sur une évangélisation de masse, sans lien avec des contextes culturels locaux, sur une annonce de Dieu confondue avec le show-business, sur des conversions facturées en dollars, sur un homme, aussi, qui fut l'ami de tous les présidents américains (sauf Carter, baptiste comme lui), des papes, de Brejnev et de Gorbatchev, qui a prêché dans tous les pays communistes, bref qui a servi des pouvoirs plutôt que chassé les marchands du temple.

Faut-il pour autant brûler le « Vieux Billy », comme l'appellent familièrement ses fidèles, alors qu'il transmet un message universel dans une langue simple, comprise de chacun ? Il « *allume des étincelles* », dit joliment le pasteur Henri Franz, il aide à formuler des raisons de vivre, de douter et d'espérer. Surtout, ce magicien du verbe donne mauvaise conscience aux vieilles Eglises, paralysées par leurs querelles dogmatiques, ainsi qu'aux sectes qui pullulent pour répandre une Bible moins regardante sur la liberté et autrement plus fondamentaliste.

Henri Tincq

Un pilier de la Chiraquie en examen



ROBERT PANDRAUD

IL S'ÉTAIT, jusqu'à présent, déjoué de tous les pièges. C'était bien le moins pour cet Auvergnat bougon devenu, au fil des années 70, le directeur général de la police nationale, bref, le « premier flic de France ». Indéchiffrable et redouté, Robert Pandraud avait réussi la prouesse, à ce poste si exposé, de ne pas défrayer la chronique. C'est pourtant lui que le juge Halphen a décidé de mettre en examen, vendredi 17 mars, pour complicité de recel d'abus de biens sociaux, dans le cadre de l'enquête sur les fausses factures de la région parisienne. La justice lui reproche le fait que l'un de ses principaux collaborateurs au conseil régional d'Ile-de-France, l'ancien syndicaliste policier, Rémy Halbwax, lui-même mis en examen dans ce dossier, soit, en réalité, salarié par une entreprise ayant bénéficié d'importants contrats dans les offices d'HLM de la région parisienne. Il est vrai qu'entre-temps Robert Pandraud est entré en politique. Directeur du cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris dès 1983, député RPR de Seine-Saint-Denis depuis 1986, ministre délégué à la sécurité entre 1986 et 1988, secrétaire général adjoint du RPR à partir de 1990, président du groupe RPR au conseil régional d'Ile-de-France depuis 1992, il est devenu l'un des piliers de la Chiraquie. La justice lui fera-t-elle regretter d'être sorti de l'ombre de la place Beauvau ?

Lire page 5

Les vingt-cinq ans de la francophonie

LA FRANCOPHONIE, comme les coquettes, a plusieurs dates de naissance, depuis 1880, année où le géographe Onésime Reclus forgea ce substantif latino-grec, jusqu'à février 1986, lorsque le président Mitterrand réunit à Versailles le premier sommet des nations utilisant le français. On aurait pu partir aussi de l'envolée de Malraux, à Niamey, en février 1969, par laquelle le ministre français des affaires culturelles transmit la bénédiction gaullienne au projet Bourguiba-Senghor de premier regroupement institutionnel des francophones.

A ces événements brillants les fonctionnaires des pays concernés ont préféré la signature sans panache, le 20 mars 1970, également à Niamey, de l'accord fondant, entre une vingtaine d'Etats, l'Agence de coopération culturelle et technique, forum ayant vocation à rassembler toutes les entités étatiques employant le français.

Outre la décision de convoquer tous les deux ans et au plus haut niveau les francophones – le sixième sommet est prévu au Bénin fin 1995, et un ancien président de ce pays, Emile Zinsou, a été choisi comme président du Conseil permanent de la francophonie chargé de préparer la conférence –, François Mitterrand a créé en 1984 le Haut Conseil de la francophonie, organe consultatif regroupant trente-cinq membres d'une vingtaine de nationalités. Le chef de l'Etat a tenu en février à présider la onzième réunion de cet aréopage à dominante « littéraire » (on a dit que le Haut Conseil palliait l'absence d'une section étrangère à l'Académie française). Le thème de cette session était « Francophonie et sociétés africaines ». Les précédentes conférences avaient permis, du « Français, langue scientifique » au « Poids des francophones dans le commerce mondial », d'élaborer des concepts neufs, comme « *la préférence francophone* » mise en parallèle avec la préférence européenne ou l'idée selon laquelle la francophonie doit rassembler tous les territoires où le français est, au-delà des systèmes scolaires ou constitutionnels, peu ou prou « *langue familière* ».

Edouard Balladur ne s'est pas rendu, contrairement à l'usage, au sommet francophone de Maurice en 1993 et a boudé les Jeux de la francophonie organisés dans la cour du Louvre en 1994, mais il a manifesté de l'intérêt pour le thème francophone, allant le dire lui-même à l'Académie et enjoignant aux représentants officiels de la France à l'étranger d'user prioritairement du français. Le ministre de la coopération, Bernard Debré, semble considérer que le Haut Conseil, création mitterrandienne dans un secteur où les institutions sont pléthore (ministère, service, agence, conseil supérieur, délégation générale, conseil permanent, etc.), aura néanmoins sa place à l'avenir.

Selon *La Gazette de la langue française*, publiée en septembre 1994, M. Mitterrand a indiqué : « *Je crois n'avoir pas usé assez de mon autorité pour obtenir le développement du français à l'étranger.* » Et il est vrai, par exemple, que la volonté politique de Paris de maintenir la place privilégiée du français dans les institutions européennes a souvent fait défaut. De même, si la loi sur l'emploi du français en France, présentée en 1994 par Jacques Toubon – mais ancienne idée socialiste –, avait été parrainée, sur injonction de l'Elysée, par Jack Lang, elle n'aurait pas été aussi mal reçue par l'intelligentsia parisienne. Or l'accueil tumultueux réservé à ce texte a aggravé le sentiment répandu à travers la francophonie selon laquelle la France n'a cure de sa langue : « *Honte à la classe politique française et aux intellectuels de Paris qui ont ridiculisé la loi Toubon. Avec une consternante inconscience, les Français sont les artisans de leur propre malheur linguistique* », a écrit le journaliste montréalais Denis Boucher.

Outre cette « *insatisfaction psychologique* », M. Mitterrand lègue à son successeur la question de l'Agence de coopération, dont le premier quart de siècle d'existence est prétexte à diverses manifestations. L'Agence, financée majoritairement par Paris et rassemblant quarante-quatre communautés (sur les cinquante et une présentes au cinquième sommet, en 1993), n'a jamais vraiment trouvé sa vocation, ne jouissant pas d'une dotation annuelle suffisante (210 millions de francs) pour jouer un rôle décisif en faveur du développement et souhaitant occuper une place politique que la France lui refuse, alors que l'autre principal contributaire, le Canada, y est assez favorable.

Au moment où se fêtent, dans une atmosphère plutôt chaleureuse, les vingt-cinq ans de la francophonie, un autre dossier lancinant reste en suspens : l'intégration au mouvement francophone de poches linguistiques, comme le Val d'Aoste, les cajuns de Louisiane, les Francos de Nouvelle-Angleterre, Pondichéry ou la Moldavie, fidèles mais ignorées, alors que des Etats constitués mais très partiellement francophones, comme l'Egypte, la Bulgarie ou la Roumanie, ont été admis au sein des « parlant-français ».

L'opinion française, elle, continue à s'intéresser à la francophonie. 86,3 % des mille personnes interrogées en janvier par l'institut de sondages Lavialle (mais seulement 77 % des moins de vingt-cinq ans) estiment que la francophonie devrait occuper une place plus importante dans la vie du pays. Cependant, 15 % des sondés n'ont pas su citer une seule nation francophone et 43 % (59 % des jeunes) pensent que l'appartenance à la francophonie n'a pas d'impact sur eux. Elle est effectivement rarement présente dans le discours politique et dans les programmes scolaires ou télévisés, contrairement à ce qui se passe dans de nombreux autres pays usagers du français

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

EST Le premier ministre, Edouard Balladur, doit ouvrir, lundi 20 mars à Paris, la Conférence sur la stabilité en Europe. Ce projet, dont les grandes lignes ont été présentées par M. Balladur lors de son discours d'investiture en avril 1993, vise à inciter les pays de l'ancien bloc socialiste à désamorcer des sources de conflits potentiels. ● CES PAYS, candidats à l'entrée dans l'Union européenne, sont encouragés à surmonter, là où ils existent, leurs différends sur le statut des minorités et le tracé des frontières, deux problèmes qui ont mis le feu aux poudres dans l'ex-Yougoslavie. ● LORS DE LA RÉUNION de Paris, les 20 et 21 mars, l'ensemble des traités de « bon voisinage », conclu avant ou après le lancement de cette conférence, en mai 1994, seront versés dans la « *corbeille* » du Pacte de stabilité dont le suivi sera confié à l'OSCE.

52 pays réunis à Paris pour promouvoir la stabilité en Europe de l'Est

La Hongrie et la Slovaquie signeront, dimanche 19 mars, un traité de base considéré comme un modèle à suivre. Avec les minorités magyares, la question des délicates relations russo-baltes sera l'autre priorité de la conférence de Paris

LES REPRÉSENTANTS des cinquante-deux pays membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) vont se réunir à Paris, lundi 20 et mardi 21 mars, pour la conférence sur la stabilité en Europe. Ce projet de diplomatie préventive, lancé par Edouard Balladur et ensuite adopté par l'Union européenne (UE), vise à encourager les pays anciennement communistes *« à surmonter leurs problèmes de minorités lorsqu'ils se posent et à consolider leurs frontières »* en concluant des traités de bon voisinage. Ces derniers sont considérés comme un préalable à l'adhésion éventuelle à l'Union européenne et à l'OTAN.

Le premier ministre français abordera cette conférence fort de l'accord que doivent signer dimanche à Matignon la Hongrie et la Slovaquie, deux des pays – avec la Roumanie – principalement concernés par cette initiative. Les polémiques sur le traitement de la minorité magyare au sud de la Slovaquie (600 000 personnes) entravent en effet les relations entre Budapest et Bratislava depuis la chute du « rideau de fer ». Gyula Horn et Vladimir Meciar, les chefs de gouvernement hongrois et slovaque, ont finalement conclu, jeudi soir à Bratislava, un accord, bloqué depuis des années.

Les protagonistes de la conférence sur la stabilité voient là autant le fruit du courage politique des dirigeants de ces deux pays, obligés de manœuvrer avec doigté sur ces questions éminemment symboliques et affectives, que le résultat des pressions de l'Union européenne. Cette percée diplomatique entre Budapest et Bratislava, inimaginable il y a quelques mois après le retour au pouvoir de M. Meciar et de ses alliés nationalistes en Slovaquie, a compensé la déception provoquée par l'annonce, également jeudi, de l'échec des négociations entre la Hongrie et la Roumanie, qui abrite une minorité magyare d'environ deux millions de membres en Transylvanie.

Toutefois, la nouvelle donne créée par Gyula Horn, qui a réussi à faire accepter aux Slovaques le principe – jusque-là honni – d'un statut d'*« autonomie »* pour les minorités hongroises de Slovaquie, ainsi que la volonté de compromis affichée par Vladimir Meciar, soucieux de redorer son blason en Occident, pourraient également avoir des retombées sur la Roumanie qui se trouve, *de facto*, isolée. De source française, on n'exclut pas que Budapest et Bucarest puissent, malgré tout, aboutir un compromis pendant la conférence. D'intenses consultations diplomatiques vont se poursuivre à Paris entre les trois premiers ministres.

Il est désormais plus difficile à la Roumanie de refuser des clauses sur la protection des minorités, déjà entérinées par la Slovaquie. D'autant plus que la Hongrie s'est engagée à lever l'autre obstacle majeur du contentieux en acceptant de faire figurer, noir sur blanc dans un traité, l'absence de revendications territoriales vis-à-vis de ses voisins. Signe de cet embarras, le ministre roumain des affaires étrangères s'est précipité, vendredi, à Bratislava.

Plusieurs pays de l'Est se disent irrités par une vision « catastrophiste » du monde post-communiste et par les amalgames qu'elle engendre

L'empressement de ces pays d'Europe centrale pour aboutir à des traités bilatéraux est le résultat de trois facteurs. D'abord leur souci de ne pas se faire montrer du doigt comme des fauteurs de troubles lors de la conférence de Paris. Ensuite leur volonté de ne pas prendre de retard pour leur intégration européenne : *« Tous les pays ayant conclu des traités de bon voisinage auront une sorte de facilité supplémentaire pour rentrer dans l'Union européenne »*, a souligné Bernard de Montferrand, le conseiller diplomatique de M. Balladur. Enfin, il ne faut pas négliger l'impact des efforts déployés depuis près d'un an par le nouveau gouvernement de gauche hongrois, plus ouvert et conciliant que son prédécesseur de droite.

L'apaisement du problème de la diaspora magyare, éparpillée en Europe centrale depuis le démantèlement de la Hongrie lors du traité de Trianon de 1920, est l'une des deux priorités de la conférence sur la stabilité avec la question des délicates relations russo-baltes *(voir par ailleurs)*. La conférence de Paris, qui a lieu alors que la France assure la présidence de l'UE, pourrait - incidemment - donner un coup de pouce à l'image de M. Balladur à un mois de l'élection présidentielle.

Dès le début, l'idée d'une telle conférence sur la stabilité a été favorablement accueillie par la Hongrie, qui a toujours cherché un forum plus large pour sortir de l'impasse des négociations strictement bilatérales sur les minorités. Initialement plus réticent, Teodor Melescanu, le ministre roumain des affaires étrangères, constate cependant que *« le processus lancé à Paris en mai 1994 a favorisé un dialogue approfondi entre les pays de la région »*, là où il était souvent paralysé par les pesanteurs de l'Histoire.

Toutefois, le projet s'est heurté au scepticisme à peine voilé de plusieurs pays de l'Est, irrités par une vision « catastrophiste » du monde post-communiste et par les amalgames qu'elle engendre. *« Nous avons atteint les objectifs du pacte de stabilité bien avant que cette idée ne soit formulée comme une initiative diplomatique de l'Union européenne »*, insiste Krzysztof Sliwinski, le porte-parole de la diplomatie polonaise, rappelant que Varsovie a conclu des traités avec l'ensemble de ses voisins.

Plus généralement, les critiques portent sur le *« double langage »* des pays de l'UE, qui exigent des autres ce qu'ils ne sont pas en mesure d'imposer à leurs propres membres, échappant au champ d'application du pacte. L'exemple de la Grèce, qui asphyxie la Macédoine et fragilise l'Albanie, est fréquemment évoqué, de même que celui de l'Italie, qui a longtemps mis son veto à un rapprochement de la petite Slovénie de l'UE à cause de son litige avec Ljubljana sur l'Istrie.

Autant les dirigeants d'Europe centrale saluent toute tentative pour éviter les dérapages des conflits ethniques, autant ils insistent sur la nécessité d'en relativiser le danger. Les tensions hungaro-roumaines, aussi vives soient-elles, ne sont pas comparables à celles de l'ex-Yougoslavie. Elles ont entraîné la mort de six personnes, selon le bilan officiel, à Tirgu Mures en 1990 lors d'affrontements considérés comme une provocation de l'ancienne Securitate du dictateur Ceausescu. Un bilan autrement moins lourd qu'en Irlande du Nord ou au Pays basque.

Stanimir Alexandrov, le vice-ministre bulgare des affaires étrangères, exprime une autre réserve : *« L'idée selon laquelle les questions de minorités et de frontières seraient la principale source d'instabilité ne saurait être valable pour tous les pays de l'Europe centrale et orientale »*, dit-il, reprochant à l'Union européenne de ne pas se donner les moyens de traiter les problèmes qu'elle entend résoudre. *« Pour la Bulgarie, les principaux risques pour la stabilité sont liés, avant tout, aux difficultés de la transition vers l'économie de marché. Nous défendons donc une approche plus large face aux problèmes de stabilité. »* Faute de quoi, la conférence sur la stabilité risque de se tromper de cible, tout en fermant l'œil sur les vraies crises qui déchirent le Caucase et l'ex-Yougoslavie.

Yves-Michel Riols

Les tensions s'accumulent entre Bonn et Prague

BONN
de notre correspondant

Rarement les relations entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie ont été si mauvaises. Les frictions sont toujours vives entre Prague et les descendants des deux millions d'Allemands des Sudètes expulsés de Tchécoslovaquie en 1945, dont le gouvernement allemand défend les intérêts. Vendredi 17 mars, le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a regretté que *« les blessures laissées par les événements de la seconde guerre mondiale ne soient toujours pas guéries et fassent toujours mal aujourd'hui »*.

Par la voix de Klaus Kinkel, le gouvernement allemand répondait à un discours prononcé par Vaclav Havel le 17 février dernier à Prague. Un discours très mal perçu en Allemagne, dans lequel le président tchèque, déplorant l'*« absence de dialogue »* entre les deux pays, excluait tout dédommagement matériel ou financier aux descendants des Allemands des Sudètes. Il qualifiait de *« réclamations absurdes »* le fait que ces Allemands souhaitent récupérer les biens de leurs parents. Depuis lors, un jugement de la Cour constitutionnelle tchèque a confirmé la légalité des décrets du président Benes, qui furent à l'origine de l'expulsion des Allemands des Sudètes en 1945, ainsi que de la confiscation de leurs biens. Ce jugement a déclenché de nombreuses protestations en Allemagne.

Le malaise entre les deux pays est d'autant plus grand que Vaclav Havel, en 1990, avait eu le courage de prononcer des excuses publiques pour les mauvais traitements infligés aux Allemands des Sudètes en 1945 : une ère de réconciliation entre les deux peuples semblait s'ouvrir.

L'Allemagne, selon Klaus Kinkel, souhaite aujourd'hui se faire l'*« avocate »* des anciens pays du bloc de l'Est en marche vers l'Union européenne et l'OTAN. Elle souhaite entretenir avec les Tchèques *« des relations aussi bonnes qu'avec ses autres voisins »*. Mais le passif historique entre les deux peuples est loin d'être réglé. Bonn attend des Tchèques un geste en faveur des descendants des Sudètes : ceux-ci devraient, selon M. Kinkel, pouvoir retrouver la nationalité de leurs ancêtres et être considérés comme des citoyens tchèques à part entière.

Une telle disposition permettrait à ceux qui le souhaitent de se réinstaller dans le pays qui fut le leur. De manière extrêmement contestable, le gouvernement allemand refuse toujours d'indemniser les victimes tchèques du nazisme et leurs descendants tant que le dossier des Sudètes ne sera pas réglé.

Lucas Delattre

La normalisation difficile des relations russo-baltes

LES PAYS BALTES reconnaissent que leurs négociations avec la Russie, entamées en septembre 1994 dans le cadre des tables rondes proposées par l'Union européenne, n'ont pas apporté de changement majeur dans leurs relations délicates avec leur puissant voisin. Pourtant, ils reconnaissent l'utilité de ce *« bon exercice »* qui a, disent-ils, facilité le dialogue. Soulagées par le départ des contingents russes stationnés sur leur sol, ces Républiques, les plus « européennes » de l'ex-URSS et qui n'ont pas adhéré à la CEI, peuvent désormais se concentrer sur leurs problèmes de minorités et de frontières avant de signer, *« d'ici juillet »*, escomptent-elles, l'accord de partenariat avec l'Union européenne.

Si, pour la Lituanie, l'adieu aux militaires russes s'effectua, en août 1993, sans difficultés majeures, la Lettonie et l'Estonie ont dû attendre 1994 pour pouvoir congédier les derniers soldats grâce, selon elles, *« aux pressions américaines »*, et ce un mois avant le début des premières tables rondes prévues par la conférence sur la stabilité.

Reste aujourd'hui le problème des frontières que l'Estonie et la Lettonie voudraient bien voir reconnues *« internationalement »*, ce dont Moscou ne veut pas entendre parler. Le sort des minorités russophones, même s'il a été largement



réglé par l'adoption, l'été dernier, de lois sur la citoyenneté, est toujours l'objet de polémiques. En Lettonie, où vivent cinq cent mille russophones, seul le sort de quatre mille militaires russes démobilisés, mais restés *« clandestinement »* sur place, demeure incertain. Par ailleurs, la Lettonie se félicite d'avoir obtenu, dans le cadre du pacte, l'envoi de missions d'inspection de l'OSCE à Skrunda, la station-radar louée à la Russie pour quatre ans. Toutefois, Valdis Birkavs, le ministre des affaires étrangères, déplore plus que les efforts en vue d'accords avec les Russes soient *« à sens unique »*.

En Estonie, la situation des cinq cent mille russophones connaît un léger mieux : cinquante mille d'entre eux seulement se sont vu accorder la nationalité, mais leurs partis viennent de remporter six sièges au nouveau Parlement de Tallinn. Le différend frontalier qui oppose l'Estonie à la Russie, dont l'enjeu est la restitution de deux cantons annexés par Moscou en 1945, n'est toujours pas réglé mais pourrait, dit-on, se négocier dans le cadre de la conférence, à la faveur d'une reconnaissance par les Russes de l'annexion de l'Estonie en 1940. Pourtant, Vaïno Reinart, membre de la délégation estonienne, déplore, lui aussi, *« l'absence de volonté politique »* de la part de Moscou. Ayant réglé, avant le lancement du pacte, la plupart de ses litiges avec la Russie, la Lituanie a signé des traités de *« bon voisinage »* avec la Pologne et avec la Biélorussie. La Lituanie garde cependant un oeil vigilant sur sa frontière avec l'enclave russe de Kaliningrad, où deux cent mille soldats sont stationnés.

Marie Jégo

L'Ukraine tente de prendre le contrôle de la Crimée par la force

Kiev a lancé des unités spéciales pour contrer les autorités indépendantistes de la péninsule, surtout peuplée de Russes

MOSCOU
de notre correspondant

Après avoir périodiquement brandi la menace d'une intervention, l'Ukraine a lancé, vendredi 17 mars, des forces spéciales de police en Crimée pour tenter de reprendre le contrôle de la petite péninsule séparatiste, peuplée à près de 65 % de Russes. Tout *« dépendra de la sagesse de la direction russe »* à Moscou, a déclaré le président ukrainien, Leonid Koutchma, suscitant une certaine inquiétude, même s'il estime que l'affaire *« ne devrait pas »* affecter les relations russo-ukrainiennes.

Il reste donc à espérer que les responsables de la Russie et de l'Ukraine, puissance nucléaire elle aussi, se sont, en fait, secrètement mis d'accord sur l'avenir de cette *« région autonome »* disputée, considérée par la CIA comme l'un des détonateurs possibles d'une troisième guerre mondiale. L'autre hypothèse est que Kiev joue son va-tout au moment le plus favorable.

Car c'est alors que la Russie est engluée dans la guerre contre les séparatistes de Tchétchénie (qui mobilise l'essentiel de ses forces militaires), que l'Ukraine a lancé son coup de force dans sa propre région séparatiste. Tout a commencé vendredi par un vote, presque routinier, du Parlement ukrainien abolissant, à une majorité écrasante, le poste de président et la Constitution indépendantiste de Crimée. Quelques heures plus tard, signe que le « coup » avait été monté, près de deux cents hommes des forces spéciales de la police ukrainienne – apparemment venues de Kiev et dirigées par le vice-ministre ukrainien de l'intérieur – ont encerclé, à Simféropol, capitale de la Crimée, le bâtiment de l'ex-soviet suprême local, où se trouvent la présidence et le siège du Parlement pro-russes de Crimée.

Ces deux institutions sont, par ailleurs, en conflit entre elles depuis plusieurs mois sur le partage de leurs pouvoirs respectifs. La télévision locale, aux mains des *« séparatistes »* pro-russes, a également été encerclée par les Ukrainiens. Les forces ukrainiennes ont désarmé la garde personnelle du président Iouri Mechkov. Ce dernier avait été élu le 30 janvier 1994, *sur* la promesse de rattacher la Crimée à la Russie.

EN ACCORD AVEC MOSCOU ?

Samedi matin, les forces ukrainiennes ont levé le siège du Parlement, selon l'AFP. Les députés devaient se réunir dans la journée, en présence du président destitué, selon Itar-Tass. Les Ukrainiens, qui profitent aussi de la lassitude de la population face aux conflits internes, pourraient se contenter de prendre en douceur le contrôle de la situation, en jouant de l'opposition entre l'exécutif et un législatif qui s'appuyait sur Kiev pour tenter d'asseoir son pouvoir. Ainsi ni le Parlement de Crimée ni le statut d'autonomie de la Crimée n'ont été supprimés par le Parlement ukrainien. De nouvelles élections ont été planifiées par Kiev pour le 29 avril.

Désorientées depuis des mois par le conflit entre leur Parlement et leur président, les forces de police locale, composées de Russes, n'ont apparemment pas réagi à l'intervention de l'Ukraine, qui dispose de forces basées en Crimée.

Moscou restait étrangement muet, samedi 18 mars au matin, face à cette tentative ukrainienne, longtemps caressée, toujours agitée, de reprendre contrôle de l'intéressante péninsule, qui abrite notamment la flotte de la mer Noire. Cependant Ivan Rybkine, le président de la chambre basse du Parlement russe (Douma), et *« membre permanent »* du puissant Conseil de sécurité russe présidé par Boris Eltsine, avait jugé vendredi (après le vote du Parlement ukrainien mais avant l'intervention de la police de Kiev à Simféropol) qu'il s'agissait – selon l'expression consacrée pour la Tchétchénie – *« d'une affaire intérieure »* à l'Ukraine, *« bien qu'elle nous préoccupe beaucoup »*. Tout cela accrédite l'idée qu'un feu vert a été donné à Kiev par le Kremlin. D'autres membres de la Douma, pas informés d'un tel accord au sommet, s'il existe, ont réagi plus violemment, en demandant l'arrêt de relations économiques avec Kiev, le remboursement de la dette ukrainienne, mais pas d'intervention militaire.

Il n'est pas totalement exclu, mais peu probable, que les choses dégénèrent, si la police, la population, l'armée russe en Crimée ou Moscou réagissent violemment. Après avoir presque réussi à normaliser ses relations avec la Russie, le président ukrainien Léonid Koutchma avait montré, cette semaine, des signes d'impatience. Alors que la signature du traité de coopération a été reportée trois fois, M. Koutchma avait déclaré, mercredi, qu'il *« n'avait plus l'intention de poser de question »* sur la venue de Boris Eltsine à Kiev. Est-il passé, seul, à l'action ?

Jean-Baptiste Naudet



Gerry Adams a reçu une consécration politique aux Etats-Unis

Le dirigeant du Sinn Fein nord-irlandais a été fêté à New York et accueilli à la Maison Blanche.

Le président américain a reçu, vendredi 17 mars, le leader du Sinn Fein, Gerry Adams, qui était, il y a peu, interdit de séjour aux Etats-Unis. Outre les visées électoralistes, cette consécration accordée à celui que Londres considère toujours comme le représentant politique d'une organisation terroriste (l'IRA) traduit la volonté de Bill Clinton de « donner une chance à la paix » et d'imposer une cadence plus rapide au processus de paix.

WASHINGTON
de notre correspondant

Rien, pas même la découverte, en Irlande du Nord, d'une bombe portant, selon Londres, la « signature » de l'IRA (Armée républicaine irlandaise), n'aura assombri la tournée quasi triomphale de Gerry Adams aux Etats-Unis. L'ultime consécration de la reconnaissance officielle du président du Sinn Fein par l'administration américaine a eu lieu, vendredi soir 17 mars, à la Maison Blanche, lors d'une rencontre avec Bill Clinton. Les deux hommes, il est vrai, s'étaient déjà serré la main la veille, lors d'un déjeuner organisé par le speaker de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, en l'honneur du premier ministre irlandais, John Bruton.

Depuis l'arrivée de M. Adams aux Etats-Unis, il y a une semaine, la Maison Blanche est restée sourde à l'irritation de Londres, multipliant les égards envers celui que le gouvernement britannique considère encore comme le chef politique d'une organisation terroriste. Fêté comme le héros du nationalisme irlandais lors d'un dîner de gala à New York, n'hésitant pas à qualifier de *« mission diplomatique »* le bureau de représentation du Sinn Fein inauguré dans la capitale fédérale, bénéficiant d'une attention médiatique digne d'un chef d'Etat, Gerry Adams aura pleinement profité de la ligne résolument favorable à son mouvement que Bill Clinton a imposée à l'administration américaine.



Le chef de l'exécutif est passé outre aux fortes réticences exprimées par le département d'Etat, le ministère de la justice et le FBI, en autorisant désormais le Sinn Fein à récolter des fonds aux Etats-Unis. Avec une désinvolture qui en disait long sur l'évolution des relations transatlantiques, le porte-parole de la présidence a indiqué, à propos des Britanniques : *« S'ils sont mécontents, ils s'en remettront. »*

Le président américain a toutefois souligné que les groupes paramilitaires d'Irlande du Nord, qui observent un cessez-le-feu, doivent maintenant *« franchir l'étape suivante »* et *« commencer à discuter sérieusement »* du démantèlement de leurs arsenaux. Ceux qui ont encore recours à la violence, a-t-il ajouté dans une claire allusion à l'IRA, doivent *« mettre fin aux passages à tabac, à l'intimidation et aux fusillades »*. Gerry Adams, de son côté, a assuré que des rencontres entre le Sinn Fein et le gouvernement britannique pourraient avoir lieu dans les prochaines semaines, une hypothèse qui n'est pas démentie à Londres.

Cette percée politique des nationalistes « républicains » du Sinn Fein a eu lieu à l'occasion de la Saint-Patrick, date hautement symbolique. Le premier ministre d'Irlande du Sud se rend traditionnellement à Washington le jour de la fête nationale irlandaise, afin de souligner les liens historiques et sentimentaux très forts qui unissent les Etats-Unis à un pays où quelque quarante millions d'Américains disent avoir des racines. Cette relation spéciale explique en partie la politique « courageuse » (ou « aventuriste ») de Bill Clinton à l'égard de l'Ulster, et le fait que celle-ci bénéficie du soutien tacite des républicains.

Si Bill Clinton a délibérément choisi de maintenir une longueur d'avance sur le gouvernement britannique s'agissant de la reconnaissance du Sinn Fein, c'est pour des raisons de politique intérieure. Le « vote irlandais » est un puissant facteur électoral, qui explique que le chef de l'exécutif écoute le « clan Kennedy », avocat de toujours des nationalistes irlandais. Bill Clinton, lorsqu'il était étudiant à Oxford, dans les années 60, avait été frappé par les excès de la répression britannique contre le mouvement des droits civiques à Londonderry : *« J'ai donc décidé,* a-t-il récemment expliqué, *que nous devions donner une chance à la paix, et que les promesses l'emportaient largement sur les risques. »*

Laurent Zecchini

Londres est irrité par l'attitude américaine envers le Sinn Fein

LONDRES
de notre correspondant

Le traitement accordé par le président Clinton à Gerry Adams a déclenché une véritable crise entre Londres et Washington. John Major, d'ordinaire placide, a même refusé pendant près d'une semaine de répondre au téléphone à Bill Clinton et lui a adressé une lettre exprimant son mécontentement. Rarement un désaccord anglo-américain a été exposé avec tant de complaisance sur la place publique par Londres.

L'exaspération des Britanniques devant l'initiative américaine qu'ils n'ont pu empêcher explique en partie cette attitude, et aussi le fait que la majorité de M. Major aux Communes dépend des votes unionistes d'Irlande du Nord.

M. Major reproche au président américain de faire la part trop belle aux *« terroristes »* irlandais avant même que ces derniers aient accepté de mettre leur arsenal de guerre hors service, et à un moment crucial des négociations de paix. Il y a fait allusion le 12 mars lors de son voyage en Israël, à Gaza et en Jordanie, au cours duquel il a rencontré Yasser Arafat. A cette occasion, il a réfuté tout parallèle entre sa poignée de main avec le chef de l'OLP et celle de M. Clinton avec le dirigeant du Sinn Fein, déclarant : *« Le président Arafat a renoncé au terrorisme, mais je n'ai pas vu que M. Adams ait fait de même. »* Malgré sa mauvaise humeur, M. Major n'a pas voulu que cette affaire aille trop loin. Il devrait enfin trouver du temps dimanche pour parler au téléphone avec M. Clinton. Chargé d'aplanir le différend, le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, s'est efforcé de réduire la dispute à une simple question *« de programmation et de tactique »* qui peut se produire *« de temps à autre »*. Et même sur la question des armes, M. Hurd a gommé les divergences en déclarant que *« personne ne dit que chaque fusil et chaque gramme d'explosif devra être restitué »*.

Patrice de Beer

Les Serbes détiennent toujours cinq membres de Pharmaciens sans frontières

SARAJEVO
de notre correspondant

Les cinq membres de Pharmaciens sans frontières (PSF) détenus par les milices serbes depuis deux semaines seraient relativement bien traités, selon la Forpronu. Les quatre Français et leur camarade américain sont retenus en otage près de la caserne de Lukavica, à quelques centaines de mètres de l'aéroport de Sarajevo. Les Serbes prétendent toujours que le convoi de PSF était destiné, moyennant rémunération, à l'armée gouvernementale bosniaque. L'organisation a évidemment démenti ces accusations, réaffirmant le caractère humanitaire des convois de médicaments qu'elle achemine en Bosnie, mais également à certains dispensaires situés en zone serbe.

Chaque jour, un officier français de la Forpronu se rend dans le village de Kula afin de rencontrer les prisonniers. Ceux-ci sont autorisés à envoyer du courrier ainsi qu'à circuler à l'extérieur de la pension où l'armée serbe les a logés. Kula est un village réputé pour sa « ferme » où des prisonniers musulmans sont détenus depuis le début de la guerre dans des conditions extrêmement dures, notamment durant l'hiver, et sont utilisés pour effectuer des travaux agricoles. Selon le responsable de Pharmaciens sans frontières à Sarajevo, les cinq otages ont demandé aux Serbes l'autorisation d'avoir des activités physiques et auraient reçu la permission de couper du bois.

Deux semaines après que le convoi humanitaire, s'étant malencontreusement trompé de route, est tombé aux mains des Serbes en quittant la capitale bosniaque, aucun indice ne permet d'espérer une libération prochaine. La situation est tendue à Sarajevo, où la prise d'otages semble devenir une pratique systématique. Plusieurs employés de la Forpronu et de l'UNHCR sont également détenus. En outre, les tirs de *snipers* persistent, et l'aéroport a été de nouveau placé en état d'« alerte rouge », vendredi, après que deux avions des Nations unies eurent essuyé des tirs.

Les Serbes avaient promis à Jean-François Deniau, lors de sa récente visite à Sarajevo, que les prisonniers seraient libérés dans un délai de cinq jours, ce qui signifiait le mercredi 15 mars. La Forpronu, seule autorisée à visiter les otages, précise qu'aucune nouvelle date n'a été mentionnée par les autorités militaires serbes, même si un officier enthousiaste affirme que leur libération pourrait intervenir dans les prochaines quarante-huit heures.

L'année dernière, onze membres de l'organisation humanitaire Première urgence étaient ainsi restés en prison près d'un mois et demi, également aux mains des militaires serbes de Lukavica. Leurs conditions de détention étaient nettement plus dures puisqu'ils n'avaient ni droit de sortie ni activité « physique ». Et les Serbes n'avaient accepté de les libérer qu'en échange d'une forte somme d'argent, ce qui n'est, semble-t-il, pas le cas avec l'équipe de Pharmaciens sans frontières.

Rémy Ourdan

■ **Le président bosniaque Alija Izetbegovic a réitéré ses menaces de reprise des hostilités si le plan de paix du Groupe de contact n'est pas accepté par les Serbes avant l'expiration, le 30 avril, du cessez-le-feu.** *« Nous ne prendrons pas l'initiative d'une offensive le 1er mai »*, a-t-il toutefois assuré vendredi 17 mars lors d'une conférence de presse conjointe à Bonn avec le ministre allemand des affaires étrangères Klaus Kinkel. *« Nous allons négocier partout où il le faut et nous ferons la guerre si c'est nécessaire »*, a-t-il dit. – *(AFP.)*

Les pays d'Amérique latine souhaitent le libre-échange avec l'Union européenne

LA CINQUIÈME CONFÉRENCE ministérielle du groupe de Rio (forum politique regroupant les pays latino-américains et des Caraïbes) et de l'Union européenne, qui s'est tenue à Paris, vendredi 17 mars, a permis de souligner la volonté des pays latino-américains de négocier rapidement des accords de libre-échange avec l'Union européenne, pour équilibrer une dépendance croissante vis-à-vis des marchés américains. Les Quinze, plus prudents, préfèrent entrevoir des *« accords interrégionaux de coopération économique et commerciale »*.

« Depuis deux ans, les élèves ont dépassé le maître : c'est nous qui accusons l'Europe de protectionnisme », commente un diplomate chilien. Comme ses collègues, Rodrigo Pardo, chef de la diplomatie colombienne, voudrait voir tomber toutes les mesures protectionnistes, *« ouvertes ou cachées »*. Toutefois Felipe Lampréia, ministre brésilien des relations extérieures, dont le pays marque actuellement *« une pause »* dans la levée de ses barrières tarifaires, a souhaité un délai de dix ans avant de libéraliser complètement les échanges entre le Brésil et l'Europe.

« Nos peuples commencent à douter des bénéfices de la démocratie retrouvée : il n'y aura pas de démocratie sans développement économique et donc sans libéralisation des échanges, à condition que les fruits de la croissance soient plus largement consacrés au développement social », a résumé Ernesto Leal, ministre des affaires étrangères du Nicaragua, qui représentait à Paris les pays d'Amérique centrale.

En avril, le conseil des ministres de l'Union européenne devrait entériner deux directives, l'une ouvrant la voie à la négociation, d'ici à la fin de l'année, d'un accord-cadre de coopération entre l'UE et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, auxquels devrait se joindre le Chili dans un proche avenir) et l'autre portant sur le même type d'accord entre les Quinze et le Mexique. Le fait que la France puis l'Espagne occuperont la présidence tournante de l'UE cette année devrait contribuer à accélérer le pas.

Le séisme financier qui secoue le Mexique depuis fin décembre et dont l'onde de choc continue de se faire sentir sur le continent américain, a été largement évoqué lors de la réunion parisienne, de même que la nécessité de *« protéger nos pays des fluctuations violentes sur le marché des capitaux à court terme »*. *« Il faudra un jour finir par se résoudre à la réforme du système monétaire international que la France appelle de ses vœux »*, a souligné Alain Juppé, qui présidait cette conférence avec son homologue équatorien Galo Leoro.

Martine Jacot

Le Brésil ajourne la signature du contrat de surveillance de l'Amazonie

Thomson a été « doublé » par l'américain Raytheon

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Jose Ramos, un homme d'affaires brésilien de cinquante-neuf ans, spécialisé dans le conseil en financement des grands contrats internationaux, un métier discret par définition, est sorti bien malgré lui de l'ombre en janvier dernier, lorsque la presse américaine a révélé qu'il avait été l'objet d'une enquête aux Etats-Unis sur ses liens avec le secrétaire au commerce, Ron Brown. M. Ramos, dont les bureaux sont à Sao Paulo, mais qui dispose de somptueuses résidences à New York et à Paris, où il reçoit fort bien ses éventuels clients, est le modèle de l'intermédiaire à la brésilienne, du « consultant » bien introduit dans les milieux politiques, qui aplanit les difficultés, organise les contacts et évidemment perçoit sa commission.

M. Ramos a été particulièrement actif pendant la dictature militaire (1964-1985) lorsqu'il a facilité la construction, par des firmes étrangères, de plusieurs grandes centrales hydroélectriques. Il se flatte en particulier d'avoir mis au point, en 1979, avec le gouvernement français de l'époque, le montage financier de 2,6 milliards de francs qui a permis de commencer les travaux du barrage de Tres Irmaos, dans l'Etat de Sao Paulo. Ces services rendus lui ont valu la Légion d'honneur. Pour les sociétés françaises désireuses de vendre au Brésil des centrales électriques, des radars ou l'équipement complet d'un métro, M. Ramos a longtemps fait figure d'intermédiaire obligé. Même dans le cas où il ne jouait aucun rôle, il était consulté.

POTS-DE-VIN

Le magazine *US News and World Report* révélait en janvier dernier que M. Ramos avait aidé le secrétaire américain au commerce, Ron Brown, à obtenir un prêt bancaire pour acheter une maison dans le quartier chic de Georgetown, à Washington, destinée à une maîtresse de M. Brown. M. Ramos avait également été interrogé en 1993 par le FBI à propos d'une somme de 700 000 dollars qui aurait été versée par le gouvernement vietnamien à M. Brown pour que celui-ci facilite la levée de l'embargo américain contre le Vietnam. Les deux affaires ont été finalement classées, mais il en ressort que M. Ramos a été mis sur la sellette par la justice américaine tout au long des années 1993 et 1994. C'était précisément l'époque où se négociait à Brasilia le contrat de 1,4 milliard de dollars du système intégré de surveillance de l'Amazonie, le Sivam.

Il y a deux mois, le *New York Times* affirmait que la CIA et Ron Brown avaient joué un rôle crucial dans ce succès américain en avertissant les autorités brésiliennes que Thomson s'apprêtait à verser des pots-de-vin à de hauts fonctionnaires brésiliens chargés du dossier.

« Jose Ramos avait un pied dans les deux camps. Il avait beaucoup aidé les Français jadis, y compris Thomson. Il était devenu l'ami personnel de Ron Brown, qu'il a reçu plusieurs fois chez lui à Sao Paulo. Cela explique peut-être bien des choses. » Telle est l'opinion d'un témoin privilégié de cette affaire à rebondissements. La loi est d'ailleurs différente en France et aux Etats-Unis. Depuis le début des années 90, la loi Rocard autorise le versement de commissions à des intermédiaires étrangers pour l'obtention de contrats, tout en fixant des limites proportionnelles au montant de ces derniers et en interdisant formellement que tout ou partie de l'argent versé puisse retourner en France ou être empoché par un ressortissant français. La loi américaine, qui date de la présidence Carter, est beaucoup plus dure. Le versement de pots-de-vin à l'étranger par des citoyens américains est un délit sévèrement sanctionné aux Etats-Unis.

« Il est fort possible que Thomson se soit engagé à rémunérer des gens sur place, mais cela m'étonnerait qu'on ait payé à l'avance. Pour ces frais extra-commerciaux, comme on les appelle, l'engagement est, en effet, écrit et préalable. Il n'est jamais conclu avec des dirigeants publics, mais avec des intermédiaires privés », poursuit notre informateur. *« Le paiement n'est presque jamais effectué en liquide, mais par un virement à partir d'une banque off shore installée dans un paradis fiscal caraïbe, par exemple. Il y a un haut cadre de l'entreprise, à Paris, qui est chargé de cela. On l'appelle « le notaire ». Tout cela est désormais légal. La Banque de France vérifie que l'argent quitte bien le territoire national et n'y retourne pas. »* Nul n'est censé savoir ce que fait ensuite l'intermédiaire avec l'argent qu'il a reçu...

Les révélations de la CIA ont suscité un grand trouble dans la classe politique brésilienne, malgré les démentis formels de Thomson. Les responsables de la décision prise en faveur de Raytheon ont été convoqués, ces jours derniers, devant le Congrès. L'amiral Flores, qui était en 1994 chef du secrétariat aux affaires stratégiques, l'organisme chargé de suivre cette affaire, a témoigné mercredi 15 mars devant une commission de la Chambre des députés. L'amiral nie avoir eu connaissance d'une quelconque irrégularité dans le processus qui a abouti au choix de Raytheon. *« S'il y a eu quelque chose, ce n'est pas au Brésil, et s'ils* [les Américains, NDLR] *ont réduit leur prix grâce à des informations qu'ils ont reçues, ils ne les ont pas obtenues au Brésil. »* Raytheon aurait, en effet, baissé son prix après avoir eu connaissance de celui demandé par Thomson, pour que son offre soit inférieure de 50 millions de dollars à celle de l'entreprise française.

Les auditions vont se poursuivre au Sénat et à la Chambre. Un député de Rio, Fernando Gabeira, a découvert que Raytheon avait été accusé dans les années 80 d'avoir surfacturé des radars au gouvernement américain. Le ministre de l'aéronautique, Mauro Gandra, et l'actuel secrétaire aux affaires stratégiques, Ronaldo Sardenberg, l'ignoraient. *« Comment une entreprise qui trompe son propre pays ne tromperait-elle pas le Brésil ? »*, s'est écrié M. Gabeira devant la commission de défense de la Chambre. Le contrat définitif avec Raytheon devait être signé le 15 mars.

« Par égard envers le Congrès », qui continue de mener son enquête, le gouvernement a décidé d'ajourner cette signature, sans fixer de date.

Dominique Dhombres

L'ambitieux projet du Sivam

Le Système intégré de surveillance de l'Amazonie (Sivam) est un ambitieux et coûteux système de surveillance, composé de radars fixes et mobiles, d'avions de détection, de satellites munis de senseurs, le tout géré par ordinateur. Jusqu'en juillet 1994, le consortium dirigé par la société française Thomson semblait devoir emporter le contrat. A la grande surprise de Paris, le gouvernement brésilien annonçait le 21 juillet qu'il choisissait le groupe américain Raytheon. Le contrat de 1,4 milliard de dollars du Sivam répond à une demande déjà ancienne de l'aviation civile, de l'armée et de la police fédérale. Faute de couverture radar, en effet, les avions de ligne volent à l'aveuglette au-dessus d'une bonne partie de l'Amazonie, les frontières brésiliennes sont allégrement violées, les petits appareils des trafiquants de drogue ne sont pas repérés, les prospecteurs clandestins d'or et autres minerais précieux passent inaperçus, de même que les bûcherons qui abattent en toute illégalité les essences rares.

L'exécution à Singapour d'une employée philippine provoque une vague d'émotion à Manille

Les émigrés de l'archipel font vivre un tiers de la population restée sur place

A l'instar de milliers de citoyens, les autorités de Manille ont dit leur émotion du fait de l'exécution, à Singapour, de Flor Contemplacion, une concitoyenne placée comme domestique dans l'île-Etat, où elle avait été accusée de meurtre par son employeur. Manille a demandé l'aide du Vatican pour faire ratifier plus largement la convention de l'ONU sur les travailleurs immigrés, que seuls une vingtaine de pays ont déjà signée.

MANILLE
de notre envoyé spécial

L'exécution par pendaison, le vendredi 17 mars à Singapour d'une domestique d'origine philippine accusée d'un double meurtre a soulevé une vague d'émotion et d'indignation à Manille. *« La nuit de jeudi à vendredi a été une veillée funèbre »*, dit une jeune femme parmi les milliers de personnes qui ont manifesté ces derniers jours devant l'ambassade de Singapour, demandant que le procès soit rouvert.

Ni les interventions du président Ramos ou de l'archevêque de Manille, le cardinal Sin, qui ont fait valoir l'insuffisance de preuve établissant la culpabilité de Flor Contemplacion, accusée d'avoir tué une autre Philippine et un enfant de cinq ans, ni l'existence d'un témoignage tendant à l'innocenter n'ont fait fléchir les autorités de Singapour.

Flor Contemplacion a été exécutée après avoir été autorisée à revoir ses quatre enfants. *« Son drame est fini mais l'on ne connaîtra sans doute jamais la vérité… Malheureusement d'autres tragédies de ce type ne manqueront pas de se produire »*, écrit le *Manila Times*. Le quotidien met en cause le laxisme du gouvernement philippin, qui, peut-être, n'a pas voulu compromettre l'image dans la région des domestiques philippines, lesquelles constituent une importante source de devises pour le pays.

Quelle qu'ait été la responsabilité de Flor Contemplacion, deux problèmes se profilent derrière ce drame. D'abord, le caractère implacable de la justice à Singapour : c'est assurément là une prérogative de tout Etat, mais on peut se demander s'il y est assez tenu compte du risque d'erreur et s'il y est fait place aux considérations humanitaires. Lorsque, en 1994, un Américain, Michael Fay, fut condamné à recevoir six coups de fouet pour vandalisme, les Etats-Unis s'émurent et M. Clinton intervint. Singapour ne fléchit pourtant pas (sauf à réduire à quatre le nombre de coups), et déclara que les Occidentaux ne comprennent rien à la *« culture asiatique »*, qui met l'accent sur les droits de la communauté plus que sur ceux de l'individu. Mais, cette fois, c'est dans un pays membre, avec Singapour, de l'Association de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), que se trouve aujourd'hui fustigé un *« Etat policier »*, selon l'expression d'un quotidien de Manille. Une conséquence de cette nouvelle illustration de la conception de la justice qu'a Singapour sera sans doute d'inciter l'Allemagne à réfléchir avant d'extrader Nick Leeson, l'agent bancaire britannique au centre de la faillite de la Barings.

« UN COÛT SOCIAL TROP ÉLEVÉ »

Derrière le destin de Flor Contemplacion se profile surtout le sort de tous ces citoyens de l'archipel contraints à s'expatrier – en Asie, au Proche-Orient, aux Etats-Unis, en Europe. Trois millions et demi de Philippins travaillent outre-mer. Ceux que le président Ramos a qualifiés de *« héros nationaux modernes »* rapportent 5 milliards de dollars en devises au pays et font vivre, croit-on, quelque 20 millions de parents (l'archipel compte un peu plus de *65 millions d'habitants*). Le nombre des femmes expatriées a, désormais, dépassé celui des hommes. La majorité (95 %) ont de vingt à trente ans , et exercent des emplois précaires (domestiques, réceptionnistes, « artistes »). La presse philippine abonde en récits des sévices dont sont victimes ces femmes sans protection.

Certaines savent d'avance la profession qu'elles vont exercer – dans « l'industrie du plaisir », au Japon, par exemple. Pour sauver la face, Manille a pris des mesures qui se retournent en définitive contre ces jeunes femmes : pour s'assurer qu'elles se rendent au Japon comme « artistes », l'immigration exige d'elles des stages de danse et de chant… que beaucoup ne peuvent payer, sinon avec l'avance fournie par un « agent » qui aura un peu plus barre sur elle une fois sur place.

La majorité sont des domestiques. Souvent, leur destin sera différent de ce qu'elles imaginaient : violées, maltraitées, contraintes à se prostituer, certaines reviennent brisées. *« Le coût social est trop lourd »*, reconnaît le secrétaire d'Etat chargé des affaires sociales, Nieves Confessor. Même pour celles qui ne vivent pas de tels drames, les vexations sont nombreuses : ainsi, les habitants de Hongkong trouvent et disent que les 120 000 Philippines domestiques dans la colonie, en général ferventes catholiques, envahissent un peu trop « leurs » églises.

Philippe Pons

L'armée birmane relance ses attaques contre le roi de l'opium

BANGKOK
de notre correspondant

Après avoir infligé de sévères revers aux rebelles de la minorité ethnique karène, l'armée birmane attaque l'armée Mong Tai (AMT) de Khun Sa, le seigneur de l'opium, d'ethnie shan, dans l'est du pays. Depuis plusieurs jours, un camp de l'AMT, situé à une quinzaine de kilomètres de la frontière thaïlandaise, dans la région dite des « trois frontières » (Birmanie, Laos et Thaïlande), est soumis à des tirs d'artillerie.

Pour le moment, le quartier général de Khun Sa, situé nettement plus au sud-ouest et protégé par des SAM-7 (missiles anti-aériens de fabrication chinoise), ne semble pas menacé. En outre, les effectifs de l'AMT sont estimés à au moins dix mille hommes bien équipés. Enfin, une pression militaire identique, l'an dernier, n'avait abouti qu'à réduire l'emprise de Khun Sa sur la production, le raffinage et le trafic de l'opium.

Mais l'armée birmane continue de recevoir du matériel chinois et ses récents succès contre les Karens, plus au sud, lui ont redonné confiance. On ne peut donc exclure que les opérations en cours, qui peuvent continuer jusqu'aux prochaines pluies, en mai, coûtent fort cher à Khun Sa. D'un autre côté, elles ont lieu alors qu'une cour de Bangkok s'apprête à étudier, du 22 au 29 mars, une demande d'extradition formulée par les Etats-Unis à l'endroit de neuf trafiquants de drogue arrêtés, en décembre, en territoire thaïlandais, et censés appartenir à l'entourage immédiat de Khun Sa.

L'isolement croissant du « seigneur de l'opium » n'a, cependant, qu'un effet limité sur la production de cette drogue dans le nord et le nord-est de la Birmanie. En dépit d'intempéries qui expliquent une chute de 20 %, cette région a produit, selon un récent rapport officiel américain, plus de 2 000 tonnes d'opium en 1994, ce qui la place toujours aux premiers rangs mondiaux, avec l'Afghanistan. Depuis deux ans, des cessez-le-feu provisoires conclus par Rangoun avec des ethnies insurgées ont été pratiquement sans effet sur la culture du pavot. Les Was, une ethnie birmane installée sur la frontière chinoise, seraient désormais devenus les premiers producteurs.

En attaquant Khun Sa, Rangoun entend sans doute aussi améliorer son image auprès de la communauté internationale – une image qui s'est encore dégradée avec la rupture des négociations avec les rebelles karens, la publication de nouveaux rapports sur des travaux forcés et le maintien en résidence surveillée du prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi. La libération par la junte birmane, le 15 mars, de deux prisonniers politiques connus, U Tin Oo et U Kyi Maung, paraît aller dans le même sens, sans pour autant laisser prévoir un véritable assouplissement du régime militaire.

Jean-Claude Pomonti

La plupart des boat-people vietnamiens et laotiens devront regagner leur pays

GENÈVE
de notre correspondante

Le calvaire des boat-people indochinois, à partir de 1975, avait suscité dans le monde une intense émotion, d'autant plus forte qu'un grand nombre de ces hommes et femmes qui fuyaient sur des embarcations de fortune les nouveaux régimes communistes indochinois étaient massacrés par des pirates ou périssaient noyés en mer de Chine.

Aujourd'hui, les survivants ne sont plus guère considérés par la communauté internationale que comme des gêneurs. Afin de leur venir en aide, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui voulait récolter, pour 1995, 74 millions de dollars, n'a pu recueillir qu'un seul million. Lors de la récente réunion du comité directeur de la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, à laquelle ont participé des représentants de vingt-neuf pays, dont les Etats-Unis et les membres de l'Union européenne, le leitmotiv paraît bien avoir été : « comment s'en débarrasser ».

« Il faut affecter les maigres capacités financières et humaines dont nous disposons à d'autres problèmes humanitaires urgents », a déclaré le haut-commissaire pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata. Cela signifie que, sur les 41 000 Vietnamiens qui croupissent dans les pays dits de *« premier asile »* d'Asie du Sud-Est, seulement un millier pourront être considérés comme d'authentiques réfugiés et avoir quelque chance d'être réinstallés dans des pays d'accueil. Tous les autres devront, qu'ils le souhaitent ou non, rentrer au Vietnam. Selon Mme Ogata qui s'est rendu, sur place, en avril 1994, ces rapatriés ne courent aucun risque, d'autant moins que des délégués de l'instance spécialisée de l'ONU assureront, *in situ*, leur protection.

Les pays qui ont participé à la réunion de Genève sont convenus de mettre un terme, avant la fin de l'année en cours, au *« plan d'action globale »*, mis sur pied en 1989 pour venir en aide aux « réfugiés de la mer ». Les 40 000 Vietnamiens – auxquels s'ajoutent quelque 25 000 Laotiens – n'ont plus d'autre choix que le rapatriement *« volontaire »* dans les neuf mois. Les 22 000 d'entre eux qui vivent dans ces camps à Hongkong pourraient y demeurer quelques mois de plus.

D'après Sadako Ogata, Hanoï a facilité les formalités de retour des réfugiés. Au cours des dernières années, ils avaient été plus de 70 000 à regagner leur pays, après avoir été interrogés individuellement par des représentants des autorités vietnamiennes. Désormais, il leur suffira de remplir un formulaire succinct. Ces hommes et ces femmes ont beau avoir fui leur pays au péril de leur vie, ils ne l'auraient fait, estime à présent la communauté internationale, que pour des motifs *« économiques »* ; ils ne seraient donc que de « faux réfugiés ».

Isabelle Vichniac

L'industrie française renforce sa présence en Afrique du Sud

LE CAP
de notre envoyé spécial

Les investissements français en Afrique du Sud ont doublé en deux ans, a déclaré José Rossi, ministre français de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, qui a signé avec son homologue sud-africain, Trevor Manuel, jeudi 16 mars au Cap, un accord portant création d'une commission mixte sur le commerce et l'industrie.

Au terme d'une visite de quatre jours, terminée vendredi 17 mars, le ministre français a également annoncé la mise en place par Paris d'un protocole financier d'un montant de 150 millions de francs destiné à financer divers projets qui devraient d'abord profiter au rattrapage social des communautés défavorisées. Cette somme s'ajoute aux crédits gérés par la Caisse française de développement (CFD) estimés, pour 1995, à 400 millions de francs. *« Compte tenu de la contribution française à l'aide que fournit l'Union européenne*, a déclaré M. Rossi, *c'est plus de 800 millions de francs que la France mettra à la disposition de l'Afrique du Sud en 1995, ce qui la place dans le peloton de tête des nations qui interviennent dans ce pays. »*

Intervenant huit mois après le voyage de M. Mitterrand, la visite de M. Rossi avait surtout pour objectif de concrétiser le volet économique du projet de « partenariat » proposé alors par le président de la République (*Le Monde* du 7 juillet 1994). Encore loin derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, la France, en un an, a sensiblement renforcé sa présence sur le marché sud-africain. En 1994, Paris y a dégagé un excédent commercial de 1,5 milliard de francs.

Alors que, fin 1991, il n'y avait ici que vingt et une entreprises françaises, on en dénombre aujourd'hui une soixantaine ayant installé quelque cent filiales opérant dans les domaines des travaux publics et du bâtiment, de la chimie, du pétrole, de l'électricité, des télécommunications, de l'aéronautique et des banques. La plupart des grands groupes industriels français sont représentés ou le seront prochainement. Elf Aquitaine vient d'ouvrir un bureau au Cap ; Peugeot et Renault, qui avaient quitté l'Afrique du Sud au moment des sanctions internationales, sont en train d'y reprendre pied. Alcatel, particulièrement bien placée pour les télécommunications locales, étudie avec intérêt le projet de privatisation du téléphone.

M. Rossi n'aura cependant pas réussi à lever totalement la suspicion qui pèse sur Paris à propos de l'adhésion de l'Afrique du Sud à la Convention de Lomé, qui permet à un certain nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'exporter sans droits de douanes leurs produits sur le marché européen. Il est commun ici d'accuser la France de s'opposer à ce que l'Afrique du Sud bénéficie des mêmes avantages, par crainte, notamment, des réactions de ses alliés traditionnels d'Afrique francophone, inquiets de la puissance économique sud-africaine. Très diplomatiquement, le ministre a assuré que, en qualité de présidente de l'Union européenne, la France avait vocation à *« faciliter la synthèse »* entre les différentes solutions étudiées par la Commission européenne. *« Nous n'avons pas d'attitude de blocage »*, a assuré le ministre.

Georges Marion

L'UE et le Canada interrompent les négociations sur la pêche

LES NÉGOCIATIONS entamées entre le Canada et l'Union européenne pour mettre fin à la « guerre du turbot » ont été interrompues, vendredi 17 mars. Le départ inopiné vers Ottawa du chef de la délégation canadienne n'a été dramatisé par aucune des deux parties, deux jours après la libération du chalutier espagnol arraisonné par le Canada. Mais l'espoir de mettre rapidement fin au litige a rencontré une nouvelle déception, le même jour, lorsque le Canada a demandé et obtenu le report *sine die* de la réunion de l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique Nord (Opano) prévue du 22 au 24 mars. L'Union européenne, qui souhaitait trouver un accord sur une nouvelle répartition du quota de pêche des 27 000 tonnes de turbot en 1995 dans les eaux internationales gérées par l'Opano, hésitait vendredi à maintenir la réunion si les Canadiens persistaient à refuser d'y assister. – *(Reuter.)*

L'ex-FIS condamne les assassinats de civils

POUR LA PREMIÈRE FOIS, l'ex-Front islamique du salut (FIS) a dénoncé explicitement *« les meurtres de civils innocents et notamment de femmes et d'enfants »*, dans un communiqué signé par Anouar Haddam, le président de la délégation parlementaire pour l'Europe et les Etats-Unis. L'ex-FIS souligne que *« ces actes criminels jouent le jeu »* du pouvoir et réaffirme sa condamnation *« des attaques contre des individus, hommes ou femmes, qui ne participent pas aux opérations des forces de sécurité impliquant l'usage de la force »*. Le communiqué réitère, enfin, l'attachement du Front islamique aux accords de Rome, signé fin janvier par l'opposition, y compris les islamistes. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **COLOMBIE : dix guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie** (FARC, communistes), ont été tués par l'armée au cours d'une opération dans les environs de la ville de Granada, dans la province orientale du Meta. Les dix rebelles semblent appartenir au groupe de protection de Manuel Marulanda Vélez, le légendaire fondateur et chef des FARC, qui, selon certaines versions non confirmées, serait également décédé. – *(AFP.)*

■ **CUBA : entre 300 000 à 500 000 personnes vont perdre leur emploi,** sur une population active de 3,5 millions, *« à échéance plus ou moins brève »*, a annoncé, vendredi 17 mars, l'Agence d'information nationale (AIN, officielle). Ces chiffres, basés sur *« les estimations les plus conservatrices »*, sont les premiers à être diffusés sur les conséquences de l'important mouvement de restructuration entamé dans l'administration et les entreprises d'Etat. Le président Fidel Castro a assuré, mardi 14 mars, devant le CNPF à Paris, que le *« plein emploi »* régnait dans son île. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher** rencontrera le ministre des affaires étrangères Alain Juppé, mercredi 22 mars à Paris, lors d'un petit déjeuner de travail, a indiqué le département d'Etat. L'entretien portera sur *« les relations américano-françaises, la Bosnie, la Russie, le traité de non-prolifération nucléaire et certainement sur le processus de paix au Proche-Orient »*, a indiqué Mme Chritine Shelly, porte-parole du département d'Etat. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : la police allemande a arrêté** un responsable présumé du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), mouvement séparatiste kurde interdit en Allemagne, a annoncé vendredi 17 mars le parquet fédéral. Mehmet K., vingt-huit ans, est accusé d'*« avoir participé à une association terroriste et à sa structure dirigeante en tant que responsable du PKK dans la région d'Ulm depuis au moins mars 1994 »*. Une nouvelle vague d'incendies criminels frappe depuis plusieurs jours des intérêts turcs en Allemagne, et la police attribue généralement ces attentats aux Kurdes proches du PKK. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : une vaste opération des forces de l'ordre** a abouti, vendredi 17 mars à Palerme, à l'arrestation de 16 personnes accusées des récents homicides commis en Sicile et en particulier de celui de Domenico Buscetta, cousin du plus célèbre des repentis de la Mafia. Quelque 500 hommes ont mené cette opération baptisée « Vendredi noir », qui a permis également de saisir des armes. Une autre opération anti-Mafia a eu lieu vendredi matin en Calabre, dans le sud de la Péninsule, où 19 personnes, accusées de pratiquer l'usure, ont été arrêtées. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : le numéro deux du groupe Fiat,** Cesare Romiti, a reçu un avis d'enquête judiciaire du parquet de Turin (nord) pour falsification présumée de bilan. Le groupe Fiat a reconnu qu'une information judiciaire avait été communiquée à M. Romiti, mais en soulignant que l'affaire *« se clarifierait au plus vite »*, les dépenses qui sont l'objet des vérifications des juges enquêteurs ayant été inscrites, selon lui, tout à fait régulièrement dans les bilans des sociétés du groupe. M. Gianni Agnelli, président du groupe, a exprimé sa pleine solidarité à son administrateur délégué. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le président Boris Eltsine a nommé,** vendredi 17 mars, Valentin Lazoutkine à la tête du service fédéral de radio et télévision, en remplacement d'Alexandre Iakovlev, qui avait démissionné, jeudi, pour mettre en place une nouvelle chaîne privatisée. M. Iakovlev, ancien conseiller de Mikhaïl Gorbatchev, a démissionné après avoir été attaqué par les journalistes d'Ostankino, hostile à la création de la nouvelle télévision par actions. – *(AFP.)*

■ **AZERBAÏDJAN : les troupes gouvernementales ont mis fin,** vendredi 17 mars, à l'insurrection d'une partie des unités d'élite de la police en s'emparant de leur quartier général près de la capitale, Bakou. Les affrontements ont fait au moins 50 morts, selon la chaîne de télévision russe NTV. Un cameraman de Reuter Television, Adil Boumiatov, trente-six ans, figure parmi les victimes. – *(AFP, Reuter.)*

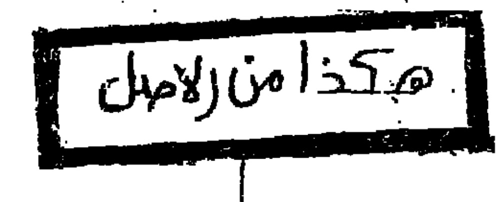
PROCHE-ORIENT

■ **PALESTINE : le comité central du Fatah, principale composante de l'OLP,** a décidé, vendredi 17 février, la poursuite des négociations israélo-palestiniennes. Réuni à Tunis, sous la présidence de Yasser Arafat, le Fatah a élaboré, dans une ambiance particulièrement houleuse, un nouveau plan visant à sortir les négociations de la *« paralysie »*, à indiqué M. Nabil Chaath, l'un des membres du comité central. – *(AFP.)*

■ **IRAK : deux Américains ont été interpellés,** lundi 13 février, par les forces irakiennes, alors qu'ils avaient franchi *« par erreur »* la frontière koweïtienne, a indiqué le porte-parole du département de la défense, Scott Campbell. L'ONU a déclaré qu'elle tentait d'obtenir, parallèlement aux Etats-Unis, la libération des deux hommes. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **UEM : le traité de Maastricht** *« manque de garde-fou adéquat »* en matière de discipline budgétaire, a déclaré vendredi 17 mars à Stockholm, Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank. Comment assurer que les pays qui participeront à la phase finale de l'UEM – comprenant notamment la mise en place d'une monnaie unique – maintiendront un degré suffisant de discipline budgétaire, s'est interrogé M. Tietmeyer. Les pays participant à la troisième phase de l'UEM doivent pouvoir répondre sur la durée aux critères de Maastricht, a souligné le président de la « Buba » pour qui la surveillance des politiques budgétaires doit être renforcée, un certain degré de décision commune dans ce domaine étant *« souhaitable »*. La Bundesbank a maintes fois répété qu'elle souhaitait que l'union monétaire soit accompagnée d'une union politique et que le strict respect des critères de Maastricht ait la priorité sur le calendrier.



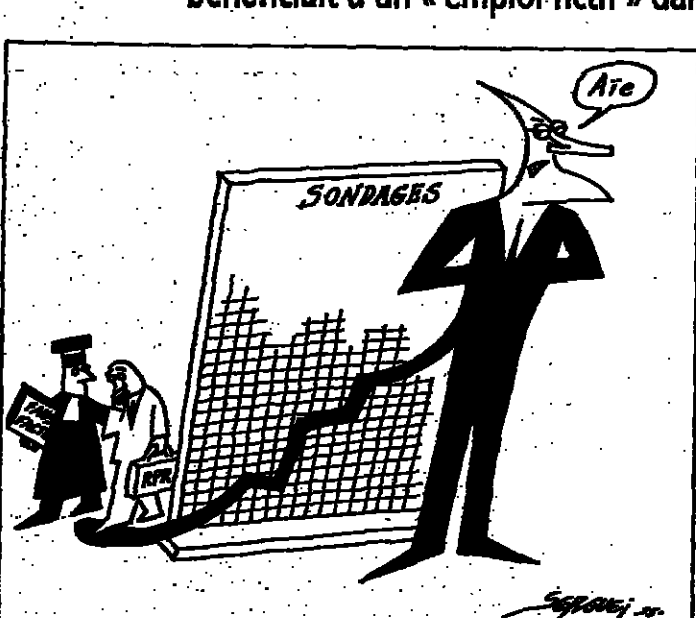
JUSTICE Le député (RPR) de Seine-Saint-Denis Robert Pandraud a été mis en examen, vendredi 17 mars pour *« complicité de recel d'abus de biens sociaux »* par le juge Eric Halphen, chargé de l'instruction sur les fausses factures de la région parisienne. ● **RÉMY HALBWAX**, ancien policier devenu le principal collaborateur de M. Pandraud, est soupçonné d'avoir perçu des salaires de plusieurs entreprises, dont une filiale de la Lyonnaise des eaux, jusqu'en 1993, en contrepartie de prestations fictives. Le juge l'avait mis en examen pour ces faits en octobre 1994. ● **PROCHE DE M. CHIRAC**, dont il fut le ministre délégué à la sécurité, de 1986 à 1988, après avoir été le directeur de cabinet à la mairie de Paris. M. Pandraud avait commencé sa carrière dans la police, dont il fut le directeur général de 1975 à 1978.

Robert Pandraud a été mis en examen par le juge Halphen

Le principal collaborateur du député (RPR) de Seine-Saint-Denis, ancien ministre délégué chargé de la sécurité, bénéficiait d'un « emploi fictif » dans une filiale de la Lyonnaise des eaux

L'ANCIEN MINISTRE DÉLÉGUÉ chargé de la sécurité, Robert Pandraud, qui préside actuellement le groupe des élus RPR au conseil régional d'Ile-de-France, a été mis en examen, vendredi 17 mars, par le juge d'instruction Eric Halphen. Le magistrat de Créteil (Val-de-Marne), qui instruit depuis le printemps 1994 le dossier des fausses factures de la région parisienne, avait convoqué M. Pandraud en début de semaine par téléphone, de manière à préserver la discrétion autour de cette mise en examen.

De fait, le nom de l'ancien ministre est cité dans ce dossier depuis la mise en examen de son collaborateur, l'ancien policier Rémy Halbwax, à l'automne de l'année dernière (*Le Monde* daté 30-31 octobre). Mais la mise en cause de Robert Pandraud, considérée comme *« imminente »* à plusieurs reprises, ne se justifie pas aujourd'hui par la découverte récente d'éléments nouveaux. Député (RPR) de Seine-Saint-Denis, M. Pandraud fut, un temps, couvert par l'immunité parlementaire. Depuis la fin de la session d'automne, le juge Halphen était convenu, à la demande de son avocat, Mᵉ Jean-Marc Varaut, de différer cette mise en examen : président de la délégation aux Communautés européennes de l'Assemblée nationale, le député Pandraud dirigeait, jusqu'à ces dernières semaines, une mission de parlementaires français et européens qui planchaient sur *« l'adaptation du traité de Rome »*. Une fois cette tâche achevée, il savait qu'un détour par le bureau du juge Halphen s'imposerait.



Vendredi après-midi 17 mars, Robert Pandraud s'est donc vu notifier par le magistrat sa mise en examen pour *« complicité de recel d'abus de biens sociaux »*, avant de quitter libre le palais de justice de Créteil. *« M. Pandraud n'est pas mis en examen dans une affaire de fausses factures*, nous a précisé Mᵉ Jean-Marc Varaut, *mais bien pour avoir bénéficié d'un collaborateur qui n'était pas payé par lui. »* Interpellé chez lui le 27 octobre 1994, puis mis en examen et placé en détention durant trois semaines, Rémy Halbwax avait dû admettre que, bien qu'occupant la plupart du temps le bureau de M. Pandraud à l'Assemblée nationale, il était rémunéré par une entreprise privée, filiale de la Lyonnaise des eaux : la Cofreth – rebaptisée Elyo –, spécialisée dans le chauffage collectif et l'entretien des ascenseurs, a versé à M. Halbwax un salaire d'*« attaché commercial »*, *via* deux de ses filiales, la Somatem, jusqu'au 31 décembre 1993, et Unitherm depuis.

Ces deux dernières sociétés ayant obtenu de nombreux et importants marchés auprès des collectivités d'Ile-de-France et du conseil régional, ainsi qu'auprès de plusieurs offices d'HLM, le juge Halphen avait d'emblée soupçonné le collaborateur de M. Pandraud de s'entremettre dans l'attribution de certains contrats. Mais ce soupçon n'a pu être étayé par les enquêteurs. Le dirigeant d'Elyo, Jean-Louis Bonini, avait néanmoins été mis en examen le 9 novembre 1994 pour *« abus de biens sociaux »* en raison du versement de ces salaires indus, alors même que sa société obtenait le marché du chauffage d'une soixantaine de lycées de la région parisienne, ainsi qu'une partie du marché d'entretien des ascenseurs dans les HLM parisiens. Illustration de l'existence d'un véritable système de, si l'on ose dire, renvois d'ascenseurs, cette filiale de la Lyonnaise des eaux était également en affaires avec Jean-Claude Méry, homme d'affaires proche du RPR, mis en examen par le juge Halphen le 29 septembre 1994 (*Le Monde* du 1ᵉʳ octobre 1994).

« Etant payé par ailleurs, je n'avais pas de besoins », avait simplement expliqué Rémy Halbwax au juge Halphen pour justifier le fait qu'il travaillait *« gratuitement »* pour le député de Seine-Saint-Denis. Contestant être intervenu auprès de quiconque pour faciliter l'octroi de marchés aux sociétés dont il était le salarié, l'ancien policier ajoutait qu'il n'avait nul besoin de s'y rendre puisque son rôle consistait simplement à *« apporter des clients »*. *« Robert Pandraud ignorait tout des conditions de travail et de rémunération effectives de son collaborateur*, explique Mᵉ Varaut, qui assure la défense des deux hommes. *A cette période, il était en charge de la préparation des élections pour le RPR, et ne fréquentait pour ainsi dire jamais son bureau à l'Assemblée. Il n'a donc bénéficié que de l'activité militante de M. Halbwax, et n'a recelé le produit d'aucun délit. »* L'entourage de M. Halbwax précise que ce dernier avait pour mission de solliciter les entreprises pour la campagne électorale. Ce serait en contrepartie de ce service rendu qu'en 1993, l'ancien policier est devenu salarié du groupe RPR au conseil régional d'Ile-de-France – groupe dont M. Pandraud est le président.

Le juge Halphen a toutefois recueilli le témoignage d'un chef d'entreprise dont la société de travaux publics, également située dans la région parisienne, a elle aussi versé des salaires au conseiller de M. Pandraud. L'entrepreneur a ainsi raconté qu'ayant pris en charge durant six mois la rémunération de M. Halbwax, il s'était plaint de cette situation auprès de Robert Pandraud. A en croire ce témoin, l'ancien ministre, qui se plaignait de ne pas avoir les moyens de payer ce collaborateur, lui aurait alors demandé de continuer à verser ces salaires durant un an...

La mise en examen de l'ancien ministre ne marque donc pas, à proprement parler, une avancée dans l'enquête du juge Halphen sur les fausses factures de la région parisienne. Elle n'en constitue pas moins un événement fâcheux pour les partisans de Jacques Chirac. Désormais tenu pour le grand favori de l'élection présidentielle, le maire de Paris voit mettre un examen, dans ce même dossier, après Michel Roussin, un autre de ses anciens directeurs de cabinet. M. Pandraud, dont le défenseur a sollicité dès vendredi un *« non-lieu sans délai »*, risque fort en tout cas de se voir privé d'un portefeuille ministériel sur lequel il fondait quelques espoirs, en cas de succès de M. Chirac au mois de mai prochain.

Hervé Gattegno

14 mois de procédure

● **20 janvier 1994** : la direction générale des impôts (DGI) transmet au parquet de Créteil (Val-de-Marne) un rapport signalant que des *« factures vraisemblablement fictives »* ont été réglées par les sociétés d'un entrepreneur d'Alfortville. Parmi ces dirigeants, figure Jean-Claude Méry, qui dirige une quinzaine de sociétés et a été membre du comité central du RPR de 1987 à 1990.

● **4 août** : M. Poullain, mis en examen, est placé en détention provisoire. Il admet avoir réglé à des bureaux d'études des *« factures de commercialisation »* fictives pour obtenir des marchés.

● **29 septembre** : M. Méry, mis en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et infraction à la législation sur la facturation, est écroué.

● **28 octobre** : Rémy Halbwax, ancien syndicaliste policier et collaborateur de Robert Pandraud, est mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux et placé en détention provisoire. Son nom figure sur les agendas de M. Méry en regard de sommes d'argent.

● **14 novembre** : Michel Roussin, ancien directeur de cabinet de Jacques Chirac, est mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux. Ministre de la coopération, M. Roussin a démissionné deux jours plus tôt. Les initiales « M. R. », figurent à plusieurs reprises dans les carnets de M. Méry en regard de sommes d'argent.

● **14 décembre** : le juge Halphen se rend à la direction régionale des enquêtes fiscales de Marseille. Parmi les documents saisis, figure une série de photocopies envoyés à M. Méry par la direction de l'office des HLM de Paris, l'OPAC. Le promoteur était donc informé à l'avance des marchés à pourvoir et des candidats à leur obtention.

● **14 février 1995** : le juge Halphen se rend à Meymac (Corrèze), dont le maire est Georges Pérol, directeur de l'OPAC de 1982 à 1993. Il perquisitionne au siège de deux associations qui ont reçu des chèques émanant de la quasi-totalité des entreprises qui ont obtenu des marchés avec l'office HLM.

● **9 mars** : M. Méry est remis en liberté par le juge Halphen. Le même jour, le magistrat perquisitionne au siège de l'office HLM de Paris.

Un policier très politique

LONGTEMPS, Robert Pandraud n'a pas défrayé la chronique. Secret, il l'était devenu par formation, presque par vocation, tout au long d'une carrière qui allait en faire, au seuil des années 1980, le « premier flic de France », indéchiffrable et redouté. Depuis qu'il a quitté la carapace protectrice du ministère de l'intérieur pour entrer dans l'arène politique, aux côtés de Jacques Chirac, les choses se sont gâtées . Jusqu'à cette mise en examen de vendredi 17 mars.

PORTRAIT

Le ministère de l'intérieur résume, presque à lui seul, toute la première vie de M. Pandraud. C'est là qu'il entre, en 1950, à vingt-deux ans, au sortir de Sciences-Po, comme secrétaire d'administration. Un détour rapide par l'Ecole nationale d'administration, en 1951, puis, plus long, par la carrière préfectorale – chef de cabinet du préfet des Hautes-Alpes, secrétaire général du Gers et enfin des Hauts-de-Seine après un détour par la Meurthe-et-Moselle –, et le voilà nommé, le 1ᵉʳ avril 1968, sous-directeur à l'administration centrale, place Beauvau. Juste à temps pour vivre, de l'intérieur, les semaines folles de mai 68. Et pour entamer, sous la houlette du ministre Raymond Marcellin, le parcours qui le conduira à la tête de la « grande maison ».

Car tout au long des années 70, Robert Pandraud, qui gagne alors le surnom de « Bob », paraît insubmersible. En 1970, il est directeur du service actif de la police nationale. En 1973, directeur du personnel et du matériel de la police. En 1974, directeur adjoint du cabinet du tout jeune et éphémère ministre de l'intérieur, Jacques Chirac. Belle prouesse, il conserve la fonction auprès de son successeur giscardien, Michel Poniatowski. En 1975, il est directeur général de la police nationale. En 1978 enfin, il est nommé directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur et le restera pendant les premiers mois d'installation de la gauche au pouvoir.

PILIER DE LA CHIRAQUIE

En une quinzaine d'années, c'est un véritable empire souterrain qu'il construit, connaissant la « maison » dans les moindres recoins, responsable de mille promotions, détenteur de tant de secrets. Au point d'y conserver une influence déterminante. Et d'être soupçonné d'être l'inspirateur de la manifestation policière du 3 juin 1983 contre le pouvoir socialiste.

Entre-temps, en effet, Robert Pandraud a choisi son camp et entamé sa deuxième vie, qui fait de lui un pilier de la chiraquie. Il rejoint, en 1982, le « cabinet de résistance » mis en place par Jacques Chirac à l'hôtel de ville de Paris, où il devient – belle revanche pour ce natif du Puy-en-Velay, longtemps complexé par ses origines provinciales – secrétaire général adjoint de la mairie, puis directeur de cabinet du maire. Son adjoint est alors Michel Roussin, mis en examen depuis l'automne dans l'affaire des fausses factures de l'office d'HLM de Paris.

Son engagement politique s'affirme ouvertement en 1986. Coup sur coup, il est élu député (RPR) de la Seine-Saint-Denis, après une campagne vigoureuse dont les thèmes sécuritaires n'ont rien à envier à ceux du Front national, puis nommé ministre délégué chargé de la sécurité, dans le gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac, en tandem avec Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. « Bob » se serait bien vu, en réalité, à la place de « Charlie ». Il est contraint de faire équipe avec lui et de masquer une rivalité certaine. Bref, le voilà obligé de sortir de l'ombre. Et de se hasarder à quelques formules chocs, comme au lendemain de la mort de Malik Oussekine après un heurt avec des policiers, un soir de manifestations étudiantes au Quartier latin, en décembre 1986, lorsqu'il lâche, provocateur ou maladroit : *« Si j'avais un fils sous dyalise, je l'empêcherais de faire le con dans la nuit. »*

Et il prend goût à la politique. Réélu député en 1988 et 1993, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, ce qui lui permet de continuer son combat contre le traité de Maastricht, il élargit son domaine d'influence en étant élu conseiller régional et président du groupe RPR au conseil régional d'Ile-de-France en 1992. Parallèlement, il s'affirme au sein du RPR, en devient secrétaire général adjoint en 1990 et membre du bureau politique en 1993 . Lorsque Jacques Chirac déclare sa candidature à l'élection présidentielle en novembre 1994, il n'hésite pas un instant à s'engager à ses côtés. La ténacité du juge Halphen pourrait lui faire regretter de n'être pas resté un homme de l'ombre.

Gérard Courtois

L'œil de Jacques Chirac au conseil régional

Au conseil régional d'Ile-de-France, Robert Pandraud préside depuis 1992 le groupe des 52 conseillers RPR. Le ralliement à Edouard Balladur de Michel Giraud, président RPR du conseil régional et ministre du travail, a un peu compliqué la tâche de M. Pandraud, resté fidèle à Jacques Chirac : certains conseillers RPR, comme Eric Raoult, élu comme M. Pandraud de Seine-Saint-Dénis, critiquent ouvertement M. Giraud. Présent à toutes les sessions, M. Pandraud intervient peu en dehors des déclarations générales précédant les votes. A la tribune, son soutien est sans faille lorsque le président du conseil régional négocie des compromis, notamment avec les Verts. Mais, dans les couloirs, il peste contre cette situation de majorité relative qui oblige aux concessions. Robert Pandraud est aussi un peu l'oeil de la Ville de Paris à la région ; lors de la discussion du budget 1995, il n'est pas parvenu à défendre le maintien des crédits à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR).

M. Jospin fait du maire de Paris son adversaire principal dans la course à l'Elysée

Dans le Pas-de-Calais, le candidat du PS a donné le vrai coup d'envoi à sa campagne sur le terrain

Après avoir été rendre visite aux militants de Haute-Garonne, département dont il est l'élu, Lionel Jospin a symboliquement choisi le Pas-de-*Calais, vieille terre socialiste, pour son premier* vrai déplacement en province. La qualité de l'accueil qu'il a reçu le confirme dans sa certitude *d'être présent au second tour et dans son espoir* de faire mentir les sondages. Déjà il a décidé de faire de Jacques Chirac son principal adversaire.

ARRAS
de notre envoyé spécial

Dans les terres ouvrières et socialistes du Pas-de-Calais, le candidat Jospin aura passé une journée, vendredi 17 mars, plus belle que le ciel. *« Une journée précieuse »*, a-t-il avoué. De fait, entre Artois, vieux pays minier, et Boulonnais, Lionel Jospin a donné le sentiment de prendre enfin sa campagne à bras-le-corps, de trouver le bon rythme et la bonne parole et d'accepter avec délectation, voire émotion, de cueillir les premiers fruits d'une connivence nouvelle avec un « peuple de gauche » qui pourrait n'être pas loin du grand réveil.

Pressé par son concurrent d'hier, Henri Emmanuelli, de *« faire rêver à nouveau la gauche »*, jaugé de près par un PS qui attend *« une relance »*, guetté par des observateurs qui regardent sa cote évoluer entre celles de MM. Chirac et Balladur, M. Jospin a profité de cette première pleine journée de campagne sur le terrain pour rassurer les impatients. Il a prouvé que le sportif qu'il est, s'il avait besoin de temps pour s'échauffer, ne manquerait pas de souffle face à M. Chirac.

Car depuis plusieurs jours déjà, le maire de Paris est devenu naturellement l'adversaire prioritaire de M. Jospin. Il le confie en privé : il ne pense pas que M. Balladur puisse redevenir le roi du jeu de la droite. Dès lors son espoir d'être présent au second tour est intact. S'en voulant de s'être laissé entraîner, la veille sur TF 1, *« dans l'hypothèse d'école »* d'un face-à-face au second tour entre les deux *« conservateurs »* du RPR qui l'obligerait, disait-il, à s'abstenir, il a tenu, au cours de sa halte à Arras, à dissiper tout doute sur cette question : *« Notre campagne va progressivement monter en puissance à partir de ce palier. Nous allons progresser et nous serons présents à la confrontation du deuxième tour. [...] Comme je suis un bon citoyen, que j'ai envie de voter, cela veut dire que je serai au deuxième tour et que je pourrai voter avec des millions d'autres Français pour moi. »*

> « Je ne crois pas plus à sa conversion sociale qu'à sa conversion européenne »

Département d'un socialisme qui n'a jamais goûté au caviar, le Pas-de-Calais était de toute évidence l'étape la plus propice pour fournir, au milieu de ces bourrasques de la mi-mars, le premier coin de ciel bleu susceptible de réchauffer durablement la campagne de M. Jospin. Devant des auditoires tout acquis, des militants prêts à se battre, dans cette région fière de son passé mais appréhendant mal son avenir, son sang « ch'ti » n'a fait qu'un tour.

Détour dans un café pour déguster la bonne bière, déjeuner chez un mineur retraité à Oignies, discours remis dans la poche pour parler avec les tripes, ne rechignant pas à en appeler aux valeurs traditionnelles de la gauche, M. Jospin a paru pour la première fois prendre du plaisir. Sérieux sans être ennuyeux. Chaleureux sans ostentation. Un « candidat citoyen » s'adressant tout simplement à des citoyens. Soucieux d'imposer enfin dans cette campagne un vrai débat *« non pas*, a-t-il répété, *un débat médiocre, non pas des insultes ou des plaisanteries sur le caviar et la tête de veau, mais un vrai choix pour le pays »*.

A Arras avec la visite de centres de formation, comme à Courrières et Bruay-en Artois, cités employées à la reconversion minière, comme enfin à Wimereux où l'attendaient pour clore cette journée plus d'un millier de personnes s'étant inventé le slogan *« Jospin, c'est bien »*, le candidat socialiste en a profité pour expliquer la nouveauté de ses propositions en matière d'emploi, d'éducation et de formation. Ainsi concernant la réduction du temps de travail, il a très clairement signifié que le passage aux 37 heures se ferait sans amputer les salaires. De même a-t-il insisté sur l'urgence d'une loi élargissant celle sur la formation professionnelle de 1971, façonnée à l'époque par Jacques Delors auquel il a rendu hommage.

Déterminé à être le candidat de *« la justice »* et de *« l'égalité des chances »*, M. Jospin a exhorté les électeurs de gauche *« à ne pas se laisser prendre »* par le discours social de M. Chirac *« plein d'un ton volontariste mais sans contenu véritable »*. *« Je ne crois pas plus à sa conversion sociale qu'à sa conversion européenne »*, a-t-il ajouté.

Evoquant les conflits sociaux du moment, le candidat du PS a dit comprendre *« l'espèce de révolte morale »* chez ceux qui *« voient les salaires incroyables, les privilèges scandaleux que peuvent s'arroger certains patrons et qui constatent qu'on leur chipote leurs propres salaires »*. Décidé à contrarier *« l'arithmétique »* des sondages, M. Jospin veur croire qu'il peut *« créer la surprise »*. *« La droite n'est forte que de nos résignations*, a-t-il lancé [...]. *Mais ce ne sont plus les valeurs de droite qui sont au premier plan. A travers les affaires et les scandales, ce culte qu'on vouait à l'argent est en train d'être mis en cause, car les hommes et les femmes de ce pays veulent retrouver des règles, des valeurs, un sens à la vie. [...] Ce ne sont plus les idées du libéralisme qui s'imposent. »*

Au cours de cette journée bien remplie, M. Jospin aura donc démontré qu'il ne s'avançait pas dans cette campagne, tels les bourgeois de Calais, corde au cou. Ce samedi, il devait rencontrer les secrétaires de section socialiste pour secouer un PS qui peine encore à le rejoindre dans son enthousiasme. Lundi, Jacques Delors entrera à son tour en scène pour présenter le comité de soutien qu'il a accepté de présider. Mardi soir, se tiendra un premier grand rassemblement à Rennes. A gauche, les choses sérieuses commencent vraiment.

Daniel Carton

La CGT ne veut pas soutenir les programmes des partis de gauche

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT, Louis Viannet, a estimé vendredi 17 mars, que le *« soutien »* par sa centrale du *« programme des partis de gauche »* lors de certaines consultations électorales dans le passé a eu des *« conséquences négatives et hélas durables »*. Le dirigeant cégétiste, par ailleurs membre du bureau national du PCF, a estimé lors d'un colloque sur le centenaire de la CGT qui s'est achevé vendredi à Paris, que *« La question de l'indépendance appelle aujourd'hui des réponses nouvelles qui, de fait, perturbent sérieusement les pratiques antérieures »*. Mais, a-t-il souligné, *« tout cela ne signifie évidemment ni neutralité dans les grands enjeux nationaux, ni indifférence vis-à-vis des propositions ou positions des formations politiques, ni refus de relations normales avec les partis de gauche »*.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **SONDAGE : Jacques Chirac obtient 29,5 % des intentions de vote** au premier tour de l'élection présidentielle, contre 21 % à Lionel Jospin et 17,5 % à Edouard Balladur, qui perdent respectivement 3 et 2,5 points par rapport au début du mois de mars, selon une enquête de l'institut CSA, effectuée les 15 et 16 mars auprès de 1 006 personnes, et rendue publique par France-Inter et par *Le Parisien* daté du 18 mars. Jean-Marie Le Pen recueille 10 % des intentions de vote, Robert Hue 9 %, Philippe de Villiers 5 % et Arlette Laguiller 4,5 %. M. Chirac serait vainqueur au second tour face à M. Jospin (59 % contre 41 %), comme face à M. Balladur (61 % contre 39 %).

■ **NOUMÉA : le député (RPR) de Nouvelle-Calédonie Maurice Nénou-Pwataho,** qui s'était prononcé en janvier pour Edouard Balladur, a accepté vendredi 17 mars, de constituer un comité de soutien officiel à la candidature de Jacques Chirac, à la demande d'Alain Juppé, président par intérim du RPR.

■ **CHASSEURS : le mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) ne présentera pas de candidat à l'élection présidentielle.** Jean Saint-Josse, secrétaire général de CPNT et conseiller régional d'Aquitaine, désigné par le mouvement pour être candidat, a déclaré, vendredi 17 mars, dans un communiqué, que *« les conditions ne sont pas remplies »*.

■ **NUCLEAIRE : Philippe de Villiers, candidat à l'élection présidentielle, a plaidé,** vendredi 17 mars, pour la reprise, *« très rapidement »*, des essais nucléaires et pour la construction d'un deuxième porte-avions nucléaire. M. de Villiers, qui avait déjà proposé la construction, en coopération avec les partenaires européens, d'avions gros porteurs, de satellites d'observation et d'un système anti-missiles, s'est déclaré favorable à *« une armée de métier »*.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

■ **BORDEAUX : François-Xavier Bordeaux, ex-PS, s'est déclaré candidat à la mairie de Bordeaux,** vendredi 17 mars. Chef de file de l'opposition municipale à Jacques Chaban-Delmas, ancien collaborateur de Pierre Bérégovoy, « FXB » est à l'origine, notamment, de la révélation du *« trou »* dans les finances des Girondins de Bordeaux. Le PS présente officiellement une liste conduite par Gilles Savary, socialiste orthodoxe, encore mal connu des Bordelais.

■ **ÉPINAY : Gilbert Bonnemaison ne sera pas candidat à la mairie d'Epinay.** Le maire PS d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), a annoncé, vendredi 17 mars, qu'il renonçait à se présenter une nouvelle fois à la mairie de cette commune, qu'il dirige depuis près de vingt-huit ans, en raison d'une *« maladie grave »*. L'ancien député de Seine-Saint-Denis a confié la tête de la liste socialiste aux prochaines municipales à un jeune adjoint de trente, Bruno Le Roux.

DÉPÊCHES

■ **CORSE : la grève à EDF-GDF** en Corse, déclenchée il y a 3 mois, a pris fin, vendredi 17 mars, avec la signature d'un protocole d'accord portant sur l'affectation de 34 postes supplémentaires sur l'île. Les salariés, qui exigeaient la création de 35 postes pour accéder à la parité du centre de Corse avec le continent, ont également obtenu la promesse de l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre des délégués syndicaux CGT à l'origine du mouvement.

■ **DIESEL : Nicolas Bazire, directeur de campagne d'Edouard Balladur,** a saisi, vendredi 17 mars, la commission des sondages pour protester contre une enquête réalisée par BVA, pour le groupe PSA, sur la taxation des moteurs Diesel. Alors qu'une campagne de tracts anonymes fait état d'un projet de taxation de ces moteurs, démenti par le gouvernement, M. Bazire estime que l'enquête de BVA entretient *« une tentative de manipulation de l'opinion »*.

■ **HANDICAPÉS : Edouard Balladur a proposé une programmation pluriannuelle** pour les places d'accueil des handicapés dans des établissements spécialisés, lors d'un déplacement dans l'Yonne, vendredi 17 mars. Le Premier ministre a souhaité qu'elle porte aussi sur *« l'effort en faveur du maintien à domicile de ceux qui le peuvent ou le souhaitent »*.

Mme Laguiller assure que « le capitalisme est en faillite »

ARLETTE LAGUILLER a tenu, vendredi 17 mars, à Paris, dans la salle de la Mutualité, sa première grande réunion publique. Pendant plus d'une heure, devant une salle comble et enthousiaste, le porte-parole de Lutte ouvrière a défendu sa candidature à l'élection présidentielle. *« On nous dit que la lutte des classes n'existe plus. Les patrons, eux, mènent pourtant une lutte de classe contre les ouvriers »*, a-t-elle tout d'abord assuré. Particulièrement acerbe à l'égard des grands patrons, qualifiés de *« margoulins médiatiques ou plus discrets »*, Mme Laguiller s'est montrée très critique vis-à-vis des *« frères siamois »* de droite, comme vis-à-vis de la gauche, *« y compris le Parti communiste »*, suspecté de mener une *« déplorable campagne nationaliste, alors que le communisme est internationaliste »*. Elle n'a eu de cesse de dénoncer le *« délire démagogique »* des socialistes, qu'elle a décrits comme inféodés à la *« bourgeoisie »*.

La candidate de LO a ensuite présenté son programme en proposant, tout d'abord, d'augmenter les recettes de l'Etat en rétablissant à 50 % le taux de l'impôt sur les sociétés et en supprimant les exonérations qui profitent, à l'en croire, aux *« grands bourgeois »*. Elle a également prôné l'*« interdiction du licenciement »* et la *« réquisition de toutes les entreprises qui licencient »*. Elle a défendu le *« contrôle des comptes par les ouvriers »*, l'*« embauche par l'Etat »* de travailleurs pour assurer un vaste programme de grands travaux, et une *« augmentation des salaires de 1 500 francs »*. Mme Laguiller a proposé, en outre, la nationalisation de toutes les banques et la création d'une *« banque unique »*. *« Oui, c'est du dirigisme ! Oui, c'est de l'étatisme ! »*, a-t-elle assuré. *« Le capitalisme est en faillite. Oui, la société est mûre pour le communisme, et nous le réaliserons »*, a conclu Mme Laguiller.

Gilles Paris

Le conseil de M. Soisson à M. Balladur

AUXERRE
de notre envoyée spéciale

Le « débat » présidentiel s'est enrichi, vendredi 17 mars, de la contribution de René Char. Citant le poète, Jean-Pierre Soisson, maire d'Auxerre, qui recevait dans sa ville le premier ministre-candidat, s'est adressé à lui en ces termes : *« Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. » « Vous allez vers votre risque*, a poursuivi M. Soisson. *Ce risque, c'est de lever la malédiction qui, depuis la réélection du général de Gaulle, n'a pas été démentie : le détenteur du pouvoir exécutif – président de la République, ou premier ministre en période de cohabitation – n'a jamais pu gagner une élection présidentielle. »*

Estimant qu'*« au cœur du débat se trouve l'attitude des Français devant le changement »* ce proche de Raymond Barre et ancien ministre d'ouverture de Michel Rocard a observé : *« Cette attitude est ambiguë : les Français veulent le changement autant qu'ils le craignent. (...) C'est la force de caractère qui fera la différence. »* M. Soisson a constaté que le refus de M. Barre, suivi de celui de Valéry Giscard d'Estaing, d'entrer dans la compétition présidentielle, avaient laissé le centre *« orphelin »*. En présence de M. Balladur, il s'est refusé à en dire davantage sur son choix, dont tout semble cependant indiquer que, suivant l'exemple d'un autre fidèle barriste, Bruno Durieux, il s'orientera sur Jacques Chirac.

Cette coquetterie de l'ancien ministre a plutôt amusé M. Balladur. *« Vous m'avez libéré »*, a-t-il lancé à M. Soisson, avant de reconnaître, devant les élus locaux réunis dans le Parc des expositions d'Auxerre autour d'un banquet, que, pour lui, *« la période actuelle est plus difficile qu'il y a un mois. Que ceux qui s'en préoccupent se rassurent*, a lancé le candidat, *elle peut parfaitement redevenir, dans un mois, ce qu'elle était il y a un mois »*. Affirmant que *« la difficulté et le défi sont faits pour stimuler, pour être relevés »*, M. Balladur a ajouté : *« Vous pouvez être assurés que je m'y emploierai, que je m'y emploie avec une détermination et une énergie décuplées. »* Sans doute pensait-il à la fin de la citation de René Char que M. Soisson avait oubliée en route : *« A te regarder, ils s'habitueront... »*

Pascale Robert-Diard

La poignée de main de M. Chirac et M. Giscard d'Estaing

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

C'était en 1988. Le 6 mai. Jacques Chirac tenait la dernière réunion publique de sa campagne présidentielle à Clermont-Ferrand, en compagnie de Valéry Giscard d'Estaing, qui s'était *« délibérément »* engagé aux côtés du maire de Paris. La foule avait scandé : *« On va gagner ! »* Même si les militants voulaient encore y croire, on savait bien dans l'entourage de M. Chirac que les dés étaient jetés.

Sept ans après, tout a changé. L'ancien président du RPR n'a pas attendu l'entre-deux-tours pour venir à Clermont-Ferrand et rencontrer l'ancien président de la République. M. Chirac s'est transporté, vendredi 17 mars, à Chamalières, siège du conseil régional d'Auvergne, que préside M. Giscard d'Estaing. Avec un luxe de mise en scène, ce dernier a accueilli son ancien premier ministre dans son bureau. L'essentiel était de montrer que M. Chirac était venu là pour immortaliser une poignée de main plutôt que pour glaner des conseils dont, contrairement à 1988, il n'a guère besoin.

M. Giscard d'Estaing et M. Chirac devisèrent pendant une heure à l'abri des regards. Ils parlèrent de problèmes sociaux, économiques et financiers, ainsi que de questions internationales et européennes *« qui sont très proches des préoccupations du président Giscard d'Estaing »*, ainsi que l'a confié M. Chirac lors de son passage au journal télévisé régional de France 3. Le président du conseil régional en a profité pour évoquer la nécessité d'un plan de relance pour le Massif central afin de rafraîchir celui qui avait été lancé entre 1974 et 1976 par M. Chirac, premier ministre, sous l'autorité de M. Giscard d'Estaing, président de la République.

FAUSSE ALERTE

Cette petite partie de cache-cache historique et médiatique s'est poursuivie dans la soirée. Retenu de longue date par la remise du prix de l'Auvergnat de l'année au jeune patron d'un groupe d'édition, M. Giscard d'Estaing a différé l'heure de son arrivée à la réunion publique de M. Chirac. Devant quatre mille personnes enthousiastes et sûres, ce coup-ci, d'être dans le camp du vainqueur, le maire de Paris s'est présenté en rebelle qui, comme le général de Gaulle le fit, a la volonté de *« rétablir l'autorité de l'Etat et redonner confiance au peuple français »*. Il a récusé *« cette idée selon laquelle la concurrence internationale et les contraintes économiques nous enlèveraient toute marge de manœuvre et s'imposeraient à nous »* pour mieux dénoncer *« certains* [qui] *partent du postulat que nous n'avons prise sur rien, sur rien d'essentiel »*.

A 20 h 5, il y a eu une fausse alerte : une agitation a laissé supposer l'irruption imminente de M. Giscard d'Estaing. Le patron de l'exécutif régional a fait son entrée un instant après. *« Je voudrais saluer l'arrivée du président Valéry Giscard d'Estaing que je tiens à remercier chaleureusement »*, a alors lancé M. Chirac sous des ovations qui ont redoublé quand quelqu'un dans la salle a hurlé : *« Giscard avec Chirac ! »* Cela tombait bien puisque justement le second citait le premier à ce moment de son discours.

Auvergnat dans l'âme, M. Giscard d'Estaing est resté parcimonieux dans ses applaudissements, les réservant à Hervé de Charette, ministre du logement, auquel M. Chirac eut le bon goût de faire allusion. Tolérant et courtois, l'ancien président de la République a fait savoir qu'il accueillera Edouard Balladur avec les mêmes égards, le 7 avril. Ce jour-là, le prix de l'Auvergnat de l'année aura déjà été remis.

Olivier Biffaud

M. Cheminade a déposé sa liste de 500 signatures

JACQUES CHEMINADE a recueilli les 500 signatures lui permettant d'être candidat à l'élection présidentielle. Il appartient maintenant au Conseil constitutionnel de vérifier si les 517 formulaires déposés répondent bien aux exigences juridiques.

Ancien élève de l'ENA, né en 1941 en Argentine, Jacques Cheminade est en France le représentant d'une organisation internationale aux ramifications multiples, dont le centre de gravité est un Américain, Lyndon LaRouche. Le credo de ce milliardaire (dont M. Cheminade est, précise son *curriculum vitae*, l'*« ami »* et le *« collaborateur »*) alliait alors une vigoureuse dénonciation de l'exploitation du tiers-monde et des diatribes contre les *« banquiers juifs de la City »*.

M. Cheminade fut, de 1981 à 1991, le secrétaire général du POE, branche française de ce mouvement qui, bénéficiant de gros moyens financiers, s'est toujours défendu de nager dans les eaux de l'extrême droite ou de s'apparenter à une secte. Il est aujourd'hui soutenu par la Fédération pour une nouvelle solidarité, qui a pris le relais du POE. Il souhaite, dans la campagne électorale, *« s'élever contre le darwinisme social et les politiques d'exclusions qui sont aujourd'hui les manifestations du libéralisme sauvage, et contre les idéologies du sang, du sol et de la race que ce libéralisme sauvage provoque »*. Outre un *« nouveau plan Marshall Ouest-Est et Nord-Sud »*, il se propose de *« mettre fin à un système financier inique basé sur la rente, la spéculation et l'usure »*. Contre l'emprise *« destructrice »* des marchés financiers de Londres, il se réclame à la fois d'un *« colbertisme éclairé »*, de Jean Jaurès, du gaullisme *« de résistance »* et du catholicisme social.

S'il ne détient aucun mandat électif, M. Cheminade n'en est pas moins un habitué de la compétition électorale. Il a conduit en 1984 et en 1989 une liste aux élections européennes, qui a recueilli successivement 0,08 % et 0,58 % des suffrages exprimés. Il a été aussi candidat, comme quelques personnes qu'il avait attirées dans son mouvement, lors des élections législatives de mars 1993. Il avait recueilli, dans le cinquième arrondissement de Paris, 0,32 % des voix.

Cécile Chambraud



هكذا من الاصل

Une commune de l'Hérault démontre que l'écologie peut créer des emplois

Mèze (7 200 habitants) a bâti une technopole autour de sa station d'épuration

A partir d'une station originale d'épuration des eaux usées, Yves Pietrasanta, le maire de Mèze, une petite ville de l'Hérault, en bordure de l'étang de Thau, a édifié, en quinze ans, une technopole originale qui revivifie la commune. Dernier axe de développement : la création d'un laboratoire industriel de recyclage des plastiques. M. Pietrasanta administre la preuve, sur le terrain, que l'écologie bien comprise est créatrice d'emplois, dans les services et l'industrie.

MÈZE
de notre envoyé spécial

C'est la terrasse de café la plus originale du canton. Elle est installée sur des pilotis juste au-dessus de la lagune où les eaux d'égout de la commune de Mèze (7 200 habitants) achèvent de s'autonettoyer. Pourtant, parmi les 80 000 personnes qui viennent visiter la station d'épuration, nombreux sont ceux qui s'assoient ici pour boire un rafraîchissement. Car, au-dessous des caillebotis, l'eau est limpide. Nulle odeur ne s'en dégage et les mouettes s'y promènent en guettant les friandises lancées par les touristes.

Cet endroit est ce qu'Yves Pietrasanta, le maire, appelle l'écosite, curieux complexe joliment dessiné, situé à quelque distance de la ville. Autour des étangs d'épuration, qui couvrent 8 hectares, se sont greffées peu à peu une multitude d'activités gigognes créatrices d'emplois et dont l'ensemble constitue l'un des quatre *piliers économiques* de la commune.

Antique comptoir fondé par des navigateurs grecs, Mèze est plantée au bord des eaux abritées et saumâtres du vaste bassin de Thau. Sur l'autre rive, la colline de Sète et son cimetière marin l'abritent du vent du large. Voici vingt-cinq siècles qu'on vit ici du vin des coteaux et des produits de l'étang. Il y a juste cent ans, au village voisin de Bouzigues, on a imaginé de remplacer la traditionnelle cueillette des coquillages (huîtres et moules) par leur culture systématique. La conchyliculture était née. Hasard ou mimétisme, les parcs ressemblent à des vignobles avec leurs rangées de piquets d'où pendent des filins le long desquels les coquillages en grappes grossissent dans l'eau comme les raisins gonflent au soleil. Et, de même que les viticulteurs pilotent leurs tracteurs, les ostréiculteurs mènent des « nacelles », sortes de tombereaux nautiques motorisés.

Tout cela a vacillé il y a vingt ans sous le double effet d'une nouvelle crise viticole et d'une pollution aiguë de l'étang. La cave coopérative a rétabli l'équilibre en remplaçant la quantité par la qualité. Quant à la « malaïgue » (la mauvaise eau), elle a été chassée sur les conseils d'un enfant du pays, tout à la fois conseiller municipal de Mèze et professeur de chimie à Montpellier : Yves Pietrasanta.

Les communes riveraines du bassin de Thau devaient désormais épurer sévèrement leurs eaux d'égout, dit son rapport d'expertise. Mais comment ? Le choix – décisif pour l'avenir du canton – se porta non sur les stations d'épuration classiques mais sur le lagunage. Au lieu de brasser et d'oxygéner le liquide dans des cuves en béton, on le laisse circuler et décanter dans des bassins successifs où le vent, le soleil, les bactéries et le plancton le débarrassent de ses impuretés sans aucun apport énergétique ou chimique. A peu de frais, Mèze convertit d'anciens marais salants en stations de lagunage.

On en serait certainement resté là si M. Pietrasanta, devenu conseiller général du canton puis maire, n'avait pas été un chercheur imaginatif. Au bord de ces étangs épurateurs il installa un laboratoire : les mystères du lagunage étaient encore loin d'être tous éclaircis. La petite équipe qui y travaille continue à résoudre des problèmes techniques et propose ses solutions aux autres collectivités locales. Puis un deuxième « commando technique » a utilisé le savoir-faire accumulé à Mèze pour tenter de vendre des installations clés en main en France et à l'étranger. Il a décroché des contrats au Maroc et à la Réunion.

Chemin faisant, d'autres idées surgirent. Par exemple celle d'utiliser les eaux de la dernière lagune, propres mais très riches en plancton, pour nourrir du naissain d'huîtres ou des poissons tropicaux d'aquarium. Deux mini-sociétés ont vu le jour, l'une d'elles ajoutant même à ses activités la production d'algues pour les fabricants de cosmétiques. Des affaires qui tournent aujourd'hui avec, chacune, une demi-douzaine d'employés.

Au total, les multiples activités qui ont germé autour de l'épuration font travailler 80 ingénieurs commerciaux et spécialistes de haut niveau. Chiffre d'affaires global : 15 millions de francs

Au gré de ce développement, les lagunes de Mèze ont acquis une notoriété. On a donc organisé des visites avec accueil, bar, terrasse de café, salle de projection et boutiques de souvenirs. L'hiver, les enfants des écoles arrivent par cars bondés et, à la belle saison, les touristes font la queue pour suivre le guide : 80 000 entrées en 1994. Comme ce métier ne s'improvise pas plus que celui d'aquaculteur, l'écosite de Mèze s'est doté d'un centre de formation où, avec quatre filières différentes, passent 150 stagiaires par an.

Cette obsession de la valorisation a enfin conduit à créer, à côté du bassin, un laboratoire industriel de recyclage des plastiques. Il a un grand avenir devant lui puisque, actuellement, la France récupère moins de 1 % des 5 millions de tonnes mises en circulation chaque année. Au total, les multiples activités qui ont germé autour de l'épuration font travailler 80 ingénieurs commerciaux et spécialistes de haut niveau. Chiffre d'affaires global : 15 millions de francs. Mais, sage précaution du maire : la commune ne fournit que le terrain. Chaque activité adopte une structure *ad hoc* (association, groupement d'intérêt économique, société d'économie mixte, syndicat mixte) indépendante de la municipalité. Elle a son autonomie financière et doit équilibrer ses comptes. Mais, groupées sur le même site, elles profitent les unes des autres... et des services communs.

Mèze proposait déjà son vin et ses huîtres. Elle y a ajouté avec prudence le tourisme sportif. La technopole écologique est le dernier volet, le plus original et peut-être le plus prometteur de ses atouts. *« Seule l'innovation est capable, aujourd'hui, de créer vraiment des emplois »*, affirme Yves Pietrasanta.

Marc Ambroise-Rendu

Un scientifique cumulant les mandats

Né dans une famille de viticulteurs en 1939, Yves Pietrasanta est entré au conseil municipal de Mèze en 1972, avant d'en devenir maire en 1977. Il cumule ce mandat avec celui de conseiller général depuis 1972 et de conseiller régional du Languedoc-Roussillon depuis 1986. Ayant débuté dans la mouvance radicale, il a rejoint Brice Lalonde pour fonder, en 1990, Génération Ecologie, qu'il vient de quitter. Président de l'Association des éco-maires, il a fondé, à l'automne 1994, le Réseau international des écologistes de terrain (Reinet) et en mars 1995 le mouvement Ecologie et fraternité.

Docteur ès sciences, M. Pietrasanta est professeur à l'université des sciences et des techniques du Languedoc et à l'Ecole nationale de chimie de Montpellier, où il dirige un laboratoire de soixante chercheurs. Il a été président de l'Agence nationale pour la récupération des déchets de 1990 à 1992, puis de l'Institut français de l'environnement de 1992 à 1995.

Le maire de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) met la nature au premier plan

NICE
de notre correspondant régional

« Je suis devenu maire sans le vouloir et écologiste sans le savoir », affirme André Aschieri (GE). Cet ancien professeur de mathématiques de cinquante-sept ans dirige la municipalité de Mouans-Sartoux. Il est le seul maire d'une commune de plus de 5 000 habitants à se réclamer de l'écologie dans les Alpes-Maritimes. Son destin d'élu s'est noué en 1964. A cette date, un projet immobilier de 3 000 logements voit le jour à Mouans-Sartoux. Une soixantaine d'exploitants agricoles sont menacés d'expropriation et l'opération doit faire passer, d'un coup, la population de 1 500 à 13 500 habitants. Fils de paysan, André Aschieri s'oppose à ce projet démesuré en prenant la *tête d'un groupement de défense* des futurs expropriés. Le promoteur est mis en échec et, dans la foulée, en 1965, le petit prof de collège entre à la mairie sur une liste de gauche qui a balayé la municipalité de droite sortante. Réélu en 1971, et nommé premier adjoint, il succédera, par hasard, trois ans plus tard, au maire en place, dont l'élection a été invalidée pour cause d'inéligibilité.

Mouans-Sartoux, qui compte aujourd'hui près de 9 000 habitants, est située au centre du triangle Cannes-Grasse-Antibes (300 000 habitants). Physiquement, ces trois grandes villes sont condamnées à un développement *« centrifuge » qui, à terme*, les conduira à absorber leur petite voisine et à lui faire perdre son identité. André Aschieri est parvenu, jusqu'ici, à contrarier ce scénario. En une quinzaine d'années, la commune, qui possédait déjà 100 hectares d'espaces forestiers, a doublé ce chiffre auquel s'ajoutent 200 hectares de forêts privées. Cet ensemble, qui représente près de 30 % de la superficie de Mouans-Sartoux, devrait être prochainement classé en « forêt de protection » rigoureusement inviolable.

PARC COMMUNAL

En outre, à contre-courant de la mode de la concession au secteur *privé, tous les services de la* commune sont exploités en régie municipale. Leur efficacité se révèle au moins égale à celle du privé et leurs tarifs souvent plus avantageux pour les usagers, voire gratuits comme dans le cas des pompes funèbres. La municipalité a aussi construit deux écoles « modèles ». Dans l'une, située en pleine forêt, la pédagogie est tout entière axée sur la nature. Dans la seconde, édifiée dans un parc de plus de 3 hectares en centre-ville, l'accent est mis sur la culture artistique en relation avec l'espace d'art concret créé dans le château du village acquis par la commune en 1989.

L'écologie praticienne du maire de Mouans-Sartoux, c'est *« l'homme dans son milieu naturel, mais aussi dans son environnement social »*. D'où la création d'un parc communal d'activités (1 500 emplois en huit ans), dont les dividendes contribuent fortement à la modération des taux des impôts locaux, généralement inférieurs de moitié à la moyenne départementale. Pour ses réalisations, que le maire s'enorgueillit de toujours accompagner d'un dialogue approfondi avec la population, Mouans-Sartoux a collectionné les récompenses dont, en 1994, le Trophée national délivré par l'association des éco-maires. André Aschieri, *qui adhère sans ambiguïté* aux valeurs de la gauche, n'a pris l'étiquette de Génération Ecologie qu'en 1992, au moment de son élection au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 1989, les Mouansois l'ont réélu au premier tour de scrutin, avec 76 % des suffrages exprimés. Alors que la commune vote à 60 % pour la droite lors des scrutins à enjeu national... Pour autant, André Aschieri ne voit rien de *« révolutionnaire »* dans sa gestion. Mais il ambitionne de faire de son village *« une parcelle d'humanité vraie »*.

Guy Porte

هكذا من الأصل

VA-OM Jacques Mellick, député (PS) du Pas-de-Calais, maire de Béthune, a été interpellé et placé en garde à vue, samedi matin 18 mars, dans les locaux de la PJ de Lille. L'ancien secrétaire d'Etat aux anciens combattants, ministre délégué à la mer, secrétaire d'Etat à la défense avait fait l'objet, la veille d'une enquête en flagrance pour subornation de témoin ouverte par le parquet de Béthune. ● UN COUP DE THÉÂTRE avait marqué, vendredi, l'audience du procès sur l'affaire du match VA-OM devant le tribunal correctionnel de Valenciennes : Corinne Krajewski, ex-attachée parlementaire de Jacques Mellick, avait déclaré avoir menti au cours de l'instruction en affirmant qu'elle avait assisté à la rencontre entre Bernard Tapie et le maire de Béthune à Paris, le 17 juin 1993. ● ELLE A PRÉCISÉ que, jeudi, M. Mellick a fait pression sur elle pour qu'elle ne revienne pas sur ce témoignage.

Jacques Mellick a été interpellé et placé en garde à vue

Les révélations de l'ex-attachée parlementaire du maire de Béthune anéantissent le principal alibi utilisé par Bernard Tapie pour nier son rôle dans la corruption à l'occasion du match VA-OM

VALENCIENNES
de notre envoyé spécial

Naufrage d'un homme, naufrage d'un alibi. Durant un peu plus de deux heures, vendredi 17 mars au matin, le tribunal correctionnel de Valenciennes a assisté au triste spectacle d'un puissant à la dérive. Cette fois, ce n'est pas un acteur du football, un joueur ou un dirigeant, qui est venu se justifier ou se confesser. C'est un député du Pas-de-Calais, un ancien ministre de la République, qui s'est pris lui-même au piège de ses incohérences : Jacques Mellick (PS) a sabordé sa carrière politique. Sa déposition, devant une assistance médusée, est de celles qui font date dans les prétoires. Par ses excès, sa violence, son indécence. Arrivé en tant que simple témoin, il est reparti sous la menace de poursuites pour faux témoignage et tentative de subornation de témoin. Tout cela pour un « service » rendu à Bernard Tapie.

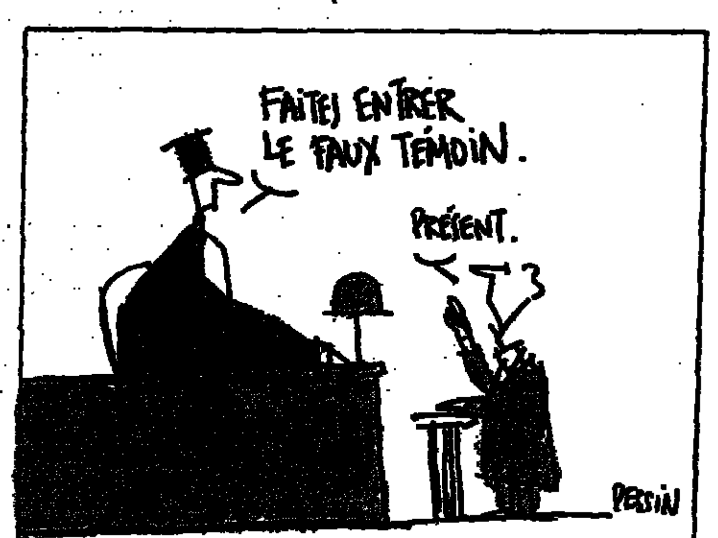

PROCÈS

Ce « service » date de 1993, au plus fort de « l'affaire » VA-OM. Boro Primorac, entraîneur de Valenciennes à l'époque, affirme que M. Tapie l'aurait reçu dans son bureau parisien, le 17 juin en début d'après-midi, pour l'inciter à modifier son témoignage, en échange d'une forte somme d'argent et d'un emploi dans un club du sud de la France. M. Tapie a toujours nié avoir reçu Primorac. Il s'est retranché derrière un argument a priori crédible : le même jour, à la même heure, il se trouvait en compagnie de Jacques Mellick, maire de Béthune, ville où se trouve le siège de la société Testut. Selon les deux hommes, deux autres personnes assistaient à cette réunion : Corinne Krajewski, attachée parlementaire de M. Mellick, et Jean-Pierre Deck, collaborateur de M. Tapie. Problème : l'enquête allait vite montrer que M. Mellick ne pouvait être à Paris le 17 juin à l'heure dite, car il se trouvait dans sa ville.

Jeudi, lors de l'examen détaillé de cette fameuse journée, M. Tapie avait maintenu cette version des faits (*Le Monde* du 18 mars). Vendredi, l'audition des témoins Krajewski et Mellick promettait d'être déterminante. Elle le fut, mais pas dans le sens souhaité par le prévenu vedette du procès. La jeune femme se présenta la première. Devant les policiers et le juge d'instruction, elle avait confirmé les propos de son employeur, M. Mellick, renforçant ainsi l'alibi de M. Tapie. Qu'allait-elle dire devant le tribunal, maintenant qu'elle n'est plus attachée parlementaire mais enseignante ? Sitôt à la barre, elle se confia, d'une voix angoissée : *« Je n'étais pas à Paris le 17 juin. J'ai menti sous la pression des événements. J'étais à ce moment-là salariée de M. Mellick. C'est un témoignage fabriqué. Il m'a demandé de dire que j'étais à Paris avec lui. Je l'ai fais par devoir envers mon patron. Depuis, j'ai repris ma liberté de parole et de conscience. »*

Il régnait dans la salle un silence de cour d'assise. Elle parlait toujours à voix basse, à mots comptés, comme si son ancien patron pouvait l'entendre. Mais il était dans une autre salle, à attendre son tour. Tout le procès semblait désormais reposer sur cette jeune femme élancée, aux allures d'étudiante. M. Tapie, décontenancé, encaissait le coup dans son coin. Le fragile échafaudage Mellick, cet édifice chancelant qui supportait tout ou partie de sa défense dans le volet « subornation » de témoin, commençait à s'écrouler. Ce n'était qu'un début, les prémices d'une débâcle. A la demande du président, Corinne Krajewski resta assise au premier rang. On la devinait soulagée, malgré un passage difficile face à Bernard Tapie, celui-ci l'ayant soumise au jeu classique des *« yeux dans les yeux, parole contre parole »*. Elle en était sortie impressionnée, hésitante, déstabilisée.

Arriva Mellick, le cheveux un peu fou, l'œil sombre. Il prêta serment. Jura de dire la vérité, rien que la vérité, main droite levée. Comme il n'était pas au courant de la confession de son ancienne collaboratrice, la salle attendait sa version. Le piège était prêt. Au moindre faux pas, le président ne manquerait pas d'ouvrir la trappe. *« Je suis un homme politique, je n'ai rien à voir avec le football ni avec les affaires »*, précisa le témoin. Jusque-là, il était dans le vrai. Mais la tirade suivante allait donner le ton des esclandres à venir : *« Je suis d'abord un révolutionnaire, c'est mon combat politique ! »* Le procureur de Montgolfier, flairant la diversion idéologique, eut alors cette savoureuse sagesse : *« Seule la vérité est révolutionnaire, monsieur Mellick ! »*



Il restait à savoir quelle *« vérité »* le député avancerait devant le tribunal. Le camp Tapie, pour le moins embarrassé par ce témoin obstiné, espérait visiblement qu'il joue la carte de l'oubli, ou de la confusion; qu'après tout il s'était peut-être trompé de jour, qu'il n'était pas à Paris le 17 juin 1993 en début d'après-midi. Bernard Tapie laissait d'ailleurs entendre que ce témoignage n'était plus essentiel à sa défense. Las, le révolté de Béthune fonçait tête baissée : *« Le 17 juin a été une journée comme les autres, avec un emploi du temps vaste et élastique. Je suis allé à l'Assemblée, puis chez Bernard Tapie Finance, avec Corinne Krajewski, pour régler un problème de visite dans le Pas-de-Calais à la rentrée. Je suis ensuite revenu à Béthune. »*

« Avec Corinne Krajewski ». Un préposition, un prénom, un nom. La vie de Jacques Mellick venait peut-être de basculer à cause de ce trio anodin. Le président, soucieux de clarté, lui fit aussitôt remarquer que la jeune femme, assise derrière lui, prétendait le contraire. Incrédule et méprisant, il la regarda brièvement. Sur son banc, Bernard Tapie blémissait à vue d'œil. Cette fois, son alibi s'écroulait pour de bon. Il assistait, impuissant, à l'autodestruction d'un ami en déroute. Jacques Mellick, embourbé dans sa logique du bluff, n'allait plus en sortir. Chacune de ses interventions était frappée du sceau de la provocation et du ridicule.

A propos de Boro Primorac, l'entraîneur de Valenciennes : *« C'est peut-être un oustachi ! »* Allusion aux nationalistes croates, alliés des nazis durant la seconde guerre mondiale ; à propos de téléphone : *« J'ai été mis sur écoutes. Une écoute sauvage ! »* Le procureur de Montgolfier profita de l'aubaine pour répliquer à l'ancien ministre socialiste : *« L'Elysée, peut-être ? »* ; à propos de ses engagements politiques : *« Je suis un révolutionnaire, moi ! J'ai passé des armes ! Il faut aider les mouvements révolutionnaires ! »* ; à propos de ses origines : *« Je suis un émigré qui a subi le tsarisme ! »* (Il est né en 1941) ; à propos de M. Tapie : *« Je ne lui dois rien. J'ai de la sympathie et de la reconnaissance pour lui, comme tous les travailleurs du Béthunois ! »* ; à propos de l'enquête : *« Le juge d'instruction m'a fait des propositions ! »* Il refusa cependant de révéler lesquelles.

« Vous aggravez votre cas ! », coupa le président Langlade. Accusant tour à tour la justice et la police, M. Méhaignerie et M. Pasqua, le témoin rejetait les éléments d'enquête prouvant qu'il était à Béthune, et non à Paris, le 17 juin en début d'après-midi. Bernard Tapie lui-même ne maîtrisait plus la situation. Il tentait de tendre des perches à ce témoin dont chaque mot le desservait un peu plus. Il essaya, par exemple, de lui suggérer qu'il s'était peut-être trompé, qu'il était seul, sans son attachée parlementaire, ou que, allez savoir, c'était peut-être un autre jour, oui, c'est cela, pas le 17, un autre jour... Ces perches, M. Mellick ne sut pas les saisir.

Le président Langlade souhaitant avoir son avis sur les aveux de la jeune femme, le maire de Béthune répondit : *« Mme Krajewski a été traumatisée par cette affaire, elle a même eu une grossesse difficile. Elle a eu d'énormes problèmes psychologiques. »* L'ancienne attachée parlementaire, blessée par ces allusions, se leva pour porter le coup de grâce : *« Je prends des risques. Mon mari est encore salarié à la mairie de Béthune. M. Mellick est venu me voir chez moi, hier soir. Il ne voulait pas que je dise la vérité. Il a fait des pressions sur l'emploi de mon mari ! »*

La salle ne put retenir un murmure d'indignation, presque d'écœurement, à l'égard de cet homme qui, quelques minutes auparavant, affirmait lutter *« contre la misère »* et *« pour l'emploi »*. M. Mellick reconnut cette visite mais nia les pressions. Profitant d'une interruption d'audience, il salua M. Tapie puis se retrouva seul, dans le brouhaha des discussions et des allées et venues. Dans l'attente de la reprise des débats, il demeura de longues minutes, le regard vide, adossé à la porte principale, délaissé par M. Tapie. Corinne Krajewski, en larmes, quittait le palais sous escorte policière.

Philippe Broussard

Subornation de témoin et faux témoignage

Au vu du témoignage de Corinne Krajewski, le procureur de Valenciennes, Eric de Montgolfier, a transmis une note d'audience au parquet de Béthune, qui a ouvert, vendredi 17 mars, une enquête en flagrance pour subornation de témoin, que le code pénal définit comme le fait *« d'user de promesses, offres, présents, pressions, menaces, voies de fait, manœuvres ou artifices au cours d'une procédure ou en vue d'une demande ou défense en justice afin de déterminer autrui, soit à faire ou délivrer une déposition, une déclaration ou une attestation mensongère, soit à s'abstenir de faire ou délivrer une déposition, une déclaration ou une attestation »*. Qu'elle soit ou non suivie d'effet, cette infraction est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende. Eric de Montgolfier a demandé que les notes de débats lui soient transmises afin qu'il puisse ouvrir une information. Le *« témoignage mensonger fait sous serment devant toute juridiction ou devant un officier de police judiciaire »* est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende.

Christian Prouteau justifie les écoutes de l'Elysée par la protection du chef de l'Etat

LE PRÉFET Christian Prouteau, ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée entre 1983 et 1986, affirme, dans l'hebdomadaire *VSD* du 16 mars, que les disquettes informatiques remises au juge Jean-Paul Valat par une femme non identifiée (*Le Monde* daté 19-20 février) sont *« des faux, des documents fabriqués par un homme ou une équipe »*. Mis en examen pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »* dans l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule, l'ancien gendarme assure notamment que lui et ses hommes utilisaient, sur le système informatique mis en place au 2, rue de l'Elysée, *« des disquettes de trois pouces et demi »*, d'un format différent de celles versées au dossier judiciaire. *« Avec le traitement de texte,* explique-t-il, *on peut faire toutes les manipulations que l'on veut et créer n'importe quoi sur un ordinateur. »*

Ces déclarations sont en contradiction avec les conclusions de l'expert commis par le juge le 16 janvier, qui affirmait que *« la quasi-totalité des fichiers* [contenus dans ces disquettes] *auraient été créés avant le 25 octobre 1985, et tous au plus tard le 21 mars 1986 »*, excluant pour des raisons techniques l'hypothèse de manipulations ultérieures. *« Matignon savait, l'Elysée aussi savait »*, assure par ailleurs Christian Prouteau, qui prétend que les interceptions commandées par la cellule étaient dûment contrôlées par les autorités compétentes : *« J'étais au plus haut niveau de l'Etat,* dit-il. *A ce niveau, on ne fait pas des écoutes sauvages ou illégales. »*

Ici, c'est le rapport de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), publié le 25 janvier 1994 par son président, Paul Bouchet, qui contredit ces propos : chargé en 1993 d'une enquête sur cette affaire par Pierre Bérégovoy, alors premier ministre, M. Bouchet avait affirmé que la cellule de l'Elysée avait bien écouté des particuliers au prix de *« graves dysfonctionnements »*, et notamment en dissimulant le véritable objet des écoutes effectuées, échappant ainsi *« à tout contrôle effectif »* (*Le Monde* du 27 janvier 1994).

S'agissant de ces motivations, le préfet Prouteau n'hésite pas à déclarer que les écoutes de la cellule ont été commandées *« toujours avec une raison valable, conforme à* [sa] *mission de protection du chef de l'Etat »*. Le chef de la défunte cellule, qui fut dissoute en 1986, admet par exemple avoir demandé des surveillances téléphoniques contre l'écrivain Jean-Edern Hallier, au motif que celui-ci préparait à l'époque *« un livre sur la fille naturelle de François Mitterrand, Mazarine »*. *« Hallier risquait de porter atteinte à Mazarine, donc à l'entourage du chef de l'Etat, et par voie de conséquence à sa sécurité, dont j'avais la charge »*, explique Christian Prouteau, justifiant ainsi une application pour le moins extensive de la protection du chef de l'Etat. *« Pas plus de quatre-vingts personnes »* ne furent écoutées par son service, assure-t-il enfin... pour préciser un peu plus loin que, afin de surveiller certaines personnes ayant *« une relation étroite, même temporelle, avec quelqu'un lié au terrorisme »*, la cellule *« créait un environnement et, en quelques jours, [...] écoutait indirectement une centaine de personnes... »*

Préfet hors cadre, récemment promu colonel de réserve de la gendarmerie (*Le Monde* du 28 février), M. Prouteau, qui dispose toujours d'un bureau à l'Elysée, conclut son propos en sollicitant de l'Etat *« la mission de créer un organisme qui puisse, à l'échelle de la France, gérer n'importe quelle crise »*. Dans un entretien au *Figaro*, M. Mitterrand déclarait pour sa part, en réponse à une question sur les écoutes attribuées à la cellule de l'Elysée : *« On oublie qu'elles eurent lieu au moment où il fallait lutter contre un terrorisme implacable. S'il y eut des manquements, je ne les couvre pas. »*

H. G.



La Sécurité routière s'inquiète du « syndrome de l'amnistie »

La baisse du nombre de victimes en 1994 ne doit pas faire illusion. La perspective d'une amnistie crée des effets pervers : en 1988, plus de six cents personnes ont trouvé la mort sur la route dans un contexte psychologique d'incitation à l'infraction

Meilleur résultat obtenu depuis trente-huit ans, le bilan dressé pour 1994 par la Sécurité routière prend depuis quelques mois des allures de trompe-l'œil. Si le nombre de tués est en baisse de 5,7 % sur l'ensemble de 1994, il a au cours des trois derniers mois de l'année fortement progressé. Cette dégradation tient à une moindre crainte des sanctions qui se traduit par une augmentation nette des vitesses moyennes enregistrées. Après l'abandon par le gouvernement de M. Balladur du projet de délit de très grande vitesse, la *« peur du gendarme »* souffre aussi du contexte électoral qui fait espérer aux automobilistes une large amnistie après l'élection présidentielle. Or c'est de plus en plus sur les petites routes, qui sont aussi les moins surveillées, que se produisent les accidents mortels. Ces constatations imposent une réflexion sur l'amnistie.

IL N'EST évidemment pas question de nier l'évidence. Avec 8 533 tués et 180 832 blessés, le bilan de l'année 1994, en diminution pour la sixième année consécutive, est le plus favorable depuis 1957 (*Le Monde* du 3 février). Par rapport à 1993, 519 personnes de moins ont trouvé la mort. L'amélioration concerne surtout les 15-24 ans et les accidents en agglomération. Pourtant, un examen des chiffres incite à sérieusement nuancer ces bons résultats.

« L'essentiel des vies épargnées l'an passé l'a été entre mai et août », souligne le bilan dressé par la Sécurité routière. *« Il est frustrant de constater que, sur la dernière période, nous ne sommes plus dans un cycle d'amélioration. Les choses ont tendance à se dégrader »*, admet Jean-Michel Bérard, délégué interministériel à la Sécurité routière. Les chiffres lui donnent raison. Le nombre des morts, qui a baissé de 5,7 % sur l'ensemble de l'année 1994, a tout de même augmenté de 3,8 % en octobre, de 6,5 % en novembre et de 8 % en décembre. Ni les conditions météorologiques, ni la croissance du trafic ne suffisent à expliquer cette dégradation. Pour les spécialistes, celle-ci tient essentiellement à l'atténuation de la *« peur du gendarme »*, malgré l'abaissement, en juillet, du seuil contraventionnel à 0,7 gramme d'alcool par litre de sang et la montée en puissance du dispositif du retrait de points. Le réseau routier départemental totalise la moitié des tués alors qu'il ne représente que 40 % du trafic (en 1994, 169 personnes ont trouvé la mort sur des routes communales contre 145 l'année précédente).

Plus ou moins ouvertement, les experts mettent en cause le « syndrome de l'amnistie présidentielle ». Dans les mois qui ont précédé – et qui ont suivi – la traditionnelle amnistie votée par le Parlement au lendemain d'une élection présidentielle, la Sécurité routière se souvient avoir observé une dégradation de ses statistiques, en 1981 comme en 1988. De leur côté, les cinq « sages » (les professeurs Dubois, Got, Grémy, Hirsch et Tubiana) précisent dans un mémorandum adressé à l'ensemble des candidats que *« le nombre des tués sur les routes a augmenté de 652 au cours des cinq premiers mois de 1988 par rapport à 1987 »*. Dénonçant *« une véritable incitation à l'infraction »*, ils leur demandent par conséquent *« d'annoncer qu'il n'y aura pas d'amnistie pour les infractions à la sécurité routière mettant en jeu la sécurité des usagers »*.

PASSER L'ÉPONGE

Du côté des forces de l'ordre, on admet que « le cœur n'y est guère en ce moment » et l'on s'inquiète du *« sentiment d'impunité »* ambiant. En 1988, n'étaient exclues du champ de l'amnistie que les infractions d'homicide ou de blessures involontaires commises à l'occasion de la conduite d'un véhicule, les délits de fuite ou de conduite en état d'ivresse. En 1981, les clauses restrictives étaient moins importantes. *« Attention,* précise toutefois le délégué interministériel à la Sécurité routière, *la tendance est à la restriction du champ de l'amnistie. »* Persuadé que *« le prochain gouvernement tiendra sûrement compte des résultats dans le domaine de la sécurité routière »*, M. Bérard précise d'ores et déjà que *« les points supprimés ne seront pas rétablis puisqu'il s'agit de sanctions administratives concernant 80 000 dossiers par mois »*. *« Il existe aussi une sorte de malentendu,* souligne un expert de la Sécurité routière. *Aujourd'hui, le mécanisme de permis à points est opérationnel mais les usagers n'en ont pas encore vraiment pris conscience. D'autant plus que la moitié des infractions constatées sur la route n'aboutissent jamais à cause de l'encombrement des tribunaux mais aussi des frictions entre magistrats et forces de l'ordre. »* Conséquence de ce relâchement, la vitesse moyenne mesurée sur les routes continue d'augmenter : de 2 à 4 km/h de plus la nuit, de 1 à 3 km/h le jour. L'année dernière, le pourcentage d'automobilistes qui dépassaient la vitesse maximale était de 37 % sur les autoroutes, de 58 % sur les routes nationales à grande circulation et variait entre 60 % à 80 % selon la taille des agglomérations. *« S'il y avait un radar tous les kilomètres, près de 80 milliards de procès-verbaux seraient dressés chaque année pour excès de vitesse, soit 42 000 fois plus que le nombre de procès-verbaux dressés annuellement pour ce motif »*, constate avec un humour teinté d'amertume l'Observatoire de la sécurité routière.

Outre *« l'effet amnistie »*, la décision du gouvernement Balladur de renoncer, en janvier, à l'instauration d'un *« délit de grande vitesse »* n'a pas non plus incité les conducteurs à modifier leur comportement. Mais le plus inquiétant est sans doute le fait, souligné par les spécialistes de la « psychologie de la conduite », que de nombreux automobilistes français perçoivent la réglementation comme une simple contrainte, déconnectée des impératifs de sécurité. De quoi désespérer ceux qui croient encore aux vertus des campagnes de prévention, dont la dernière vient d'être lancée par la Sécurité routière. Et donner des arguments supplémentaires aux partisans d'une répression accrue et exercée par voie administrative.

Jean-Michel Normand

Le calendrier des attestations scolaires

Les épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière sont organisées cette année dans les collèges pour les élèves des classes de 5e pour le premier niveau et de 3e pour le second niveau. Dans le premier cas, l'examen, qui aura lieu entre le 20 et le 24 mars, constituera, pour la troisième année consécutive, une épreuve théorique. Celle-ci est exigée pour conduire un cyclomoteur entre 14 et 16 ans. L'an passé, le taux de réussite était de 76 %. L'attestation de second niveau, qui concernera les élèves de 3e au cours de la semaine du 27 au 31 mars, a été mise en place pour la première fois en 1994. Il s'agit *« d'assurer la continuité nécessaire à la sensibilisation des jeunes et à l'acquisition de comportements de conduite responsables et apaisés »*. Le taux de réussite était de 84 % l'année dernière.

COMMENTAIRE

CITOYENNETÉ

Selon l'expression consacrée, l'amnistie est un geste *« d'apaisement et de clémence »*. C'est aussi, plus prosaïquement, une remise à zéro des compteurs, fort appréciée des contrevenants aux règles du stationnement urbain ou de la circulation routière. On pourrait en rester là et sourire d'une tradition républicaine fort bien adaptée au supposé tempérament français. Or, au fil des années, l'amnistie a changé de statut. Le pardon s'est transformé en dû et, comme tel, engendre des comportements d'anticipation. Prévoir l'amnistie, c'est se donner les moyens d'en profiter. Combien d'accidents et – ce sont les chiffres de la Sécurité routière qui le constatent – de victimes supplémentaires sur les routes procèdent de ce réflexe ? Dans un pays où la violence routière reste un fléau, impossible de passer tout cela – plus de six cents *morts en plus en 1988 !* – par pertes et profits.

L'enjeu n'est pas le principe général de l'amnistie mais son ampleur. A l'heure actuelle, le prix à payer s'évalue en accidents de la route supplémentaires et en anarchie urbaine accrue. C'est pourquoi il est souhaitable que le grand pardon présidentiel – qui, en 1988, n'avait été critiqué que pour ce qui concernait le financement des partis politiques – évolue en termes autrement plus restrictifs, pour ne pas dire davantage, s'agissant des infractions et délits automobiles. Parmi les candidats à l'élection présidentielle, un seul sera élu. Mais tous, dès à présent, feraient acte de citoyenneté en annonçant qu'il n'y aura pas d'amnistie pour les infractions à la sécurité routière mettant en jeu la sécurité des usagers.

J.-M. N.

■ **VIOL** : un frère mariste de cinquante-trois ans, directeur du collège Saint-Jean de Pélussin (Loire), a été mis en examen, vendredi 17 mars, pour *« viols et agressions sexuelles sur mineur par personne ayant autorité »* et écroué. Le frère Jean Vernet est soupçonné de deux viols et d'attouchements sur dix-sept garçons et filles âgés de douze à dix-sept ans, pour la plupart pensionnaires. Le religieux, qui n'assurait pas de cours, logeait dans l'établissement en compagnie de deux autres maristes, qui ne se seraient rendu compte de rien. Le directeur départemental de l'enseignement catholique a assuré *« ne pas couvrir »* les faits. De son côté, le provincial de la congrégation des frères maristes a fait part de sa *« souffrance »* et précise que Jean Vernet *« reste notre frère »*. – *(Corresp.)*

■ **ESCROQUERIE** : l'auteur du « Manuel du petit arnaqueur » a été mis en examen, vendredi 17 mars, à Grasse, pour escroquerie et placé sous contrôle judiciaire. Hubert de Saint-Hilaire, *alias* Jean-Jacques Faucanier diffusait des ouvrages spécialisés comme *Le Journal des millionnaires* ou *Comment vivre au-dessus de ses moyens*. Il vendait également des méthodes pour perdre du poids, avec la promesse de rembourser les insatisfaits. Mais les réclamations restaient toujours sans réponse.

■ **AFFAIRES** : le Parti républicain a démenti avoir un *« banquier attitré en France et à l'étranger »*, dans un communiqué publié vendredi 17 mars. Le PR ajoute qu'il pourrait poursuivre ceux qui *« souhaiteraient, par ce biais, porter atteinte à son honneur et à sa réputation »*. Cette mise au point fait suite aux investigations du magistrat Renaud Van Ruymbeke sur les comptes luxembourgeois d'Alain Cellier, un banquier proche de Gérard Longuet.

■ **INCENDIES** : la sécurité civile refuse les nouveaux canadairs que lui avait vendus la société Bombardier, en raison de *« problèmes techniques »*, a indiqué, vendredi 17 mars, son directeur, Daniel Canepa. La sécurité civile met en cause l'étanchéité des portes des réservoirs d'eau et le rayon d'action de l'appareil. Elle a demandé au constructeur canadien de revoir au plus vite ses avions.

CARNET

DISPARITIONS

Ahmad Khomeiny

Un symbole du régime islamique iranien

L'HODJATOLESLAM Ahmad Khomeiny est décédé, vendredi 17 mars, des suites d'une crise cardiaque, alors qu'il était hospitalisé dans un état *« désespéré »* depuis plusieurs jours (*Le Monde* du 14 mars). Il était un symbole de la République islamique iranienne fondée par son père, l'ayatollah Khomeiny, depuis la mort de celui-ci, en 1989, dont il était le seul fils encore vivant.

Seyyed Ahmad Khomeiny, cinquante ans, n'avait pas de fonctions officielles de premier plan, mais son seul nom en faisait un personnage important, ainsi qu'en témoignait le titre de « Souvenir de l'imam » que lui donnaient le clergé au pouvoir et la presse officielle. Il a joué un rôle décisif à plusieurs reprises dans l'orientation du régime, notamment pour la succession de son fondateur. Relégué au second plan après la disparition de son père, Ahmad Khomeiny avait entretenu son image de défenseur de la « ligne de l'imam » et continué à faire entendre la voix de la tendance islamiste radicale, anti-occidentale, écartée un temps du pouvoir. Il s'était ainsi opposé à la politique d'ouverture économique du président Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, dénonçant la chute du pouvoir d'achat des couches défavorisées et l'influence croissante des *« capitalistes »* au sein du régime.

Depuis plusieurs mois toutefois, il avait adopté un ton plus conciliant à l'égard de la politique du gouvernement, qu'il se gardait de critiquer trop ouvertement. Dans un discours, le 1er février, il avait affirmé son soutien à Ali Khamenei, successeur de son père à la tête de la République islamique, et au président Rafsandjani. On le voyait de plus en plus souvent participer, au premier rang, à diverses cérémonies officielles. Du vivant de son père, Ahmad avait toujours été empêché par l'Imam de prendre part à la vie politique officielle du pays. Il était en revanche le confident le plus proche de son père et le secrétaire qui filtrait toutes les visites. Après la mort de l'Imam, il avait été nommé à des fonctions surtout honorifiques.

Formé dans les écoles coraniques de Qom (ville sainte, au sud de Téhéran), il avait aussi été un passionné de football dans les années 60 et l'un des meilleurs joueurs de l'équipe Chahine, l'un des clubs les plus populaires de Téhéran. Grand, portant un turban noir et une barbe poivre et sel, il était marié et père de trois garçons : Hassan, Yasser et Ali.

■ **ROGER GOUHIER**, maire (PCF) de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) depuis vingt-quatre ans et ancien député, est décédé vendredi 17 mars à l'âge de soixante-sept ans des suites d'une longue maladie. L'intérim sera assuré par son premier adjoint, Roland Pavot, en attendant que le conseil municipal élise un nouveau maire dans les quinze prochains jours.

[Né à Vitrai-sous-l'Aigle (Orne) en 1928, Roger Gouhier entame sa carrière politique dès trente et un ans. Cet ancien employé de la SNCF devient adjoint au maire de Noisy-le-Sec en mars 1959 (il avait adhéré au PCF en 1953), avant d'être élu député (PCF) de Seine-Saint-Denis en 1967. Mis à part une parenthèse en 1981, où il doit céder son siège de député à la socialiste Véronique Neiertz, il sera réélu à l'Assemblée nationale jusqu'aux législatives de mars 1993, auxquelles il ne se représente pas. C'est en mars 1971 qu'il devient maire de Noisy-le-Sec, fonction qu'il occupera sans interruption jusqu'à son décès.]

AU CARNET DU MONDE

Naissances

– Catherine et Michel GARCIN,
ont la joie d'annoncer l'arrivée de

Samuel,

le 15 mars 1995.

Isabelle, Emmanuel, Aurélie

lui souhaitent « bienvenue dans le club ».

72, bd Raspail,
75006 Paris.

Anniversaires de naissance

– Très joyeux anniversaire,

Marie-Cécile,

... le bel âge.

Décès

– M. Rodolphe Chamonal,
Et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François CHAMONAL,

survenu le 16 mars 1995.

– Mme Charles Marcy,
son épouse,
M. Jean Laferrère,
son beau-frère, et Mme,
M. et Mme Michel Laferrère,
M. et Mme Dominique Laferrère,
Mme Anne Laferrère,
Le docteur Claude Laferrère,
M. et Mme Bertrand Laferrère,
M. Christian Laferrère,
ses neveux et nièces, ainsi que leurs dix-huit enfants et petit-enfant,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles MARCY,
directeur honoraire de la SNCF,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 10 mars 1995, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu le 16 mars, dans l'intimité familiale, à Granville.

9, rue Philibert-Delorme,
75017 Paris.

– Mme Mimi Pinto,
Mme Ilona Pinto,
M. et Mme Howard Paley,
M. et Mme Maurice Pinto et famille,
Mme Lily Sasson et famille,
Mme Edgard Pinto et famille,
M. et Mme Jacques Nahum et famille,
M. et Mme César Pinto et famille,
M. et Mme Alain Roynier,
Mme Huguette Pontois,
Les familles Pinto, Hazan,
Et tous ceux qui l'ont aimé,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Raymond D. PINTO,

survenu subitement à Shanghai.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 12 mars 1995, en Israël.
Une cérémonie à sa mémoire sera célébrée à une date qui sera communiquée ultérieurement.

55, rue Caulaincourt,
75018 Paris.

– Montpellier. Grenoble.

Mme Emile Thibaud,
Mme Léon Cellier,
M. et Mme Henri Morsel,
Leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Cellier
et leurs enfants,
Les familles Espagnac, Domergue, Tarbouriech,
Ses amis,
Tous ceux qui l'ont soigné, entouré et aimé,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Emile THIBAUD,
pharmacien honoraire des hôpitaux,
docteur en pharmacie,
ancien prisonnier de guerre,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre de la Santé publique,

survenu le 13 mars 1995, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Sainte-Bernadette, le mercredi 15 mars, à 9 h 30, suivies de l'inhumation au tombeau familial, à Villeneuve-lès-Maguelonne (Hérault).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Cécile Vigier,
Michel et Adriana, Claire, Laurent et Marie-Pierre, Pascal et Isabel, Isabelle et Christian, Marie-Anne et José,
ses enfants,
Judith et Benjamin, Brice, Yann et Fanny, Camille, Anne et Léa, Arnaud et Juliette, Chloé, Luca,
ses petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès soudain de

Philippe VIGIER,
officier de la Légion d'honneur,
professeur émérite à l'université Paris-V-Nanterre,

survenu *le 15 mars 1995*, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques seront célébrées le lundi 20 mars à 9 heures, en l'église Saint-François-de-Sales (6, rue Bremontier, à Paris-17e).

26, avenue de Saxe,
75007 Paris.

Anniversaires

– 19 mars 1993,

Paul AUBIGNAT.

Une amicale pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

– Le 20 mars 1993,

Marcel CARATINI

décédait, rejoignant son épouse, disparue le 17 avril 1980.

Ils n'auront pas eu la joie de connaître leur petite-fille,

Anne-Lise,

née le 27 janvier 1995, au foyer de

Marie-José Caratini
et Patrice Martineau.

Leurs enfants, famille et amis se souviennent.

– Il y a dix ans, le 20 mars 1985,

Georges KREMER,
avocat honoraire,
ancien bâtonnier du barreau de Charleville-Mézières,

quittait les siens.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a cinq ans, *le 19 mars 1990*,

Jean MONTEZIN

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connu, aimé, estimé, aient une pensée, une prière pour lui.

– Il y a cinq ans, le 20 mars 1990,

Antoine PINGAUD

est mort du sida.

Le 1er novembre 1992, son ami,

Denis CADOUX,

est mort à son tour.

Ils nous manquent tous les deux.

La lutte contre la maladie continue.

– Que tous ceux qui l'aimaient s'unissent à nous dans le lumineux souvenir de

Valérie QUENNESSEN,

disparue le 19 mars 1989, à l'âge de trente et un ans.

Stéphanie, Marie, Elsa-Louise, Jean-Louis, Antoine, François.

Communications diverses

– **L'ATELIER Ph. CÉCILE**, restauration, restitution et création de broderie, tapisserie et tapis a le plaisir de vous annoncer son changement d'adresse : nous vous accueillerons désormais au 7, rue Geoffroy l'Angevin, 75004 Paris. Tél. : 48-04-57-40.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Monsieur le Premier Ministre, lorsqu'un gouvernement refuse délibérément de respecter la libre concurrence en matière de transport aérien, n'est-on pas en droit de se poser des questions?

La France ne peut pas continuer d'ignorer les règles communautaires de libre concurrence. La constitution du marché unique au 1er janvier 1993 a pourtant libéralisé le transport aérien français. Or, cette libéralisation n'est, dans les faits, qu'une façade. De multiples mesures politiques et économiques visent à maintenir encore la domination des compagnies nationales ou très liées à l'État. **Par manque de courage politique, l'État refuse d'exiger les restructurations nécessaires pour rendre les compagnies nationales plus compétitives et préfère les protéger en entravant délibérément la libre concurrence.**

Et les exemples ne manquent pas. C'est tout d'abord la subvention de 20 milliards de francs accordée à la compagnie nationale. Curieuse conception de la libre concurrence que celle qui maintient les prix élevés d'un côté (tant pis pour l'usager) et coûte de l'argent à l'État de l'autre (tant pis pour le contribuable). **La différence entre une compagnie indépendante et une compagnie nationale n'est-elle pas qu'avec la seconde on paye sans même prendre l'avion ?**

La Compagnie Euralair, riche d'une expérience de 30 ans, a subi et continue de subir de ce fait un préjudice considérable, qui **met en péril l'emploi de ses salariés.** Les méthodes de l'Administration française envers Euralair sont indignes de la France. Discrimination et obstruction sont notre lot quotidien. Tout est fait pour que nous n'ayons pas accès à l'exploitation des lignes les plus importantes. Plusieurs fois, Monsieur le Premier Ministre, votre Administration a décidé de retarder l'exploitation de la ligne Orly-Toulouse par **des discriminations flagrantes à l'égard d'Euralair qui constituent de véritables abus de pouvoir.** On arrive aujourd'hui à la situation ubuesque où Euralair a les droits d'exploitation de la ligne Orly-Toulouse mais ne dispose pas des créneaux horaires correspondants.

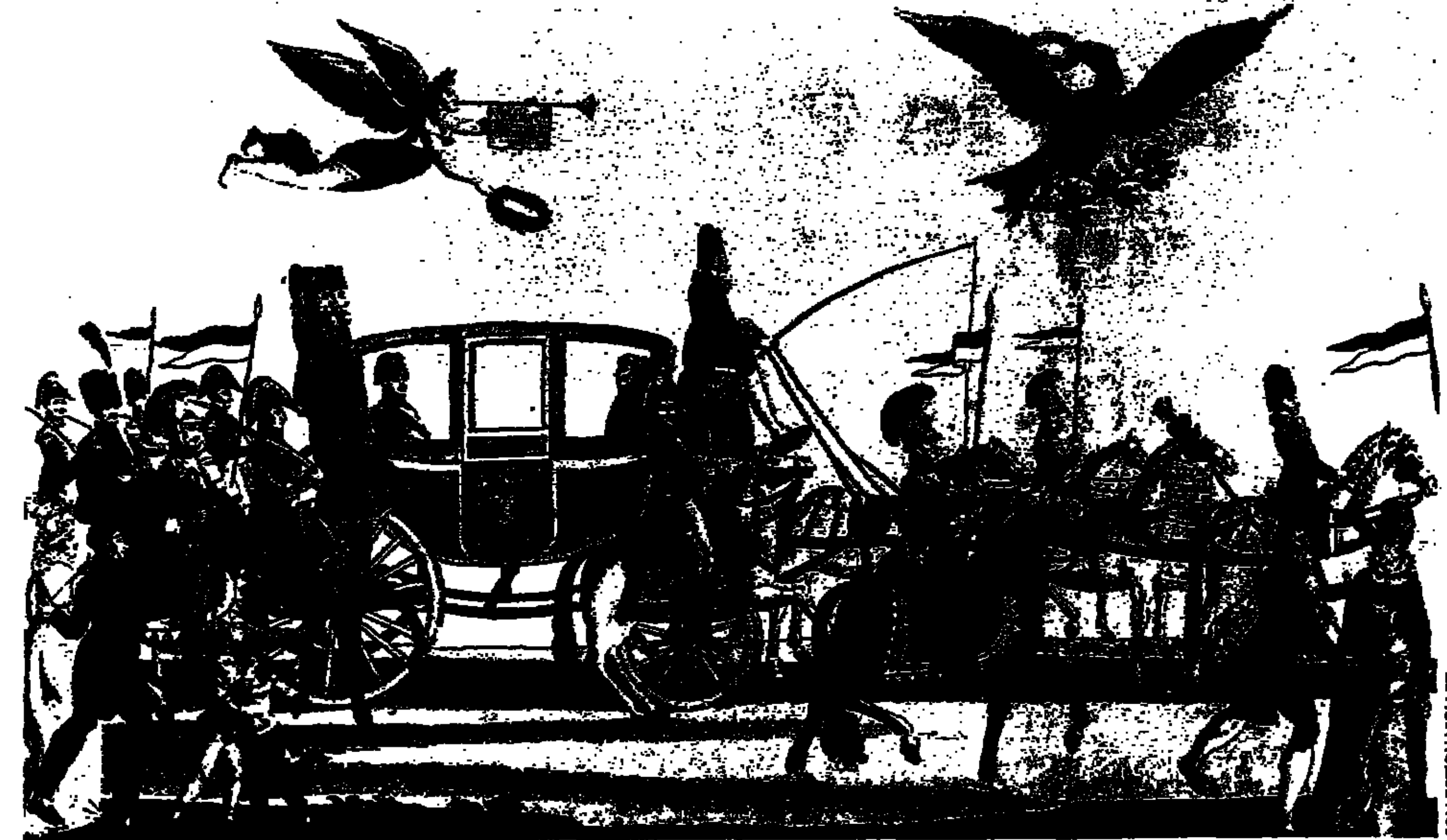
Monsieur le Premier Ministre, êtes-vous décidé à reconnaître les droits de ceux qui ont la force et le courage d'entreprendre ?

Monsieur le Premier Ministre, les avions d'Euralair pourront-ils assurer la liaison Orly-Toulouse le 20 mars 1995 comme l'attendent ses passagers ?



LE temps est brumeux, maussade, en ce matin du 20 mars 1815 où Paris s'apprête à vivre une curieuse journée d'interrègne. La nuit du 19 au 20 a vu le vieil homme podagre qui demeure au palais des Tuileries descendre les marches du pavillon de Flore aux bras du comte de Blacas et du duc de Duras, entouré d'une foule de royalistes agenouillés mêlant serments et sanglots. Louis XVIII, plus ou moins manœuvré par Fouché, *vient de quitter Paris*. Quelques jours plus tôt, le roi avait pourtant crânement fait connaître son intention de s'y faire tuer sur place : *« J'ai travaillé*, avait-il déclaré, le 16, aux députés, *au bonheur de mon peuple ; j'ai recueilli, je recueille tous les jours les marques les plus touchantes de son amour ; pourrais-je à soixante ans mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour sa défense ? »*

Chateaubriand juge sévèrement la royale dérobade. A ses yeux, celle-ci va saper pour longtemps les fondements mêmes de la légitimité des Bourbons : *« La nature même*, écrit-il avec une ironie amère dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, *semblait avoir ôté au vieux roi la faculté de se retirer en l'enchaînant d'infirmités salutaires, mais les destinées futures de la race humaine eussent été entravées par l'accomplissement de la résolution de l'auteur de la Charte. Bonaparte accourut au secours de l'avenir ; ce Christ de la mauvaise puissance prit par la main le nouveau paralytique, et lui dit : « Levez-vous et emportez votre lit* ; surge, tolle lectum tuum ».



COLLECTION VIOLLET

L'entrée de Napoléon Ier dans Paris le 20 mars 1815.

Napoléon de retour à Paris

Le 20 mars 1815, l'empereur achève dans la capitale son incroyable retour d'exil

Paris, dont la voiture de Bonaparte se rapproche irrésistiblement, et que la monarchie désertée, ne manifeste cependant nulle fièvre à l'imminence de la *« révolution impériale »*. Au contraire. La capitale, avant et pendant les Cent-Jours restera de sensibilité royaliste. Quant aux notables libéraux, gagnés à la Charte, ils voient avec horreur revenir en Bonaparte le bourreau des libertés publiques, fauteur de guerres nouvelles. Benjamin Constant traduit bien leurs craintes quand il écrit dans *Le Journal de Paris* (avant son spectaculaire retournement en faveur de Napoléon) : *« Auteur de la Constitution la plus tyrannique qui ait régi la France, il parle aujourd'hui de liberté ? (...) Il promet la victoire, et trois fois il a laissé ses troupes, en Egypte, en Espagne et en Russie, livrant ses compagnons d'armes à la triple agonie du froid, de la misère et du désespoir. »*

Quand il passe le guichet du Pont-Royal, c'est l'accueil d'un chef franc, hissé sur le pavois par ses officiers, que Napoléon reçoit

Certes, on signale, place Maubert, qu'un courrier porteur des proclamations de Napoléon à l'armée a été bruyamment fêté ; certes les boutiquiers s'empressent de faire disparaître de leurs étals les emblèmes de la monarchie ; certes un immense drapeau tricolore flotte désormais sur le palais des Tuileries, à peine évacué. Mais les rues demeurent vides, la foule silencieuse, la ville lugubre... Quand il passe à 9 heures du soir le guichet du Pont-Royal, c'est l'accueil d'un chef franc, hissé sur son pavois par ses officiers, que Napoléon reçoit, plutôt que l'adoubement du peuple de Paris.

Avec la journée du 20 mars s'achève aussi l'épisode le plus brillant de l'histoire impériale. On y assiste à la reprise *manu militari* – mais sans effusion de sang – par le *« père la violette »* d'un pouvoir auquel celui-ci avait pourtant solennellement renoncé un an plus tôt, le 6 avril 1814. Cette promenade militaire, prototype des marches sur Rome ou sur Varsovie du siècle suivant, force l'admiration des adversaires les plus acharnés de Bonaparte. *« Lorsque Napoléon passa le Niémen à la tête de quatre cent mille fantassins et de cent mille chevaux pour faire sauter le palais des czars à Moscou, il fut moins étonnant que lorsque rompant son ban, jetant ses fers aux visages des rois, il vint seul de Cannes à Paris, coucher paisiblement au Tuileries »*, écrit Chateaubriand.

La ladrerie des Bourbons, qui, avec constance, ont renâclé à verser la pension trimestrielle promise à l'empereur déchu ne saurait expliquer, à elle seule, que Napoléon n'ait pu durablement se satisfaire de son petit royaume de l'île d'Elbe – le *« carré de légumes de Dioclétien à Salone »*, disait-on, dans le langage antiquisant du temps. Les tentatives d'assassinat fomentées, depuis la Corse voisine, par le gouverneur Bruslart, et les intrigues de Talleyrand au Congrès de Vienne peuvent avoir joué leur rôle. Talleyrand est littéralement obsédé par le souvenir du retour inopiné d'Egypte de Bonaparte, en 1799. Il songe à faire déporter Napoléon aux Açores, à *« 500 lieues d'aucune terre »*. Napoléon est informé de ces projets, qui l'incitent peut-être à jouer son va-tout. Mais à coup sûr, la visite, le 13 février, de l'ex-sous-préfet Fleury de Chaboulon porteur *« des regrets et des vœux de l'armée et de la nation »* a été décisive. Autant que la peinture que Fleury fait à l'exilé de l'île d'Elbe du *« dégoût et de l'aversion des Français pour le gouvernement royal »*.

De fait, si les Bourbons ont dû consentir des concessions, en récupérant leur trône, ces concessions pèsent à leurs fidèles. Nombre d'entre eux d'ailleurs refusent de les considérer pour définitivement acquises. La Charte *« octroyée »* par Louis XVIII confirme, il est vrai, l'essentiel des acquis de la Révolution française en matière de libertés publiques et de gouvernement représentatif. Mais ils sont légion ceux qui, dans le camp royaliste, l'espèrent provisoire, et le font savoir. C'est à eux que Chateaubriand pense quand il fustige les serments *« tardifs »* des princes à la Charte, quatre jours seulement avant l'arrivée de Napoléon.

Les émigrés et les ecclésiastiques admettent particulièrement mal de devoir, au nom de la paix civile, renoncer à la restitution de leurs biens, convertis en *« biens nationaux »* pendant la Révolution. Un prêtre de Savenay prêche ainsi en chaire contre ceux qui ne rendent point les biens d'Eglise aux curés, leur promettant le *« sort de Jézabel dévoré par les chiens »*. La nostalgie des aristocrates spoliés se soulage par une activité de plume brouillonne qui ne laisse pas de semer la panique dans le groupe immense et complexe des acquéreurs de biens – lesquels n'ont souvent plus de *« nationaux »* que l'origine, tant ils ont circulé depuis plus de vingt ans.

A cette incertitude-là s'en ajoute une autre : l'inquiétude sur la liberté religieuse. Les protestants du Midi sont en proie au trouble. Les anciens prêtres assermentés, qui avaient prêté serment jadis à la constitution civile du clergé, en 1791, sont en butte aux vexations et aux outrages, comme l'archevêque de Besançon, Mgr Le Coz, claquemuré chez lui et interdit d'Eglise, lors de la visite du comte d'Artois (le futur Charles X). Pis, au début de l'année 1815, l'un des acquis de la Restauration le plus incontesté – le maintien de la paix – semble lui aussi en péril. Louis XVIII, chaud partisan du roi de Saxe, Frédéric-Auguste, prétend rappeler sous les drapeaux 60 000 hommes, au grand dam d'une opinion publique indignée par ces préparatifs d'une guerre d'Ancien Régime engagée au service de la maison de Saxe. Signe du peu d'autorité de Louis XVIII : des milliers de militaires refusent de répondre à l'appel.

Les trois ombres portées par les Bourbons sur la paix, la propriété et la tranquillité religieuse, raniment des passions révolutionnaires qu'on croyait éteintes depuis la chute de Robespierre. Sur le chemin de Paris, Bonaparte est salué par des *« Vive l'empereur ! A bas les nobles ! A bas la calotte ! »*, comme aux plus beaux jours de l'an II. L'empereur saura exploiter, un temps, cette disposition d'une partie de l'opinion publique. Arrivé à Autun le 15 mars, il retrouve même le style du *Père Duchesne* d'Hébert et des *« enragés »* pour annoncer au maire qu'il est venu tirer les Français *« de l'esclavage et de la misère dans lesquels les prêtres et les nobles voulaient les plonger en rétablissant la dîme et les droits féodaux »*, précisant qu'il les *« lanternerait »*.

Cependant si, même pour un Talleyrand, la chute de la *« légitimité »* paraît probable, l'idée d'un retour de Napoléon ne va pas en revanche de soi. Le *« vol de l'Aigle »* vers Paris, du 27 février au 20 mars, provoque d'ailleurs plus de stupeur que d'adhésion. Chateaubriand, témoin partial mais lucide, serre sans doute de près l'esprit public quand il évoque un Napoléon *« à qui les populations ne s'opposaient pas mais qu'elles ne suivaient pas non plus »*.

N'oublions pas que le souvenir meurtrier des guerres de l'Empire est encore cuisant. Pendant les quinze ans du Premier Empire, deux millions d'hommes ont dû subir la conscription. Les monarchistes parlent à l'envi du *« million »* de victimes françaises qu'ont laissées les campagnes de l'Empire. Ces chiffres ont été exagérés. Mais, d'après les estimations actuelles, le total des pertes de la Grande Armée se situerait tout de même entre 600 000 et 800 000 morts. L'impact sur le pays est assez puissant pour que Napoléon ait tenu, au long de son voyage, à rassurer ses interlocuteurs en leur faisant croire qu'il agissait de concert avec l'Autriche, et que Vienne était disposée à lui renvoyer pacifiquement l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome.

Le plébiscite organisé pour ratifier les nouveaux textes constitutionnels brille surtout par le chiffre massif des abstentions

La déclaration du 13 mars va rapidement dissiper ces illusions entretenues avec complaisance. Les alliés font savoir qu'ils ne sauraient avoir avec *« Buonaparte »* ni trêve ni paix. Au contraire, ils promettent à la France une coalition *générale pour anéantir l'« ennemi et perturbateur du monde »*. Connue du roi dans la nuit du 19 au 20 mars, cette déclaration se répand dans Paris du 20 au 23, coupant l'herbe sous le pied aux bonapartistes. Napoléon le reconnaît sans ambages devant Davout, qu'il cherche à convaincre d'accepter le ministère de la guerre : *« J'ai laissé et je dois encore laisser croire que j'agis de concert avec mon beau-père l'empereur d'Autriche ; on annonce de tous côtés que l'impératrice est en route avec le roi de Rome, qu'elle va arriver d'un jour à l'autre. La vérité est qu'il n'en est rien, que je suis seul, seul en face de l'Europe. Voilà ma situation : voulez-vous m'abandonner ? »*

Puisque ni le consentement de l'Europe ni celui du pays n'expliquent le succès de l'équipée, faut-il en attribuer le succès, comme l'historien Emile Le Gallo dans ses *Cent-Jours* (Alcan), à l'efficacité d'un *« complot bonapartiste »* ourdi par un certain nombre d'adversaires de la Restauration, et notamment par le fameux Fouché, à qui son passé de conventionnel et de régicide barrait tout accès au pouvoir ? Malgré une sourde hostilité à Napoléon, Fouché finit par être gagné par Maret, l'ancien directeur de cabinet impérial. C'est Maret qui recrute le jeune colonel de La Bédoyère, lequel fait définitivement pencher la balance en faveur de l'empereur, en se ralliant à lui avec ses troupes à Grenoble le 8 mars (La Bédoyère, avec un autre « rallié », le maréchal Ney, paiera ce retournement de sa vie).

Qu'il y ait eu complot, ou simples effervescences d'opportunistes, il n'en demeure pas moins que les premières semaines des Cent-Jours ont toutes les apparences d'un coup d'Etat militaire. Et c'est d'ailleurs de l'armée que Napoléon prétend obtenir sa légitimité, lorsqu'il rassemble au milieu d'un grand concours de troupes l'Assemblée du Champ de mai, qu'il voudrait une nouvelle Fête de la Fédération, le 1er juin à Paris, pour ratifier l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire destiné à remplacer la Charte. Sans aller jusqu'à soutenir, comme Chateaubriand, que les ouvriers qui, en 1815, criaient *« Vive l'empereur ! »*, étaient stipendiés, il est certain que jamais celui-ci n'aura un franc soutien du peuple. Quant au plébiscite *organisé pour ratifier les nouveaux* textes constitutionnels, il brille surtout par le chiffre massif des abstentions (même compte tenu des critères de l'époque) : environ 150 0000 votants, pour un électorat formé de 750 0000 citoyens.

L'historiographie jacobine, inspirée par le modèle léniniste, fera plus tard grief à Napoléon d'avoir associé le libéral Benjamin Constant à son travail législatif, pour se gagner la « bourgeoisie ». *« Au lieu de demeurer un César applaudi et soutenu par les soldats et par le peuple des campagnes et des villes, au lieu de consolider le pouvoir dictatorial que les paysans et les ouvriers lui abandonnaient avec un tumultueux amour, le voilà qui incline vers les théories bourgeoises, et se répand en formules, empruntées au langage de Benjamin Constant et de La Fayette »*, déplore Emile Le Gallo, en 1924. Les libéraux, doutant de la sincérité impériale et de sa capacité à supporter une presse libre, ne seront d'ailleurs pas franchement gagnés.

Bonaparte, quant à lui, refuse d'être *« le roi de la jacquerie »* et d'instaurer le *« despotisme patriarcal et tutélaire »* cher à certains historiens jacobins. Tout laisse à penser qu'en ce printemps 1815 Napoléon est un personnage déjà désuet. Aussi désuet peut-être que son adversaire de Gand, Louis XVIII, qui invitait en vain à *« courir sus »* à Bonaparte, dans le plus pur style médiéval. Chateaubriand perçut avec douleur ce changement d'époque, que les puissants de la période paraissaient parfois entrevoir.

Dans la conclusion de son récit des Cent-Jours, l'écrivain rapporte son dialogue avec le roi, juste après Waterloo : *« Sire, je ne fais qu'obéir à vos ordres ; pardonnez à ma fidélité : je crois la monarchie finie. » « Le roi garda le silence*, continue l'auteur d'*Atala* ; *je commençais à trembler de ma hardiesse, quand Sa Majesté reprit : « Eh bien, monsieur de Chateaubriand, je suis de votre avis. »* En 1815, la Révolution, comme l'Ancien Régime, étaient terminés.

Nicolas Weill

★ **A lire : « L'Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire », par Alfred Fierro, André Palluel-Guillard, Jean Tulard, chez Robert Laffont, collection « Bouquins », 1376 p., 179 F.**

Les Cent-Jours

- **26 février 1815 :** Napoléon quitte l'île d'Elbe à bord du brick l'*Inconstant*.
- **1er mars :** débarquement de Napoléon au golfe Juan.
- **5 mars :** la nouvelle de la présence de Napoléon en Provence est connue à Paris.
- **7 mars :** ralliement des premières troupes de La Bédoyère, suivi d'un accueil enthousiaste de Grenoble.
- **17 mars :** rencontre de Ney et de Napoléon à Auxerre. Ney, qui avait promis à Louis XVIII de ramener Bonaparte dans une *cage de fer*, s'est rallié à l'empereur, le 14 mars, sous la pression de ses troupes.
- **20 mars :** arrivée de Napoléon aux Tuileries. Il forme un ministère avec Davout à la guerre, Fouché à la police, Cambacérès à la justice.
- **24 mars :** suppression de la censure.
- **31 mars :** Louis XVIII s'installe à Gand.
- **2 avril :** la duchesse d'Angoulême fuit en Angleterre sans être parvenue à soulever le Sud-Ouest ; les tentatives de soulèvement royalistes en Vendée ont échoué également.
- **9 avril :** Murat, roi de Naples, qui a déclaré la guerre aux Autrichiens, malgré les conseils de prudence de Napoléon, est battu à Ochiobello, puis à Tolentino le 3 mai. Il fuira pour la France le 21 mai et offrira vainement depuis Cannes ses services à l'empereur.
- **14 avril :** Napoléon charge Benjamin Constant de rédiger un projet de Constitution. L'« acte additionnel aux Constitutions de l'Empire » qui sera promulgué le 22.
- **14 mai :** revue aux Tuileries de quinze mille fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel.
- **15 mai :** nouvelle insurrection en Vendée, qui sera soumise le 31.
- **1er juin :** Assemblée du Champ-de-Mai.
- **15 juin :** début de la campagne de Belgique.
- **18 juin :** bataille de Waterloo.
- **22 juin :** nouvelle abdication de Napoléon.
- **28 juin :** Louis XVIII annonce le châtiment des complices de l'usurpateur du 1er au 23 mars, et le pardon pour les ralliements postérieurs.
- **6 juillet :** entrée des alliés dans Paris.
- **15 juillet :** Napoléon s'embarque à bord du *Bellerophon*. Il arrivera le 16 octobre à Sainte-Hélène.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Un entretien avec Stephen Jay Gould

« Nous ne sommes nullement fondés, en termes biologiques, à parler de « races » humaines »

PROFESSEUR à l'université Harvard, où il enseigne la paléontologie, Stephen Jay Gould n'est pas seulement un spécialiste renommé de la théorie de l'évolution. Il est aussi connu aux Etats-Unis ainsi qu'en France (où la plupart de ses ouvrages ont été traduits), pour deux raisons. Parce que, convaincu que la science doit être partagée par tous, il possède au plus haut point l'art de rendre accessible au grand public les questions biologiques les plus techniques, et cela sans jamais sacrifier leur complexité réelle. D'autre part, parce que, nullement indifférent à l'éthique et à la politique, il considère que la responsabilité intellectuelle du savant lui fait un devoir de dénoncer les usages illégitimes que la société fait des sciences, ainsi que toutes les formes de pseudo-savoirs sur lesquels s'appuient aujourd'hui discours racistes et pratiques discriminatoires.

De ses dons de « vulgarisateur » témoignent particulièrement les chroniques qu'il donne chaque mois au magazine *Natural History*, et dont bon nombre ont été reprises dans *Le Sourire du flamant rose* (Seuil, 1988), et *La Foire aux dinosaures* (Seuil, 1993).

L'esprit humain est assez fou pour rendre à tout moment notre avenir imprévisible. Il est toujours possible de voir une société régresser

Aux racines du temps (Grasset, 1990) raconte l'histoire de la découverte progressive du temps géologique – ou comment l'on est passé de l'idée que le monde avait cinq mille ans d'âge à l'idée qu'il avait plusieurs dizaines de millions d'années. *La vie est belle* (Seuil, 1992), enfin, explique, sur l'exemple des fossiles d'invertébrés découverts dans le schiste de Burgess au Canada (Colombie-Britannique), les raisons que les savants ont de penser que l'émergence de l'homme, événement à priori hautement improbable, est véritablement l'effet d'une série de hasards dont certains s'affligeront, mais dont Stephen Jay Gould, quant à lui, se réjouit.

Au versant plus « militant » de son œuvre, appartiennent *Un hérisson dans la tempête* (Grasset, 1994), ainsi que *La Mal-Mesure de l'homme* (repris en Livre de poche, « Collection Biblio-Essais », 1986), critique lucide des usages imprudents qui ont pu être faits de la crâniométrie ou de la notion de « quotient intellectuel ».

Stephen Jay Gould qui, dans l'entretien qu'il nous a accordé, fait le point sur quelques débats actuels autour de la biologie, sera également présent à Paris du 14 au 17 mars. Il y participera à la première édition des Rencontres philosophiques de l'Unesco organisée par Ayyam Sureau, sur le thème « Qu'est-ce qu'on ne sait pas ? ».

« Que savons-nous, aujourd'hui, de la préhistoire de l'homme ?

– Si l'on se réfère aux données de la biochimie concernant la vitesse d'évolution des gènes, il semble raisonnable de localiser l'origine de la famille humaine à une époque qui se situerait entre cinq et huit millions d'années. Mais le fossile du plus ancien de nos ancêtres connus, le *Pithecus ramadus*, qui vient d'être découvert il y a quelques mois en Ethiopie, date seulement de 4,4 millions d'années. Le seul problème est que nous ne savons pas encore avec certitude s'il possédait déjà la station verticale. Il faudrait, pour en avoir le cœur net, que nous retrouvions ses jambes ou son bassin.

» Ce qui est sûr, c'est que le continent africain a été la première patrie de l'homme, et qu'elle est restée pendant longtemps la seule. Il s'y trouvait alors une foule d'espèces relevant du type général « australopithèque ». Parmi ces espèces, l'*Homo habilis* a émergé il y a deux millions et demi d'années, puis l'*Homo erectus* il y a deux millions deux cent mille ans. C'est l'*Homo erectus* qui, le premier, a quitté l'Afrique pour se répandre en Asie et en Europe. Quant à l'*Homo sapiens*, notre ancêtre direct, il est né de l'*Homo erectus* ; mais nous ne savons encore ni où ni comment.

» Certains chercheurs croient que l'*Homo sapiens* pourrait avoir émergé séparément sur les trois continents : ils formulent ainsi, si l'on peut dire, une version moderne du vieux polygénisme. Mais la grande théorie rivale, et celle qui me semble être la plus probable, veut au contraire que cette émergence ne se soit produite qu'une seule fois. Reste à savoir où : en Afrique, en Asie ou en Europe ?

» Pour moi, je pense que l'événement a dû se produire, de nouveau, en Afrique. Non seulement il n'est pas rare de voir semblables mutations d'une même espèce se produire deux fois sur le même continent (c'est le cas, par exemple, du cheval), mais il y a au moins un argument de poids en faveur de cette dernière hypothèse : la diversité génétique existant entre les populations habitant actuellement l'Afrique est suffisamment grande pour donner à penser que l'*Homo sapiens* a probablement vécu là plus longtemps qu'ailleurs.

» Quoi qu'il en soit, l'*Homo sapiens* a dû naître il y a deux cent mille ans environ. C'est, vous le voyez, un âge assez jeune au regard de l'évolution. Et c'est précisément parce que notre espèce est jeune que la diversification génétique n'y a pas encore atteint un degré bien élevé. Autrement dit, que nous ne sommes nullement fondés, en termes biologiques, à parler de « races » humaines.

– Vous insistez sur le fait que l'évolution de l'homme (et de la nature entière) a été, dans une grande mesure, « contingente ». Que voulez-vous dire par là ?

– Des sciences classiques comme la physique et la chimie n'ont habituellement affaire qu'à des phénomènes répétables et, dans une large mesure, prévisibles. Mais l'histoire, elle, travaille d'une autre façon : elle a pour objet des phénomènes prévisibles, et qui ne découlent pas toujours des lois de la nature. Si Vercingétorix avait battu César, ce qui aurait fort bien pu arriver, imaginez à quel point l'histoire de France aurait été différente !

Même si l'on découvrait un jour qu'il existe des déficiences génétiques de l'intelligence, ce ne serait pas un drame. Elles pourraient être corrigées

» Il en va de même de l'histoire naturelle. L'évolution des espèces s'inscrit, bien sûr, dans le cadre général de certaines lois physico-chimiques. En outre, à partir du moment où l'homme s'est tenu debout, le développement du cerveau, puis celui des premières technologies, devenaient relativement prévisibles.

» Mais à l'intérieur de ce cadre général, que d'événements importants ont été dus au seul hasard ! L'homme lui-même aurait-il pu apparaître si un choc – totalement imprévisible – entre la terre et un astéroïde n'avait pas brutalement éliminé les dinosaures, il y a 65,3 millions d'années ? Et, à partir du moment où nos ancêtres ont commencé à peupler l'Afrique, combien de fois n'ont-ils pas failli être éliminés, par le climat ou par d'autres espèces ? Franchement, les chances de survie de l'espèce humaine n'ont longtemps tenu qu'à un fil ! Et rien de ce qui s'est produit, tout au long de l'évolution de notre espèce, n'avait de grandes chances de se produire deux fois.

» Bien entendu, il faut faire une différence entre histoire de la société et histoire de la nature : la première est quand même beaucoup plus prévisible que la seconde, car l'existence d'un ensemble de connaissances techniques accumulées au fil des âges et socialement transmissibles par l'éducation modifie complètement le problème, en rendant la suite des événements plus faciles à prévoir.

» Cela dit, l'esprit humain est assez fou pour rendre à tout moment notre avenir relativement imprévisible. Il est toujours possible de voir une société régresser. De tels retours en arrière se sont déjà produits, lorsqu'une civilisation a renoncé à employer certaines technologies. Voyez la Chine qui, au XIV[e] siècle, a préféré se replier sur elle-même plutôt que d'utiliser ses navires, alors qu'elle aurait pu s'en servir pour conquérir le reste de l'Asie. Ou le Japon qui, du XVII[e] au XIX[e], a refusé de recourir aux armes à feu !

Quel est, selon vous, le degré de probabilité pour que des formes de vie existent sur d'autres planètes ?

– C'est une question passionnante, mais sur laquelle nous n'avons réellement aucune information. Commençons par distinguer deux grands sens du mot vie. La vie des premiers animaux apparus sur la Terre résultait simplement de la combinaison de certaines données biochimiques. Des combinaisons de ce genre ont très bien pu se produire ailleurs, sur d'autres planètes du système solaire ou même dans d'autres galaxies – puisque, nous le savons aujourd'hui, le Soleil n'est pas la seule étoile à être entourée de planètes.

» Mais si, par vie, vous entendez aussi la présence d'une certaine conscience, alors là rien ne permet d'affirmer, dans l'état actuel de nos connaissances, qu'elle existe ailleurs que sur Terre. Pour en être tout à fait sûrs, il faudrait savoir combien de formes différentes de conscience sont possibles : car, « être conscient » ne signifie pas forcément être comme nous, avoir deux yeux, deux bras, deux jambes. S'il y a des extraterrestres, rien ne prouve à priori qu'ils nous ressemblent – même si les auteurs de science-fiction, qui manquent parfois de fantaisie, se croient toujours obligés de les construire à notre image...

– Revenons, si vous le voulez bien, sur Terre. Ces derniers temps, on a reparlé aux Etats-Unis d'une offensive des « créationnistes » dans l'enseignement scolaire. Ceux-ci nient, purement et simplement, la théorie de l'évolution. Que leur répondre ?

– Au point de vue scientifique, il n'y a aucun doute sur la vérité de la théorie de l'évolution. Même des scientifiques qui sont par ailleurs des ecclésiastiques l'admettent aujourd'hui sans problème. Il n'y a donc pas de débat intellectuel possible avec les créationnistes. Il y a, en revanche, un problème social, typiquement américain, lié à la prolifération des sectes protestantes de toute obédience sur le sol des Etats-Unis. Certaines d'entre elles, en particulier dans les milieux ruraux ou défavorisés du sud de notre pays, sont régulièrement tentées par diverses formes de fondamentalisme. Leurs représentants ont encore essayé, lors des dernières élections au Congrès, de faire campagne pour l'extrême droite et de conquérir une partie du pouvoir dans les conseils de parents, là où ceux-ci contrôlent en partie le fonctionnement de nos écoles. Mais ce ne sont pas leurs idées qu'il faut prendre au sérieux, c'est simplement leur influence sur le reste de la société.

– Une autre mode intellectuelle qui a prévalu, non seulement aux Etats-Unis mais également en Europe, dans les années 70 et 80, a été celle de la sociobiologie. Vous l'avez souvent combattue. Pour quelles raisons ?

– Si la sociobiologie n'était que l'étude de l'évolution du comportement de l'homme en société, je ne lui serais pas opposé. Il est bien évident que le comportement humain, lui aussi, évolue au cours de l'histoire.

C'est parce que notre espèce est jeune que la diversification génétique n'y a pas encore atteint un degré bien élevé

Mais le problème est ailleurs. Bon nombre de sociobiologistes se sont employés à inventer, sans aucune preuve empirique, des déterminations génétiques susceptibles d'expliquer certains comportements sociaux comme l'homosexualité, le racisme, les attitudes d'agressivité, la domination – fréquemment observée – de l'homme sur la femme, etc.

» Or, là, on ne peut que s'insurger. Car le raisonnement sociobiologique repose sur une prémisse qui remonte à Darwin, mais qui est tout simplement fausse : l'idée que tous les comportements humains ont une valeur adaptative et qu'ils sont donc enracinés génétiquement dans notre espèce. C'est si loin d'être vrai que la plupart de nos comportements n'ont en réalité aucune valeur au regard de l'adaptation et de la survie de l'espèce.

» Songez à tout ce que le cerveau peut inventer et qui, de ce point de vue, n'a aucune influence, ni favorable, ni défavorable à notre survie. Songez même à l'écriture : aujourd'hui, celle-ci a fini par acquérir, au fil des siècles, une certaine utilité sociale, puisqu'elle facilite entre autres la transmission du savoir. Mais elle n'a pas été inventée pour cela. C'est dire que lorsqu'elle l'a été, et pendant longtemps encore après, sa valeur adaptative était quasi nulle. Il en va de même de beaucoup d'autres formes de comportement. Il serait bien sophistiqué, franchement, de prétendre trouver une valeur adaptative à l'homosexualité ou à la domination de l'homme sur la femme !

– Une autre controverse, liée à l'apparition d'un livre intitulé *La Courbe de Bell* vient d'agiter l'Amérique en ressuscitant le vieux débat sur l'inégalité génétique des Noirs et des Blancs en termes d'intelligence. Quel est votre point de vue ?

– Ce livre, *La Courbe de Bell*, repose sur l'idée selon laquelle l'intelligence pourrait être conçue comme une entité homogène (ce que Charles Spearman appelait, au début de notre siècle, le facteur « g »). Or cette idée est tout simplement fausse, car l'intelligence humaine est beaucoup trop complexe pour se laisser réduire à un facteur unique. Du coup, l'idée que ce facteur puisse faire l'objet d'une mesure objective, ou qu'il puisse être génétiquement transmissible, s'effondre également.

» Faut-il en conclure que la notion de « quotient intellectuel » est complètement erronée ? Non, bien sûr. Les tests relatifs au QI peuvent être utiles, par exemple, pour identifier précocement les enfants qui ont besoin de soins particuliers. Ce qui serait erroné, ce serait de croire que le QI épuise à lui seul toutes les formes d'intelligence, ou qu'il est génétique.

» D'ailleurs, même si l'on découvrait un jour qu'il existe des déficiences génétiques de l'intelligence, ce ne serait pas un drame. Elles pourraient être corrigées par une éducation appropriée, exactement comme les déficiences de la vision peuvent l'être par l'emploi de lunettes !

– Vous allez participer sous peu à un colloque sur l'ignorance. Quel est le type ou le domaine d'ignorance dont, actuellement, les biologistes souffrent le plus ?

– Ce qui caractérise l'histoire en général, c'est qu'on ne peut y résoudre les problèmes pour lesquels il n'existe plus de preuves empiriques. Soit, par exemple, le problème de l'origine du langage : comment l'éclairer, puisque des milliers de langues, à commencer par celles qui furent les plus anciennement parlées, sont à jamais perdues ? C'est un inconvénient du même ordre qui handicape nos recherches sur l'origine de l'homme ou de la vie : nous manquons terriblement de témoignages objectifs datant des époques étudiées. C'est pourquoi il reste aujourd'hui si difficile de répondre à ces questions qui sont pourtant de celles qui ont toujours le plus fasciné les chercheurs ! »



Propos recueillis et traduits de l'anglais par Christian Delacampagne

Le Monde

L'Azerbaïdjan convoité

LA répression sanglante, vendredi 17 mars à Bakou, de l'insurrection d'une partie des unités d'élite de la police a, de nouveau, mis en lumière la fragilité de l'Azerbaïdjan, potentiellement le plus riche des trois nouveaux Etats de Transcaucasie, grâce à ses réserves pétrolières. Celles-ci ont été confiées à un groupe international, conduit par des compagnies anglo-américaines, mais des parts sont aussi détenues par les pays voisins (Russie, Turquie et Iran). Or cette situation est loin de satisfaire une partie du pouvoir russe, qui entend régner sans partage dans son arrière-cour caucasienne. Jusqu'à présent, Moscou a su, en jouant des guerres interethniques, reprendre pied en Arménie et en Géorgie. Mais l'Azerbaïdjan, peuplé de musulmans turcophones, tient tête en interdisant tout retour des troupes russes.

Est-ce donc un hasard si, cette semaine, la présence militaire russe en Arménie a été confirmée au moment même où le président azerbaïdjanais, Gueïdar Aliev, faisait face, chez lui, à une nouvelle insurrection armée, la troisième depuis son retour au pouvoir ?

La première rébellion, en 1993, avait permis à cet ancien officier du KGB de se réinstaller aux commandes d'une République qu'il avait quittée sous Brejnev pour monter au bureau politique à Moscou. Ce putsch armé avait été fomenté par la Russie, qui voulait mettre en selle, à la place d'un Front populaire pro-turc en perte de vitesse, un de ses pions. Mais M. Aliev, le « patriarche » de l'Azerbaïdjan, sut détourner cette tentative à son profit et s'empara du pouvoir. Il ne tarda pas, à son tour, à subir les foudres de Moscou. Là encore, ce n'est sans doute pas un hasard si les forces spéciales de la police azérie s'étaient insurgées, en octobre 1994, au lendemain de la signature du contrat pétrolier par Bakou avec ce consortium anglo-américain.

Dénonçant une nouvelle tentative de coup d'Etat russe, M. Aliev en profita pour mettre hors jeu l'homme de main de Moscou, mais il garda à ses côtés les deux chefs des mutins, les frères Djavadov. L'épilogue est venu cette semaine lorsque les Djavadov se sont encore retournés contre leur mentor. Ils comptaient sur l'appui d'une population poussée à bout par une inflation qui a été aggravée par le blocus économique russe depuis la guerre en Tchétchénie. Mais le soutien n'est pas venu et la base des forces spéciales a subi, vendredi, un assaut en règle.

Le président Aliev accuse à nouveau les Russes, sans toutefois convaincre. Le chef des insurgés, peu suspect de passions prorusses, ne venait-il pas de passer une semaine en Turquie ? Ce qui voudrait dire, au-delà de l'explication clanique et mafieuse, que l'odeur du pétrole a pu inciter certains, dans le « camp occidental », à emprunter les méthodes du Kremlin.

Les fous de la République

C'EST, dans un quotidien du matin, l'entretien d'un élu de la nation en difficulté judiciaire. Préférant, comme toujours, jouer les bonimenteurs médiatiques plutôt que de rendre des comptes dans le prétoire, Bernard Tapie a expliqué à *Libération* du 18 mars, à propos du procès VA-OM, que, *« si on élimine les menteurs de l'histoire, il n'y a plus de témoin, il n'y a plus de procès »*. *« Tout le monde ment, vous y compris donc »*, lui demandent les journalistes. *« Tout le monde »*, répond avec aplomb le député des Bouches-du-Rhône. A l'issue de la première semaine d'un procès où l'on juge un match truqué, symbole d'un monde où tout s'achèterait et se vendrait, même le jeu, même le rêve, M. Tapie revendique donc le mensonge. Le mensonge comme habitude.

Durant l'été 1993, rythmé par le feuilleton valenciennois et le bras-de-fer public entre M. Tapie et le procureur de la République Eric de Montgolfier, le mensonge avait pris l'avantage, se posant en victime de magistrats inquisiteurs et de journalistes partisans. Plus il était énorme, plus il passait. *« On a fait comme pendant la guerre pour les rafles de juifs »*, déclarait à l'époque celui en faveur duquel François Mitterrand n'hésita pas à intervenir, vantant, le 14 juillet 1993, ses qualités d'*« excellent ministre »*. *« C'est pas du droit, c'est de la Gestapo »*, clamait M. Tapie, qui, cet été-là, jurait à sa manière bravache : *« Il n'y a pas de version Tapie ou de version Mellick. Il n'y a que la vérité (...). Tout ce qu'a dit Mellick est exact. »*

On sait désormais ce qu'il en est : *« Seule la vérité est révolutionnaire »*, a tranquillement commenté le procureur de Montgolfier en assistant, vendredi 17 mars, à la débâcle de M. Mellick et de son mensonge. Un mensonge dont, malgré son talent d'amuseur public, M. Tapie ne peut plus cacher qu'il était destiné à lui servir d'alibi. Et un alibi vital : l'implication personnelle de M. Tapie dans les pressions sur Boro Primorac n'établit-elle pas, a posteriori, son implication tout aussi personnelle dans la corruption des joueurs valenciennois ? A l'époque, il fut écrit, notamment dans ces colonnes, que M. Mellick mentait et que le directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès, ne pouvait avoir agi sans l'aval du président Tapie, dont il était l'homme-lige. Mais, dans un climat délétère de renoncement civique, l'opinion n'en avait cure. La justice avait forcément tort et la popularité forcément raison. De fait, jusqu'à ce que sa banque, le Crédit lyonnais, se retourne contre lui, M. Tapie put continuer son envolée politique, avec le soutien constant de la présidence de la République.

Cette République que MM. Tapie et Mellick furent censés servir, au rang de ministres. Quand elle s'installa durablement, à la fin du siècle dernier, la République avait ses fous, politiques et fonctionnaires ainsi surnommés parce qu'ils étaient totalement habités par son service, ses devoirs et ses obligations. Les fous se sont faits rares, détrônés par les bouffons que le procès de Valenciennes nous donne en spectacle. Et ces bouffons ridiculisent notre bien commun : la République et ses institutions.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Smoking, no smoking


L'AVIS DU MÉDIATEUR

IL Y A des fumeurs au *Monde* et, à la faveur des pots d'arrivée, de départ ou d'anniversaire, des buveurs aussi. Qui ne boivent pas que de l'eau et qui, en plus, le chantent à pleine voix. Pour autant, les uns et les autres ne font pas la loi dans le journal, lequel veille, quoi qu'il lui en coûte, au respect dans ses colonnes de la législation en vigueur, notamment pour ce qui concerne la publicité et, particulièrement, la loi Evin sur le tabac. La stricte application de celle-ci a représenté en 1993 et 1994 un manque à gagner de 5 millions de francs, estime notre régie publicitaire.

Cette réglementation a des effets encore plus marqués pour d'autres médias et dans le domaine du sport, ce qui ne va pas sans provoquer des polémiques, des procès, des épreuves de force. La non-retransmission télévisée du match de football Arsenal-Auxerre, le 2 mars – parce qu'il y avait de la publicité pour des marques d'alcool autour du terrain – a relancé le débat sur l'application de la loi et sur une situation que *Le Monde* du 4 mars jugeait *« malsaine »*, dans un éditorial, au demeurant sans concession pour l'alcoolisme.

Mais pour le tabagisme, où en est Le Monde ? La question nous est posée par le professeur Claude Got et le docteur J.-G. Rozoy, dans des lettres dont on trouvera ci-dessous de larges extraits. Elles mettent en cause, avec virulence mais de bonne foi, la manière dont nous avons rendu compte de plusieurs faits liés à la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme. Ce sont des lettres légitimement militantes, qui nous reprochent de ne pas l'être suffisamment pour cette juste cause ou, à tout le moins, de manquer sur ce point de cohérence.

Le Monde n'a pas sur le sujet une doctrine bétonnée et il assume là, comme dans bien d'autres domaines, l'expression de la diversité de sa rédaction. Cependant, il respecte la loi, on l'a dit, et on voit bien que les commentaires de ses rédacteurs spécialisés, qui font autorité dans leur secteur d'activité, ne le désignent pas comme un suppôt du tabagisme et de l'alcoolisme. S'il en souligne volontiers les ravages, il rend compte aussi des effets secondaires que peuvent avoir les mesures prises pour les contenir. De même qu'il fait état des pressions exercées en retour sur la réglementation. C'est ainsi que *Le Monde* du 15 mars signalait l'action du « Lobby des alcools » pour modifier la loi Evin.

CONTESTATION

La diversité des rédacteurs, dont nous parlions plus haut, est à nos yeux un facteur de richesse qu'il convient de préserver contre toute tentation uniformisante, la cohérence du journal dût-elle parfois en souffrir. Cela nous expose à des reproches dont nous tenons compte. En retour, nous souhaiterions poser cette question : la loi, parce qu'elle est la loi, et qu'elle doit être respectée, ne supporterait-elle pas la contestation ? Et en serait-il de même pour ses partisans déclarés ?

Non, bien sûr et, sauf à s'enfermer dans un esprit de croisade – que tous ses lecteurs n'attendent pas –, il est naturel qu'un journal témoigne de la réalité sociale dans toutes ses composantes (et ses contradictions), y compris celles qui défendent des intérêts particuliers, ou qui usent d'arguments polémiques.

C'est d'autant plus naturel, en l'occurrence, que la presse est concernée en tant que telle. Pas seulement du point de vue de ses ressources financières – encore que les pertes enregistrées ne soient pas si négligeables, même si elles doivent être assumées – mais, surtout, parce qu'elle est par essence le véhicule de la liberté de penser et de dire, qui est aussi celle de mal penser. Or la loi Evin, si nécessaire et salubre qu'elle soit, n'est qu'un palliatif pour lutter, par la bande, contre les méfaits de comportements individuels, faute d'avoir trouvé de meilleurs moyens de convaincre directement les intéressés. La tentation de restreindre la diffusion du message signe l'incapacité d'agir sur son contenu, ou la volonté d'en limiter la portée comme ce fut le cas avec la loi sur la régulation des naissances de 1974 qui interdisait la publicité des contraceptifs (jusqu'à ce que la peur du sida ait renversé la tendance, en 1991, au profit des préservatifs).

Qu'il faille en passer par là pour lutter contre l'alcoolisme et le tabagisme, soit, puisque les fumeurs doivent être défendus contre eux-mêmes ! Mais que l'on n'oublie pas que c'est par le biais d'un interdit de plus et en intervenant sur la liberté d'expression que l'on prétend agir sur des pratiques privées, parce qu'elles sont jugées, à bon droit, néfastes. Car il y a, aussi, des contradictions dans le bon droit.

André Laurens

AU COURRIER DU MONDE

UNE MOSAÏQUE D'INTERPRÉTATIONS CONTRADICTOIRES

Le Monde du 24 février titre : *« Un décret contre la publicité pour l'alcool et le tabac menace l'indépendance des médias. »* L'article indique que cette mesure *« fera perdre à la Russie plus de 1 milliard de dollars de revenus pour les cinq ans à venir »*. Pas de commentaire sur le coût humain et économique du tabagisme et de l'alcoolisme dans ce pays.

Le Monde du 1er mars titre : *« L'hebdomadaire* VSD *victime de la publicité pour le tabac. »* Aux commentaires sur l'amende infligée à *VSD* s'ajoute une citation complaisante de l'argument, constamment utilisé par ceux qui ne respectent pas la loi interdisant la publicité pour le tabac, de l'action *« parasitaire »* du Comité national contre le tabagisme qui n'aurait aucune action *« sanitaire »* et constituerait un *« trésor de guerre »*. Il faut remarquer que c'est le législateur qui a donné aux associations comme le CNCT (dont je ne fais pas partie) le pouvoir d'agir en justice et qu'il est contradictoire de dire qu'il s'agit d'un *« trésor de guerre »* et qu'il n'est pas destiné à financer des actions sanitaires. De quelle autre guerre s'agirait-il ?

Le Monde du 1er mars titre : *« Les sports équestres sont à la merci des grands investisseurs »* avec un commentaire expliquant que *« les nationaux ont presque disparu, condamnés par la loi Evin interdisant le parrainage des alcooliers et des fabricants de tabac qui étaient parmi les principaux bienfaiteurs des sports équestres. »* J'ai l'impression de lire l'argumentaire des producteurs de cocaïne en Colombie qui font tant de bien autour d'eux ! (...)

Les délinquants qui violent ouvertement la loi pour quelques sous sont des victimes, les alcooliers et les fabricants de tabac sont des bienfaiteurs ! En réalité l'argent est en train de tuer le sport par l'importance des enjeux économiques qui provoquent dopage et trucage et la presse perd sa liberté en devenant dépendante de ses annonceurs au lieu de l'être de ses lecteurs.

Je m'exprime avec une grande liberté dans *Le Monde* depuis vingt-deux ans, mais, curieusement, ma lettre sur la publicité illégale parue dans votre journal lors de la privatisation de la Seita n'a pas eu d'écho. J'en appelle donc au médiateur pour qu'il pose le problème de l'équilibre entre la cohérence et la liberté des écrits des journalistes du *Monde* et de la politique de l'entreprise vis-à-vis des publicités illicites. Un journal est-il une mosaïque d'interprétations contradictoires ou doit-il conserver un minimum d'homogénéité dans l'interprétation des faits ? Plus simplement, *Le Monde* veut-il conserver une âme ou défendre ceux qui vont à la soupe ? Si ce dernier choix est fait, comment défendre l'Etat de droit, critiquer les politiques qui reçoivent des ristournes sur les marchés publics, les achats d'arbitres et de joueurs. Eux aussi veulent survivre à n'importe quel prix.

Merci de votre rôle dans l'évolution du journal. Il faut le développer et poser le problème des attitudes contradictoires qui se manifestent actuellement. Il est normal que les écrits de ceux qui sont extérieurs au *Monde* développent des thèses opposées, elles éclairent le lecteur. Si ce sont les journalistes qui introduisent les visions partiales et partielles des problèmes, le journal cesse d'être un outil facilitant la compréhension, il ajoute à la confusion. A mes yeux, l'article sur la condamnation de *VSD* se qualifie d'un mot, c'est de la désinformation.

Claude Got
Paris

PROPAGANDE INSIDIEUSE

Vos articles d'« information » concernant le tabac, parfois aussi l'alcool, ont trop souvent une tonalité particulière. (...) *Le Monde* ne nous avait pas habitués à ce genre de propagande insidieuse contre la santé publique, qu'habituellement il défend. Que l'infraction, *« parmi les plus fortement réprimées financièrement »* (?), soit le fait d'un membre de la presse, n'est pas absolutoire. Votre rédacteur anonyme a bien le droit de fumer, de ne pas apprécier les limitations que l'on met, avec l'appui d'un nombre grandissant de citoyens, et pas seulement de la loi, à sa liberté d'intoxiquer son entourage.

Pour autant, il n'a pas à suggérer, contre toute évidence, et sans contrepartie, que les gens du CNCT sont des parasites, en somme des racketteurs, que la presse a toujours raison, même et surtout quand elle est payée (combien ?) par les marchands de drogue pour enfreindre la loi. Il me semble qu'il va là à l'encontre de la ligne éditoriale du journal, que j'avais cru comprendre favorable à la défense de la santé publique et de la légalité. Si toutefois cette ligne avait varié, il serait honnête d'en aviser vos lecteurs, alors à même de prendre les mesures adéquates.

J.-G. Rozoy
Charleville-Mézières,

ATTENTION : ASEPTISATION, DANGER !

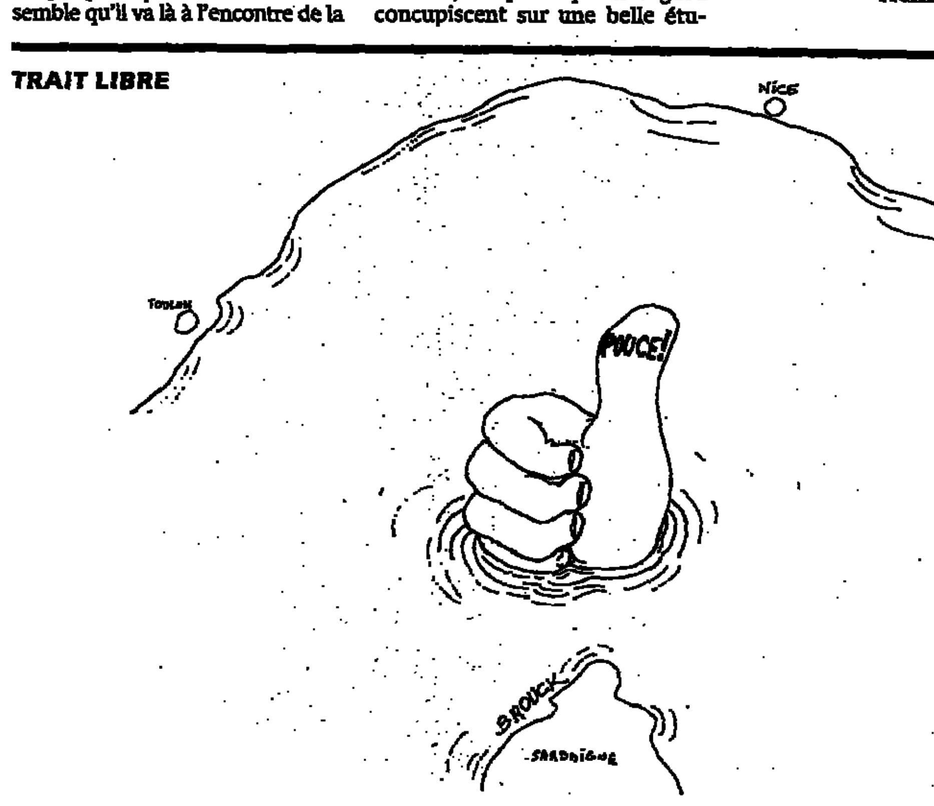
Je m'interroge souvent sur la frontière entre la faute, qui doit être châtiée, et le délit d'opinion (...). Je m'interroge aussi sur la frontière entre la dérision et la provocation indispensables aux caricaturistes et aux humoristes, et le dessin ou la phrase insupportables, qui doivent être sanctionnés par l'opinion et éventuellement la justice. Moins gravement, et n'en déplaise au professeur Got, la traque du tabac et de l'alcool m'apparaît parfois dangereuse. Je n'ignore absolument pas les dangers de ces produits, et je comprends fort bien que les pouvoirs publics s'en préoccupent, mais notre comportement devient de plus en plus contraint dans tous les domaines. Plus le droit de fumer en lisant *Le Monde*, le soir dans le train de banlieue, plus de cigarette dans les vols Air Inter, et même sur certains vols transatlantiques... La retransmission d'un match de football annulée à cause d'un malheureux panneau vantant je ne sais quel whisky. Oui, je comprends, bien sûr, mais...

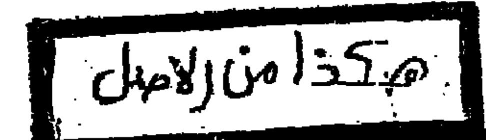
Mais connaissez-vous les ravages du *« politically correct »* en Amérique du Nord ? Attention, vous devez penser de la même manière que la pensée médiatique, que la pensée majoritaire, sur le sexe, les femmes, les Noirs, l'histoire de la colonisation... Dans certaines universités canadiennes, le mâle prudent doit marcher la tête baissée, de peur qu'un regard concupiscent sur une belle étudiante juvénile... Car les *« brigades roses »* traquent le harcèlement sexuel. Notre vie quotidienne est canalisée, balisée à chaque instant et à chaque mètre : 30 kilomètres/heure maximum..., 50 kilomètres/heure, 100, 110, 60, 90. Bouclez vos ceintures, mettez votre casque. De deux ans à quatre ans, tel type de siège, de quatre à huit, tel autre. Attention danger, ne fumez pas, ne buvez pas, levez la tête, balancez vos bras dans le sens de la marche, respirez, flexion, étirement, en avant pour le pas de gymnastique, repos... et maintenant partagez cette pensée, soyez d'accord. C'est la vingt-cinquième heure, *« Keep smile »*. Souriez, vous êtes heureux.

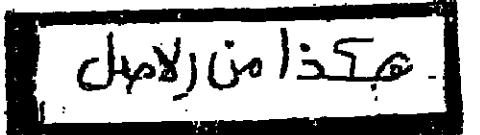
Je lisais, l'autre jour, stupéfait, les directives auxquelles doivent se soumettre les responsables des camps et activités de jeunes, pour les baignades, les marches, les sorties en montagne ; et je songeais à tous les trucs épiques faits, il y a bien longtemps, dans une vie antérieure, lorsque je m'occupais de scoutisme, les descentes de rivière en canot pneumatique, les virées en montagne, les raids nocturnes en forêt. J'ai comme l'impression qu'on ne peut plus guère faire cela aujourd'hui... j'ai certainement frôlé l'accident grave, la catastrophe, plusieurs fois ; et des accidents, certes, il y en avait. La société veut qu'on les évite. A juste titre, probablement. C'est normal. Mais le mot « normal » est de la même famille que le mot « normalisation »... Je n'ai pas de réponse aux questions que je me pose sur tous ces problèmes. Je doute. Je m'interroge. Mais, du fond du coeur, je crois qu'il faut crier quand même : attention, aseptisation, danger ! Et voyez-vous, moi-même, je crie « danger » ! Faut-il interdire, ou est-il interdit d'interdire ? (ça aussi, je l'ai entendu dans une vie antérieure...)

Henri Chamussy
Grenoble

TRAIT LIBRE







BANQUE Le deuxième plan de sauvetage du Crédit lyonnais, annoncé vendredi 17 mars par le ministre de l'économie, donne cinq ans à l'établissement public pour se débarrasser de ses créances douteuses, estimées à 50 milliards de francs, et parvenir à sa privatisation. La banque publique, qui a perdu 12 milliards de francs en 1994, va devoir recentrer ses activités, faire fondre son bilan, réduire ses effectifs et ponctionner ses bénéfices futurs. ● LE BUDGET risque d'être sollicité, en dépit des affirmations contraires de M. Alphandéry, notamment pour aider la structure intermédiaire du montage financier complexe, la SPBI, à payer les intérêts des 145 milliards de francs qu'elle aura empruntés. ● THOMSON-CSF, actionnaire pour 18,92 % du Lyonnais, enregistrera encore environ 1,15 milliard de francs de pertes en 1994 en raison de la déroute de la banque.

L'Etat organise le sauvetage du Crédit lyonnais

Le nouveau plan, élaboré par le ministère de l'économie à partir d'un montage financier d'une grande complexité, devrait assurer la survie de l'établissement public, qui est victime des risques accumulés par le passé

LA TROISIÈME tentative devrait enfin être la bonne. Après le premier plan de sauvetage obtenu en mars 1994 par un arbitrage *in extremis* de Matignon, après un épisode curieux en septembre où il a fallu s'y reprendre à deux fois pour établir les comptes semestriels, le grand nettoyage du Crédit lyonnais semble cette fois arrivé à son terme. Le ministère de l'économie, la Commission bancaire chargée du contrôle des banques, les commissaires aux comptes et les dirigeants du Crédit lyonnais se sont enfin accordés, non sans mal, à la fois sur le diagnostic et sur les moyens à utiliser pour sauver la première banque française.

Entre-temps, la facture de l'« aventure » du Crédit lyonnais n'a cessé d'enfler à la surprise des dirigeants de la banque publique et plus encore de l'actionnaire principal, et de la Commission bancaire. Le ministère de l'économie a fini par admettre seulement à la fin de l'année 1994 que le Lyonnais ne pouvait pas se passer d'un nouveau soutien massif de son actionnaire principal car le poids des erreurs passés était bien supérieur aux estimations initiales. Mais, responsable en partie de la dérive passée de la banque publique et soumis à la pression des banques concurrentes, plus préoccupée par le risque de distorsion de concurrence que par la menace que faisait peser sur l'ensemble du système bancaire la faiblesse du Lyonnais, le Trésor a mis du temps à accepter la dure réalité.

Après avoir contesté des besoins supplémentaires de provisions estimés à 25 milliards de francs en septembre par les commissaires aux comptes, la rue de Bercy a mis en place un mécanisme qui se traduit par la sortie du bilan du Crédit lyonnais de 135 milliards de francs d'actifs divers représentant un potentiel de pertes évalué aujourd'hui à 50 milliards de francs. Le double du chiffre considéré comme irréaliste et scandaleux il y a six mois !

« USINE A GAZ »

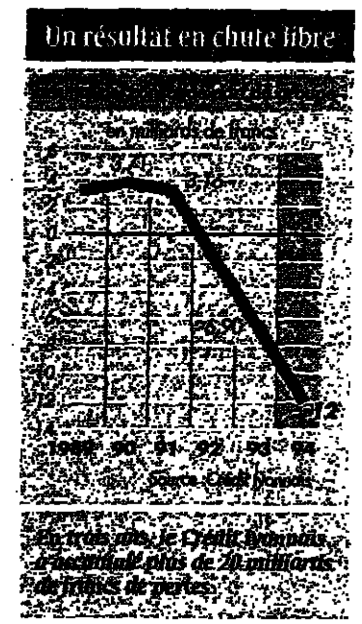
Confronté à des objectifs contradictoires, à savoir sauver le Crédit lyonnais sans s'attirer les foudres de la Commission européenne et des banques concurrentes et sans faire peser une charge trop lourde sur le contribuable-électeur, le ministère de l'économie a concocté un montage financier d'une rare complexité. Une *« usine à gaz »* dont il est facile de dissimuler certains aspects et d'en mettre d'autres en avant. L'aspect politique n'était pas absent de la manœuvre. Après avoir subitement souligné depuis le début de la semaine les malversations à l'origine d'une partie des pertes du Crédit lyonnais, Edmond Alphandéry, le ministre de l'économie, s'est employé à démontrer que la banque allait assumer seule la totalité du coût de son sauvetage. Une opération qui, au bout du compte, devrait être, selon M. Alphandéry, neutre pour le budget. Ce pronostic laisse sceptique la plupart des experts.

En tout cas, l'Etat a demandé au Crédit lyonnais un effort très important, ce qui est pour le moins légitime. Il se traduira par un recentrage de ses activités, un amaigrissement de son bilan, une réduction de ses effectifs et une ponction sur ses bénéfices futurs. En contrepartie, les pouvoirs publics vont donner au Lyonnais ce dont il a le plus besoin : du temps pour financer ses pertes.

CINQ ANS POUR S'EN SORTIR

La solennité et la gravité étaient de rigueur vendredi 17 mars en fin de journée au moment de l'annonce du plan. Edmond Alphandéry avait à ses côtés, lors de la conférence de presse, non seulement Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais mais aussi Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, présent en tant que président de la Commission bancaire, et le directeur du Trésor, Christian Noyer. Soulignant tout de suite que le Crédit lyonnais avait les moyens de se redresser, M. Alphandéry a expliqué

Un résultat en chute libre



En trois ans, le Crédit lyonnais a accumulé plus de 20 milliards de francs de pertes.

que la solution retenue pour l'assainir était la seule qui puisse à la fois assurer *« le retour à la viabilité de l'entreprise, éviter les distorsions de concurrence et ne plus faire appel aux contribuables »*.

Après y avoir songé *« avant même qu'on lui en soumette l'idée »*, M. Alphandéry a écarté la solution de la vente en l'état de la banque car il aurait fallu l'assortir d'une clause de garantie de passif pour le repreneur ou recapitaliser très largement la banque. Le schéma finalement retenu donne cinq ans à la banque publique pour assumer ses pertes et parvenir à sa privatisation. Elle va se débarrasser d'un ensemble d'actifs mélangés, sains et douteux, de 135 milliards de francs et renoncer à sa politique passée de *« banque-industrie »*. Elle sortira définitivement de l'immobilier, du financement du cinéma et éteindra progressivement l'activité de ses filiales bancaires à l'origine de nombreux sinistres, comme Altus, la SDBO (Société de banque occidentale) et la banque Colbert. Le Crédit lyonnais va céder 90 % de ses participations industrielles, soit 45 milliards de francs, en trois ans. Au moins 80 % des 135 milliards de francs d'actifs seront vendus dans les cinq ans.

Pour faire face aux risques évalués à 50 milliards de francs, l'Etat compte à la fois sur le produit de la privatisation de la banque au terme de son redressement (environ 15 milliards) et sur les revenus d'une émission obligataire à coupon zéro censée rapporter 35 milliards dans vingt ans. Une clause de retour à meilleure fortune prévoit par ailleurs que la banque rétrocédera chaque année une partie de ses profits. Le Lyonnais versera chaque année pendant vingt ans 34 % de son bénéfice imposable, s'il est inférieur à 1 milliard de francs (4 % de ses fonds propres), et 60 % pour la partie supérieure à 1 milliard (au-delà de 4 % de ses fonds propres). Cette clause disparaîtra bien évidemment lors de la privatisation.

Si la banque a enregistré en 1994 une perte record de l'ordre de 12 milliards de francs, après 6,9 milliards de déficit en 1993, M. Peyrelevade espère renouer avec les bénéfices dès 1995. Selon ses prévisions, la banque dégagerait en 1995 un résultat compris entre 500 millions et 1 milliard de francs, puis un profit de 1 milliard en 1996 et de 2,5 milliards d'ici à cinq ans.

SOULAGEMENT

Parallèlement, le Crédit lyonnais, dont les dirigeants soulagés avaient le sentiment, vendredi soir, que la banque était enfin sauvée, va mettre en œuvre un schéma de redressement *« particulièrement rigoureux »*. Il devrait notamment se traduire par un nouveau plan social, après celui de 1993, qui avait déjà amené le départ de 1 500 à 1 600 employés. Pour restaurer la rentabilité de la banque, Jean Peyrelevade a insisté sur le recentrage : la banque va céder la totalité de ses banques de détail (guichets pour les particuliers) hors d'Europe et une partie de ces mêmes activités sur le Vieux Continent. Hors d'Europe, le Crédit lyonnais restera avant tout une banque de marché sur les grandes places financières et continuera *« un service de gros aux entreprises »*. Ce n'est qu'en France et dans certains pays proches que le Lyonnais restera une *« banque universelle »* (à la fois pour les particuliers et les entreprises).

Au total, le Crédit lyonnais va réduire encore ses actifs de 100 milliards de francs, qui s'ajouteront aux 135 milliards d'actifs placés dans le CDR. La fonte du bilan du Crédit lyonnais, aujourd'hui de 2 000 milliards de francs, lui permettra de conserver des fonds propres suffisants pour satisfaire aux normes internationales et revenir sur le marché du crédit. Comme on l'explique au ministère de l'économie, après s'en être rendu compte tardivement : *« Le Crédit lyonnais était devenu un dinosaure. Il avait un cerveau, c'est-à-dire une capacité de contrôle, trop faible par rapport à sa taille. En réduisant le total de son bilan dans des proportions importantes, la banque va pouvoir redevenir contrôlable et rentable. »* Ce diagnostic semble pertinent mais aurait pu être fait il y a de longs mois et aurait évité les péripéties invraisemblables qui ont émaillé le douloureux sauvetage de la première banque française.

Eric Leser

Le budget ne sera pas épargné

L'ETAT VA-T-IL ou non faire appel au budget pour financer l'opération de « cantonnement » de 135 milliards de francs d'actifs du Crédit lyonnais, sur lesquels 50 milliards de pertes sont aujourd'hui envisagées ? L'usine à gaz imaginée par les spécialistes du Trésor n'a pas été conçue pour cela. En tout cas, sa présentation n'en laisse rien paraître.

Pour permettre au Crédit lyonnais de respecter les marges de solvabilité bancaires internationales en évitant de recapitaliser la banque – ce qu'il a déjà fait en 1993 –, l'Etat actionnaire a choisi de réutiliser, sur une grande échelle (*Le Monde* du 14 mars), le mécanisme mis en place l'année dernière et qui a permis de sortir 42 milliards de francs de créances immobilières douteuses dans une structure ad hoc, l'OIG (Omnium immobilier de gestion).

Pour 1994, ce sont 93 milliards de francs supplémentaires de participations industrielles, bancaires et para-bancaires qui vont être escamotés des livres de la banque. Comment ? On prend l'ensemble des titres et créances liés au cinéma, les banques Altus, SDBO, Colbert, le portefeuille de participations industrielles de Clinvest et de Clindust, bref, tout ce qui faisait hier l'orgueil de la banque-industrie. On y rajoute l'OIG, ce qui porte le total du délestage à 135 milliards de francs. Ce portefeuille, qui recèle du bon, du moins bon et du franchement mauvais, est vendu à une société baptisée Consortium de réalisation (CDR), filiale du Crédit lyonnais.

Pour financer le transfert, le Crédit lyonnais va consentir un prêt bonifié de 145 milliards de francs à la Société de participations bancaires et industrielles (SPBI), société détenue par l'Etat, créée en 1994 pour servir d'instrument de perfusion à l'OIG. Ce prêt permettra à SPBI de refinancer CDR à hauteur de 135 milliards, correspondant à l'ensemble des actifs qu'elle détiendra désormais. La différence, soit 10 milliards, sera utilisée par SPBI pour souscrire à une émission d'obligations à coupon zéro, qui se valorisera d'année en année par capitalisation des intérêts jusqu'à son échéance, en 2014. Résumé : le Crédit lyonnais prête à la SPBI, qui prête au CDR, qui achète 135 milliards de participations qui permettent d'alléger le Crédit lyonnais. Où est l'effort de l'Etat ? Dans la garantie qu'il consent au CDR au travers de la SPBI. En effet, le circuit doit fonctionner en sens inverse. C'est-à-dire que le CDR rembourse à SPBI qui rembourse elle-même au Lyonnais. Pour y parvenir, il faut que le CDR cède ses participations. C'est le but du jeu. Un bon nombre d'entre elles dégageront des moins-values, évaluées par Edmond Alphandéry à une cinquantaine de milliards de francs. Au fur et à mesure que ces cessions vont être réalisées, CDR reversera le fruit de ces ventes à SPBI, qui absorbera la différence entre leur valeur comptable et leur prix de cession. Autrement dit, si on s'en tient au scénario du ministre, CDR remboursera à SPBI seulement 85 milliards. En revanche, SPBI restera toujours débitrice des 135 milliards de francs que la banque lui aura prêtés.

En présentant son plan de sauvetage, Edmond Alphandéry n'a malheureusement pas montré la transparence qui aurait été souhaitable

Pour M. Alphandéry, l'incidence sur le budget sera nulle car des recettes vont surgir en face des pertes. D'une part, celle produite par le « coupon zéro » dont la valeur, à échéance 2014 sera de l'ordre de 45 milliards de francs. Elle permettra, d'après ses services, de couvrir environ 35 milliards de francs de pertes. D'autre part, celle que constituera la ponction opérée sur les bénéfices du Crédit lyonnais. Elle sera égale à 34 % du résultat consolidé avant impôt exigible en France (part du groupe) pour la fraction n'excédant pas 4 % des fonds propres, auquel s'ajoutera une contribution de 26 % pour la part des résultats qui dépasse 4 % des fonds propres (part du groupe). Enfin, le ministre mise sur les recettes de privatisation de la banque qui, pense-t-il, pourrait intervenir d'ici à cinq ans.

C'est aller un peu vite en besogne. Car SPBI va effectivement emprunter 145 milliards de francs au Crédit lyonnais, dont il va bien falloir payer les intérêts. En 1995, ce service risque de lui coûter 10 milliards de francs. Ce ne sont pas les quelques dividendes du portefeuille de SDBO, Colbert, MGM ou les loyers des immeubles qui permettront de les financer ou les quelques cessions d'actifs qui interviendront en cours d'année qui absorberont ce coût. Où la SPBI, c'est-à-dire l'Etat, trouvera de quoi financer les dix milliards de francs d'intérêts, si ce n'est dans son propre budget ?

En présentant le plan de sauvetage du Lyonnais, le ministre n'a malheureusement pas montré la transparence qui aurait été souhaitable. Un jour ou l'autre, sans que le contribuable s'en aperçoive vraiment, il faudra bien que l'Etat puise dans ses caisses.

Babette Stern

Les procédures judiciaires se multiplient dans les filiales du Crédit lyonnais

Quatre informations de justice ont été ouvertes, vendredi 17 mars, sur Altus Finances

La Cour des comptes, qui a réalisé au début de l'année 1995 un audit sur les comptes d'Altus, la filiale du Crédit lyonnais, a transmis des dossiers au parquet (*Le Monde* du 16 mars). La Société de banque occidentale (SDBO) a déposé une plainte contre son ancien directeur général, Pierre Despessailles. IBSA, l'ancienne banque de M. Levêque, prédécesseur de M. Haberer à la tête du Lyonnais, intéresse aussi la justice.

QUATRE nouvelles procédures viennent de s'ajouter aux nombreuses informations judiciaires qui visent certaines filiales du Crédit lyonnais à Paris. Vendredi 17 mars, la chancellerie a confié aux juges Eva Joly et Jean-Pierre Zanoto le soin d'instruire quatre informations judiciaires contre X pour abus de pouvoir, abus de crédit, abus de biens sociaux, complicité et recel, relatives à des opérations menées dans le domaine commercial et immobilier par Altus.

La Cour des comptes, qui a réalisé au début de l'année 1995 un audit sur les comptes d'Altus, s'était interrogée sur le fonctionnement de cette filiale incontrôlée qui s'est trouvée, au fil des ans, à la tête d'une multitude de participations majoritaires de qualité très variable et truffées de pièges. C'est le dossier du Groupe Marland, dont Altus détenait le contrôle, qui est aujourd'hui dans le collimateur de la justice.

En 1992, Altus cède les principaux actifs de Marland, dont la chaîne de magasins Disco, à des fonds néerlandais. La raison de cette cession n'apparaît pas clairement, d'autant qu'Altus continue de financer par un prêt de 1,5 milliard de francs, non seulement l'acquisition par les fonds mais aussi les pertes des sociétés cédées (*Le Monde* du 20 janvier). L'acquisition de l'entreprise de meubles Dumeste gonflant ainsi le résultat d'Altus et les conditions d'achat de la société britannique Sellotape (fabricant de papiers adhésifs) relevées par la Cour des comptes pourraient venir gonfler une liste déjà longue. Deux informations, confiées à M. Zanoto, ont déjà été ouvertes pour abus de biens sociaux et escroquerie en 1992 sur la banque Saga, filiale d'Altus : l'une concerne les conditions dans lesquelles a été rachetée cette banque qui appartenait à la Macif. L'autre porte sur le dossier GIE avions, un pôle aviation développé par la banque Saga, filiale d'Altus, pour la vente et l'exploitation aux Antilles d'avions d'occasion après leur remise en état. Elle poursuit pour abus de biens sociaux et escroquerie les vendeurs de ce pôle aviation à Altus et ceux qui étaient censés gérer les avions d'occasion.

La Société de banque occidentale (SDBO) a, quant à elle, déposé une plainte contre son ancien directeur général, Pierre Despessailles. L'information, confiée à Eva Joly, porte sur la cession à Immopar, à un prix particulièrement élevé, d'une société dont M. Despessailles était propriétaire. L'acquisition par Immopar a été financée par la SDBO.

IBSA, l'ancienne banque de Jean-Maxime Levêque, prédécesseur de Jean-Yves Haberer à la tête du Lyonnais, constitue également un sujet d'intérêt pour la justice. Commissions d'apport à des niveaux inhabituels, prix exorbitants de cessions de promesses de vente, honoraires de gestion et d'intermédiaires considérables, évictions trop chères, nombreuses affaires immobilières sans obtention préalable du permis de construire, toutes les pratiques de cette banque sortent de l'ordinaire.

Vendredi 10 mars, Michel de Brem, son ancien patron, un de ses cadres, Pierre Alain Fadhuile, et l'un de leurs associés dans l'opération de promotion immobilière du passage du Havre, Marc Berdugo, ont été placés sous mandat de dépôt. Le juge Eva Joly, saisie en septembre 1994 d'une plainte du Crédit lyonnais, accuse ces trois hommes de s'être entendus sur le prix d'achat d'un immeuble, situé au 107, rue Saint-Lazare, dans le cadre de l'opération de promotion immobilière SNC Le Havre. A cette occasion, M. Berdugo a réalisé une plus-value injustifiée de 80 millions de francs. Enfin, l'instruction suit son cours sur la manière dont Bernard Tapie a réalisé un certain nombre d'augmentations de capital réalisées par Bernard Tapie Finance (BTF) qui regroupe les activités industrielles de Bernard Tapie (Testut, Terraillon, La Vie claire...) et les mouvements de trésorerie observés sur la FIBT (Financière et immobilière Bernard Tapie), qui contrôle les actifs personnels de la famille Tapie – et notamment la société Alain Colas Tahiti (ACT, gestionnaire de son yacht *Le Phocéa*) –, et sur la holding de tête GBT (Groupe Bernard Tapie).

Ba. S.

■ *JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT*, président du Mouvement des citoyens (MDC), s'est déclaré, vendredi 17 mars, favorable à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale sur le *« plan de sauvetage »* du Crédit lyonnais préparé par le gouvernement. Le député, maire de Belfort répond ainsi à l'appel lancé la veille par son collègue, François d'Aubert, député UDF de la Mayenne et président de la Commission des comptes de l'Assemblée nationale.

COMMENTAIRE

RIDEAU DE FUMÉE

Le gouvernement a cru bon d'affirmer haut et fort sa volonté de trouver et de sanctionner les responsables de la quasi-faillite du Crédit lyonnais.

Il a découvert soudainement, à quelques semaines de l'élection présidentielle, la difficulté de justifier aux yeux de l'électeur et du contribuable un second plan de sauvetage de la banque publique.

Une dramatisation surprenante : ce même gouvernement avait en d'autres temps nommé l'ancien président du Crédit lyonnais, Jean-Yves Haberer, à la tête du Crédit national. Celui-ci y était resté seulement quatre mois avant de se faire révoquer *« sous la pression médiatique »*, comme Matignon le lui avait expliqué alors.

Le même gouvernement avait subi à contrecœur la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le Lyonnais. Cette dernière avait eu *« l'élégance »* de mener ses travaux au pas de charge en dix semaines et de ne pas provoquer la moindre polémique.

Elle avait à peine égratigné le Trésor et les autorités de contrôle pour leur passivité face à la dérive de la banque publique et s'était bien gardée de s'interroger sur d'éventuelles responsabilités politiques. Après avoir réussi à éluder le débat de fond, le gouvernement pensait être arrivé au bout de ses peines avec un dossier hérité des socialistes.

L'annonce d'un plan de sauvetage en mars 1994 se voulait définitive. Las ! Illustration supplémentaire des dysfonctionnements internes du Lyonnais et de l'incapacité des contrôleurs extérieurs à apprécier les risques, l'ampleur du désastre est apparue sans commune mesure avec les estimations initiales.

Du coup, le nouveau plan de sauvetage a été conçu après d'interminables tractations pour démontrer au contribuable-électeur que le coût des erreurs répétées ne lui serait pas imputé, que la banque avait les moyens de se sauver seule et que les responsables allaient enfin payer.

Un rideau de fumée un peu dérisoire : parce que le budget sera d'une façon ou d'une autre mis à contribution, et sans doute dès 1995 ; parce que la banque est incapable de se sauver par ses propres moyens ; parce que les imprécations vengeresses sont dangereuses.

Certes, il y a vraisemblablement eu des malversations dans certaines filiales du Crédit lyonnais. Leurs auteurs doivent être évidemment poursuivis par la justice et condamnés. Mais l'essentiel des pertes du Lyonnais ne proviennent pas de malversations – ce serait trop simple – mais de fautes de gestion longtemps dissimulées et de l'aveuglement des autorités de contrôle.

E. L.

Des milliers de suppressions d'emplois prévues

CINQ MILLE ? Six mille ? Si les syndicats du Crédit lyonnais ignorent le nombre de suppressions d'emplois qui seront précisément annoncées lors du comité central d'entreprise du 28 mars, l'aggravation du plan actuel – 3 800 suppressions de postes sur trois ans – a été confirmée par le PDG, Jean Peyrelevade, le 17 mars. Le plan de redressement n'impose-t-il pas à la banque de réaliser 15 % de gains de productivité en quatre ans ? Alors que moins de 1 600 personnes ont quitté l'entreprise ces douze derniers mois, environ 2 000 devraient les imiter cette année. Le volontariat, qui a été la règle jusqu'à présent, ne devrait plus suffire.

Il *« restera le premier principe des mesures proposées dans toute la mesure du possible »*, se contente de préciser la direction, dans le document de vingt pages remis à chacun des 39 000 salariés de la maison mère, en France, le samedi 18 mars. *« Si des départs à peu près en douceur sont encore envisageables en 1995, les années suivantes seront forcément plus douloureuses »*, pronostique Jean-Claude Cuny, président du SNB-CGC.

Dans un tract commun, les cinq organisations *« rejettent catégoriquement toute idée de devoir faire payer le prix d'errements antérieurs et de mauvaises orientations de gestion à un personnel qualifié »*, mais nul n'appelle pour le moment à la grève. Seule Force ouvrière *« n'exclut rien »*.

LASSITUDE

Ce texte signé par tous ne doit d'ailleurs pas faire illusion : sur le fond du dossier, les syndicats sont divisés. Au conseil d'administration du 17 mars, seuls trois administrateurs se sont opposés au plan proposé : ceux de la CFDT et de la CGT. Les administrateurs de la CGC et de Force ouvrière l'ont approuvé.

Malgré l'appel à la grève lancé dans l'ensemble de la profession par la CFDT, la CGT et le Syndicat unifié pour le 14 avril, les syndicats ne croient pas à une explosion sociale au Lyonnais. *« C'est surtout la lassitude qui domine. Depuis l'arrêté des comptes de 1992, cela fait trois ans que l'on nous explique que les mauvais résultats sont les derniers. Les gens ne font plus confiance au management »*, résume Gérard Stoffel (CFDT), première organisation syndicale. *« Même des cadres de haut niveau envisagent de bénéficier du plan social. Ce qui, hier, était impensable »*, juge Jean-Claude Cuny.

Le climat dans la maison mère ne doit pas faire oublier la situation souvent plus dramatique dans les filiales cédées. De la Banque Colbert à la SDBO, aucune n'est épargnée. Les suppressions d'emplois dépasseront le millier. Or les syndicats étant souvent absents, les plans sociaux sont moins généreux. A la Banque parisienne de gestion et de dépôts, qui vient d'être fermée, les salariés ont dû financer eux-mêmes leur « outplacement ». Un précédent peu rassurant.

Frédéric Lemaître

Le Crédit lyonnais Nederland n'est pas à vendre

AMSTERDAM
de notre correspondant

LE BANCASSUREUR belgo-néerlandais Fortis a fait part de son intérêt pour le Crédit lyonnais Bank Nederland (CLBN), de même que la Générale de banque de Bruxelles, dont le président *« ne manque pas une occasion de le faire savoir à coups d'interviews. »* Le président du directoire du CLBN, Willem Van Driel a déclaré pourtant que la banque n'était pas à vendre. Le président du Crédit lyonnais Europe, Alfred Bouckaert, membre du conseil de surveillance de la filiale néerlandaise, a réaffirmé aussi vendredi 17 mars qu'il n'était pas question de *« mettre le CLBN en vitrine, ou d'en vendre l'une ou l'autre des branches. Car le CLBN est un tout qui ne peut être vendu par appartements et pour lequel nous avons des ambitions »*. Sur sa lancée, Willem van Driel a également indiqué que le placement en Bourse d'une partie des 95 % du capital du CLBN entre les mains de la maison mère n'est pas à l'ordre du jour. *« L'ex-président l'envisageait, et nous avions pris des mesures en ce sens. Mais l'actuel dirigeant du groupe n'y est pas favorable. »*

C'est donc une filiale qui renoue avec le versement d'un dividende de 2,35 florins (soit 7,50 francs) par action de 50 florins, après trois ans d'interruption, que le Lyonnais conserve dans son escarcelle. Quatrième banque des Pays-Bas, le CLBN a bouclé 1994 sur un bénéfice en hausse de 43 %, à 43,4 millions de florins. Cependant, ces chiffres doivent être nuancés à l'aune d'un total de bilan en chute de 15 %, à 27,4 milliards de florins, et de dépôts en baisse de 12 %, à 14,3 milliards. De plus, le CLBN se situe loin derrière les trois géants de la banque aux Pays-Bas – ABN-AMRO, Rabo, ING –, qui lui laissent une mince part de marché, de l'ordre de 3 %.

L'amélioration du bénéfice net est donc en partie le résultat de la réduction des coûts – grâce à des suppressions d'emplois (entre 1990 et 1996, le CLBN aura perdu un tiers de ses 3 235 salariés) – et de la baisse des dotations aux fonds secrets de la banque. Ceci n'empêche pas Willem van Driel de prévoir *« un développement positif de nos résultats en 1995 »*, tout en maintenant son pronostic d'un rendement net sur fonds propres de 12 % fin 1996 contre 4,2 % l'an dernier.

Comment atteindre un tel objectif en si peu de temps ? Mêmes motifs, mêmes méthodes, répond-on en substance au CLBN : maintien de la politique de réduction des coûts, baisse continue des dotations aux fonds secrets – *« Il faut passer de 93 millions actuellement à 50 millions, pas plus »* –, et politique plus agressive de conquête des marchés, notamment celui des particuliers. Sur ce plan, le CLBN décroche quelques succès. Ainsi sa politique de création de comptes bien rémunérés attire-t-elle un grand nombre de Néerlandais. Mais la filiale, coresponsable en son temps des dérives du groupe français, fait désormais les frais de la *« présence constante du groupe dans les médias »*. Une présence parfois bien encombrante.

Alain Franco

Volkswagen, redevenu bénéficiaire, récompense ses actionnaires

LES ACTIONNAIRES du constructeur automobile allemand Volkswagen, numéro un européen, avec les marques Volkswagen, Audi, Seat et Skoda, auront eu raison de ne pas désespérer de leur groupe malgré les 6,6 milliards de francs de pertes enregistrées en 1993. Pour l'année 1994, la direction a annoncé, le vendredi 17 mars, un résultat net de 150 millions de deutschemarks (535 millions de francs), meilleur que l'équilibre attendu. Mais, surtout, le dividende par action préférentielle, proposé aux actionnaires, sera augmenté de 2 DM par rapport à 1993, passant à 4 DM, ce que les propos de la direction ne laissaient pas prévoir ces derniers temps. Ferdinand Piëch, président du directoire depuis le début de l'année 1993, vise ainsi plusieurs objectifs.

D'abord, rassurer sur l'avenir d'un groupe qui avait vu ses résultats s'effondrer de 1,11 milliard de DM en 1991 et à 147 millions de DM en 1992 avant de devenir dramatiquement négatifs en 1993. Le nouveau patron du groupe avait pris le parti, cette année-là, de provisionner massivement sur un seul exercice le coût de toutes les restructurations nécessaires pour rendre de son agilité à un groupe devenu obèse.

Ensuite, rassurer encore, mais cette fois sur la pérennité d'une direction dont l'image a été sérieusement ébranlée par le bras de fer entre Volkswagen et General Motors depuis l'arrivée, à la place de numéro deux du groupe, de l'espagnol José Ignacio Lopez, ex-responsable des achats du constructeur américain, accusé d'espionnage industriel par son ancien employeur. La hausse du dividende illustre la volonté de Ferdinand Piëch, qui a toujours couvert son directeur de la production et des achats, de marquer un retour à la sérénité.

REDRESSEMENT DE SEAT

La reprise du marché automobile européen l'an dernier a servi le groupe. En 1993, la baisse de la demande s'était traduite par un recul de 12 % des ventes et de 10 % du chiffre d'affaires. L'an dernier, les recettes ont atteint 80,04 milliards de DM (près de 286 milliards de francs), affichant une hausse de 4,5 %. Mais d'autres éléments sont intervenus, notamment le redressement des comptes de la filiale espagnole Seat, après une restructuration sévère qui s'est soldée par des milliers d'emplois supprimés et le limogeage d'un président. Ses pertes, non encore confirmées par la direction, atteindraient tout de même 60 milliards de pesetas (2,34 milliards de francs) en 1994.

Mais le nouveau patron de la filiale, Juan Lorens, appuyé par Ferdinand Piëch lui-même, parie sur un retour à l'équilibre dès 1996. Il est vrai que Seat ne manque pas d'atouts dans le groupe. Elle jouit du soutien du gouvernement central espagnol et de celui de la Catalogne, qui se sont engagés, en juillet dernier, à lui verser 1,6 milliard de francs sur quatre ans pour compléter l'apport de 4 milliards de francs que Volkswagen a prévu pour des investissements sur cette période.

La filiale bénéficie surtout de la valeur de la peseta qui améliore sa compétitivité à l'exportation. Ainsi, les Volkswagen Polo fabriquées en Espagne sont créditées d'un coût de revient inférieur à celles qui sortent des usines allemandes de Wolfsburg où la productivité est pourtant meilleure, précisait le président du groupe à l'occasion du dernier Salon automobile de Genève début mars.

Le retour aux bénéfices de Volkswagen doit aussi aux dispositions prises en novembre 1993 pour réduire le temps de travail dans les usines allemandes et aux changements introduits dans l'organisation de la production et dans les achats par José Ignacio Lopez. Ses ennemis les moins sévères lui reprochent de réduire systématiquement de 10 à 20 % la valeur des marchés passés avec ses fournisseurs. A eux deux, l'Autrichien Ferdinand Piëch et son bras droit espagnol ont déstabilisé une aristocratie industrielle allemande, peu rompue aux affaires d'espionnage – étalées sur la place publique et non totalement démenties – et à la renégociation d'accords provenant d'une des plus grosses sociétés du pays. En augmentant le dividende, Ferdinand Piëch veut prouver le bien-fondé de sa stratégie, et en même temps remercier la Bourse de Francfort qui n'a pas abandonné Volkswagen lorsque ses résultats étaient au plus bas.

Gilles Bridier

Flexibilité sociale

L'accord conclu en novembre 1993 avec les syndicats, prévoyant une semaine de 28,8 heures de travail hebdomadaires en quatre jours pour les six sites industriels Volkswagen en Allemagne, arrive à échéance à la fin 1995. Cet accord, qui avait pour but de réduire la masse salariale tout en sauvegardant 30 000 emplois, s'est traduit par une ponction de 14 % du salaire. Il pourrait être reconduit. De plus, Ferdinand Piëch a décidé, en juillet dernier, une prime de 900 DM pour chaque salarié allemand, au moment où il annonçait des sacrifices au bénéfice de la filiale espagnole Seat. Mais les augmentations salariales de 6 % obtenues par le syndicat IG Metall dans la métallurgie et le passage à la semaine de 35 heures compliqueront la négociation.

M. Méhaignerie soutient les juges dans l'affaire Alcatel-Alsthom

RÉPONDANT à une lettre ouverte des salariés actionnaires du groupe Alcatel-Alsthom pour l'*« interpeller solennellement »* sur l'instruction des affaires judiciaires qui touchent l'entreprise, le garde des Sceaux, Pierre Méhaignerie, a déclaré, vendredi 17 mars, *« comprendre l'émotion et l'inquiétude »* de ces salariés. Ils avaient demandé au ministre de mettre en œuvre des mesures pour *« faire respecter la présomption d'innocence, proportionner les mesures d'instruction aux seules nécessités de celle-ci, et pour assurer enfin le strict respect du secret de l'instruction »*. Mais M. Méhaignerie, au nom de l'indépendance de la magistrature, *« s'interdit de critiquer ou de commenter les décisions des magistrats »* et invite à utiliser les recours prévus par le législateur.

De leur côté, les magistrats instructeurs d'Evry ont décidé à l'unanimité de soutenir leur collègue Jean-Marie d'Huy, chargé d'instruire l'affaire des surfacturations d'Alcatel-CIT, qu'ils estiment *« nommément mis en cause »*. Le PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, avait jugé son contrôle judiciaire *« disproportionné »* et dénoncé les *« violations permanentes »* du secret de l'instruction.

■ **MÉRIDIEN** : le comité d'entreprise de l'ancienne filiale hôtelière du groupe Air France, rachetée en novembre par Forte, a décidé d'assigner en référé le PDG du groupe britannique Rocco Forte pour protester contre le plan de restructuration de la chaîne française, dénoncé par le CE comme un *« véritable démantèlement »* avec *« la disparition des deux tiers des effectifs »* (67 personnes sur 107). Le tribunal de grande instance doit se prononcer mercredi 22 mars.

■ **INVESTIR** : l'hebdomadaire financier devait adopter, samedi 18 mars, une nouvelle formule avec la création de rubriques (« Tribunes », « Evénement », « Marchés ») et un développement du secteur Bourse placé au centre du journal. *Investir* a vu sa diffusion totale payée 1994 progresser de 6,17 % par rapport à 1993, ce qui en fait le premier hebdomadaire financier, avec une moyenne de 107 442 exemplaires.

■ **MERIDIAN FERRIES** : la compagnie britannique, qui exploite deux navires de fret entre Boulogne-sur-Mer et Folkestone, a été mise, vendredi 17 mars, en liquidation judiciaire, a annoncé son directeur, Paul Desgris. *« La compagnie ne peut faire face à ses dettes »*, a déclaré M. Desgris. L'emploi par la compagnie de marins polonais sous-payés avait provoqué la colère des marins français.



Revue des valeurs

Semaine du 13 au 17 mars 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↗	↗	↘	↗	↗
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **+ 2,62 %**

Séances de rattrapage

LE CALME RELATIF revenu sur les marchés des changes a donné l'occasion à la Bourse de Paris de reprendre un peu d'altitude cette semaine, après être retombée huit jours plus tôt à son plus bas niveau depuis deux ans. En cinq séances, les valeurs françaises ont gagné 2,62 %, soit, à quelques points, près, la quasi-totalité des pertes de la semaine passée. L'indice CAC 40 a terminé la période à 1 788,83 points. Grâce à cette dernière progression, le recul de la Bourse de Paris n'est plus que de 4,91 % depuis le 31 décembre 1994.

Dès lundi, de logiques prises de bénéfice, après la reprise sensible affichée à la veille du week-end, mettaient à mal la tendance, faisant perdre aux valeurs 1,22 %. Mais, dès le lendemain, l'indice CAC 40 enregistrait sa plus forte hausse quotidienne depuis le 5 février 1993, grâce à une nette détente des taux d'intérêt américains après l'annonce d'une baisse inattendue des ventes de détail en février aux Etats-Unis. Toujours en provenance d'outre-Atlantique, de nouvelles statistiques (indice des prix à la production, production industrielle, taux d'utilisation des capacités) provoquaient, mercredi, un renversement de tendance, ces chiffres faisant à nouveau craindre un resserrement de la politique monétaire pour contenir l'inflation. Jeudi, au terme d'une séance heurtée, les valeurs terminaient sur un gain appréciable de 2,71 %. Il faut préciser que ce jour-là se tenait la réunion bimensuelle de la Bundesbank et que la plupart des analystes ne s'attendaient pas à un geste de la banque centrale allemande, habituée à régler sa politique monétaire uniquement sur des critères nationaux. Ils ne furent ni déçus ni surpris, et cela n'empêcha pas le marché de se redresser. Vendredi, la séance a été de nouveau heurtée et, malgré l'affaiblissement du dollar et de plusieurs devises européennes face au mark, elle a terminé sur une note légèrement positive de 0,17 %.

ALCATEL ET CANAL PLUS

Du côté des valeurs, plusieurs titres ont retenu l'attention, à commencer par Alcatel-Alsthom, qui a été l'une des actions les plus « entourées » au cours de ces dernières séances. Suspendu dès lundi, dans l'attente des décisions que devait prendre le conseil d'administration d'Alcatel après la mise en examen de son PDG, le titre, qui affiche toujours un recul de 6,2 % depuis le début de l'année, a effectué une vive remontée en fin de semaine. *« La Bourse a voté »*, estimait un opérateur vendredi soir, jugeant que la mise en retrait, pour l'instant, de Pierre Suard n'était pas une *« mauvaise chose »* pour le groupe, affirmant cependant qu'un *« débarquement définitif »* aurait été beaucoup plus profitable pour le titre ! Quoi qu'il en soit, la valeur, qui avait été suspendue à 394,70 francs vendredi 10 mars, a terminé la semaine à 427,60 francs, soit un gain de 8,3 % sur la période. Depuis son plus haut niveau historique, atteint le 10 janvier 1994 à 902 francs, le cours de l'action Alcatel affiche toujours un recul de 52,6 %.

Canal Plus a le triste privilège de terminer la semaine en tête des baisses : l'annonce d'une quasi-division par deux de son résultat (47,9 %) pour l'exercice écoulé a lourdement pénalisé le titre. Déjà suspendu à la baisse à deux reprises au cours de la séance du vendredi 10 mars, le titre avait terminé il y a huit jours à 639 francs, en baisse de 15,5 %. Après une semaine chahutée, vendredi 17 mars, le titre a terminé à 594 francs, soit un nouveau recul d'un vendredi sur l'autre de 7 %.

Pour mémoire, le titre avait évolué depuis le début de 1994 dans une fourchette comprise entre 770 et 1 150 francs.

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	10-3-95	13-3-95	14-3-95	15-3-95	16-3-95
RM	3 919 951	[illegible]	3 785 754	[illegible]	3 249 067
Comptant R. et oblig.	30 028 023	[illegible]	25 860 052	[illegible]	24 957 707
Actions	99 123	[illegible]	137 332	[illegible]	212 127
Total	34 047 097	[illegible]	29 783 138	[illegible]	28 418 901

INDICES

	13-3-95	14-3-95	15-3-95	16-3-95	17-3-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 187,74	[illegible]	1 197,35	[illegible]	1 223,63
SBF 250	1 154,41	[illegible]	1 162,38	[illegible]	1 185,40
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 721,80	[illegible]	1 738,60	[illegible]	1 788,83

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Alcatel-Alsthom	2 651 778	1 066 376
Elf Aquitaine	2 695 983	985 988
Carrefour	410 055	820 576
Oréal	568 430	670 787
LVMH Moët-Vuitton	752 190	629 721
Total	2 358 163	619 406
Saint-Gobain	912 390	525 402
Peugeot	750 475	483 221
Canal +	758 171	476 389
Air Liquide	636 587	479 582
Danone	615 030	470 999
Société Gale	947 200	458 626
Suez	1 882 244	453 718
Rhône Poulenc	4 116 950	450 991

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Spie Batignolles	+ 49,60
Ciments Fr. Priv. B1	+ 12,23
Comptoir Moder.	+ 11,59
Carrefour	+ 10,04
Promodes	+ 9,02
Alcatel Alsthom	+ 9
Clarins	+ 7,48
UAP	+ 7,16
Bancaire Cie	+ 6,94
Metrologie Inter	+ 6,66
Axa	+ 6,14
Société Gale A	+ 6,07
Lafarge Coppee	+ 5,94
Zodiac	+ 5,70

Valeurs en baisse	%
Canal +	– 21,95
Dassault Electro	– 16,77
Sefimeg	– 10,24
Lebon	– 9,50
Gascogne (B)	– 9,12
Alcatel Câble	– 8,74
Groupe Andre SA	– 5,61
Nordon Ny	– 5,51
Créd. Fonc. France	– 5
Remy Cointreau	– 4,95
De Dietrich	– 4,59
Salvepar (Ny)	– 4,58
Rochette (La)	– 4,01
Bque Colbert C2r	– 4

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE

	17-03-95	Diff.
Bongrain	2 694	[illegible]
Danone	772	[illegible]
Eridania Béghin-Say	790	[illegible]
Fromageries Bel	4 500	[illegible]
LVMH	857	[illegible]
Pernod-Ricard	334,10	[illegible]
Rémy-Cointreau	170,80	[illegible]
Saint-Louis	1 450	[illegible]

ASSURANCES

	17-03-95	Diff.
AGF	166,60	[illegible]
AXA	243,50	[illegible]
GAN	161,30	[illegible]
SCOR SA	107,60	[illegible]
UAP	118,20	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX

	17-3-95	Diff.
Bouygues	531	[illegible]
Ciments français	221	[illegible]
Colas	782	[illegible]
Eiffage	773	[illegible]
Eurotunnel	28,80	[illegible]
GTM Entrepose	362	[illegible]
Imetal	490	[illegible]
Immob. Phénix	48	[illegible]
Jean Lefebvre	314	[illegible]
Lafarge-Coppée	351	[illegible]
Poliet	382,10	[illegible]
Saint-Gobain	584	[illegible]
SGE	164,80	[illegible]
Spie-Batignolles	228,60	[illegible]

CHIMIE

	17-03-95	Diff.
Air liquide (L')	751	[illegible]
Gascogne	475	[illegible]
Michelin	197,50	[illegible]
Plastic-Omnium	490	[illegible]
Rhône-Poulenc A	110,40	[illegible]
Roussel-Uclaf	661	[illegible]
Sanofi	259,40	[illegible]
Synthélabo	240,70	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE

	17-3-95	Diff.
BIC	700	[illegible]
Chargeurs	1 059	[illegible]
Christian Dior	415,80	[illegible]
Clarins	409,50	[illegible]
DMC	255	[illegible]
EBF	913	[illegible]
Essilor Int.	757	[illegible]
Gr. André	420	[illegible]
Moulinex	107	[illegible]
Oréal (L')	1 200	[illegible]
Salomon	1 810	[illegible]
SEB	473	[illegible]
Skis Rossignol	1 810	[illegible]
Sommer-Allibert	1 732	[illegible]
Zodiac	537	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES

	17-03-95	Diff.
Bancaire (Cie)	508	[illegible]
BNP	225,50	[illegible]
CCF	204,70	[illegible]
Cetelem	919	[illegible]
Comptoir entrepr.	–	[illegible]
CPR	339,60	[illegible]
Créd. fon. France	550	[illegible]
Crédit local Fce	394	[illegible]
Créd. lyon. CIP		[illegible]
Crédit national	351	[illegible]
Société générale	506	[illegible]
SOVAC	355	[illegible]
UFB Locabail	347	[illegible]
UIC	93,90	[illegible]
Via Banque	319,40	[illegible]

DISTRIBUTION

	17-3-95	Diff.
Bon Marché (Au)	–	[illegible]
Carrefour	2 267	[illegible]
Casino	140,80	[illegible]
Castorama Dubois	718	[illegible]
Comptoirs Modernes	1 437	[illegible]
Damart	4 600	[illegible]
Docks France	739	[illegible]
Galeries Lafayette	2 085	[illegible]
Guilbert	420,10	[illegible]
Guyenne Gascogne	1 277	[illegible]
Pinault-Print. Red.	1 051	[illegible]
Primagaz	866	[illegible]
Promodès	1 015	[illegible]
Rexel	709	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE

	17-3-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	428,50	[illegible]
Alcatel-Câble	355	[illegible]
CS (ex-CSEE)	312	[illegible]
Intertechnique	562	[illegible]
Labinal	751	[illegible]
Legrand	6 750	[illegible]
Matra-Hachette	105,10	[illegible]
Radiotechnique	560	[illegible]
Sagem	2 725	[illegible]
Schneider	339	[illegible]
Thomson-CSF	–	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER

	17-03-95	Diff.
GFC	344	[illegible]
Olipar	6,90	[illegible]
Rue Impériale	3 518	[illegible]
Sefimeg	296,20	[illegible]
Simco	398,10	[illegible]
UIF	416,70	[illegible]
Silic	684	[illegible]
Sogeparc	579	[illegible]
Interbail	334,90	0,91
Klépierre	572	0,35
Locindus	798	2,08
Selectibanque	145	[illegible]
Unibail	471	+ 0,85
Genefim	160,50	– 10,33
Immobail	284	– 1,42

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE

	17-03-95	Diff.
Bolloré Techno.	466	[illegible]
Cerus	85,05	[illegible]
CGIP	1 051	[illegible]
Eurafrance	1 434	[illegible]
Gaz et Eaux	1 699	[illegible]
Lagardère	110	[illegible]
Marine-Wendel	348	[illegible]
Navigation mixte	968	[illegible]
Nord-Est	133,40	[illegible]
Paribas	284,40	[illegible]
Suez	247	[illegible]
Worms & Cie	242	[illegible]
Parfinance	–	[illegible]
Arnault Ass.	–	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE

	17-3-95	Diff.
CarnaudMetalbox	173,20	[illegible]
Dassault Aviation	398,70	[illegible]
De Dietrich	2 490	[illegible]
Fives-Lille	415	[illegible]
Legris Industrie	344,20	[illegible]
Métaleurop	60	[illegible]
Pechiney CIP	333	[illegible]
Pechiney Int.	125	[illegible]
Peugeot SA	649	[illegible]
Strafor Facom	630	[illegible]
Valeo	260	[illegible]
Vallourec	252	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT

	17-3-95	Diff.
Anglo-American	274,90	[illegible]
Buffelsfontein	36	[illegible]
De Beers	120	[illegible]
Driefontein	68,50	[illegible]
Gencor Limited		[illegible]
Harmony Gold	43,10	[illegible]
Randfontein	35,95	[illegible]
Saint-Helena	45,60	[illegible]
Western Deep	168,40	[illegible]

PÉTROLE

	17-03-95	Diff.
Elf Aquitaine	370,50	+ 3,20
Esso	636	– 2,75
Géophysique	286	[illegible]
Total	266,50	[illegible]
BP France		[illegible]
Erap-Elf	319,10	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI

	17-03-95	Diff.
Bail Investiss.	809	1,12

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES

	17-3-95	Diff.
Accor	543	[illegible]
BIS	345	[illegible]
Canal Plus	590	– 20,95
Cap Gemini Sogeti	168,70	0,41
CEP Comm.	474	+ 3,71
Club Méditerranée	414	+ 0,24
Eaux (Cie des)	461,90	+ 3,79
Ecco	585	+ 1,58
Euro Disney	12,50	+ 2,88
Filipacchi Médias	674	– 2,91
Havas	353	– 3,73
Lyonnaise des eaux	428,70	+ 1,95
Publicis	363	– 2,15
SITA	610	1,45
Sligos	389	– 0,25
Sodexho	742	– 0,93
SCAC Delmas	656	– 2,08
Dauphin OTA	260	– 3,70
OGF Omn Gest.	640	+ 1,58
TF1	454	[illegible]

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ

	17-03-95	Diff.
6 % 1993-1997	96,6	– 0,1
EDF-GDF 3 %	6 120	– 10
CNB 5 000 F	100,6	inchangé
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	100,3	– 0,3
CNI 5 000 F	100,6	inchangé

TOKYO

Indice Nikkei **– 0,65 %**

Toujours en repli

LES COURS ont encore reculé cette semaine à la Bourse de Tokyo, déprimés par des ventes réalisées en majorité sur le marché à terme, tandis que la faiblesse de la monnaie américaine face au yen continuait d'inquiéter les investisseurs.

L'indice Nikkei a perdu 107,15 points, soit 0,65 % par rapport à la semaine dernière pour terminer, vendredi 17 mars, à 16 251,23 points, son plus bas niveau depuis le 29 novembre 1993. Ce nouveau recul fait suite à une chute de 4 % de l'indice la semaine dernière et de 2,7 % la semaine précédente. Le volume quotidien moyen d'échanges a été de 341,3 millions de titres, contre 335,3 millions la semaine dernière.

Le marché a été étroit pendant toute la semaine, ont précisé des courtiers, ajoutant que les entreprises ont vendu des avoirs pour habiller leurs comptes avant la fin de leur exercice fiscal, le 31 mars. Selon les intervenants, la crainte de voir l'indice Nikkei descendre sous les 16 000 points reste bien réelle. Et les prévisions pour les deux prochaines semaines sont loin d'être optimistes.

Indices du 17 mars : Nikkei, 16 251,23 points (contre 16 358,38) ; Topix, 1 291,29 points (contre 1 322,96).

LONDRES

Indice FT 100 **+ 2,25 %**

Regain d'optimisme

APRÈS quatre semaines de baisse, la Bourse de Londres a retrouvé un peu le sourire au cours de la période écoulée, encouragée par les records de Wall Street, les derniers chiffres de l'économie britannique ainsi que les augmentations de dividende annoncées par plusieurs groupes. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a enregistré un gain hebdomadaire de 68,2 points, soit une avance de 2,25 %, pour clôturer à 3 089,3 points.

L'indice Footsie a vécu notamment deux très bonnes séances, mardi et jeudi, progressant respectivement de 38,8 et de 47,1 points. Il a profité des records absolus franchis à Wall Street grâce aux statistiques américaines. Les indices britanniques, notamment le ralentissement de la croissance des rémunérations moyennes et la faible augmentation des prix de gros en février, ont également soutenu le marché en calmant les craintes de poussées inflationnistes pouvant déboucher sur un relèvement des taux d'intérêt.

Sur le plan micro-économique, les investisseurs semblent satisfaits des augmentations de dividende annoncées par les groupes publiant leurs résultats annuels.

Indice FT 100 du 17 mars : 3 089,30 points (contre 3 021,10).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **+ 0,51 %**

Nervosité

LES NERFS de la Bourse de Francfort ont été mis à rude épreuve cette semaine par l'appréciation du mark face au dollar et à certaines devises européennes ainsi que par les espoirs déçus de baisse des taux d'intérêt allemands. L'indice DAX a terminé, vendredi, à 2 005,24 points, en hausse de 0,51 % par rapport au vendredi précédent. L'indice a doucement progressé en début de semaine (+ 0,76 % sur les trois premières séances), soutenu par la publication de plusieurs résultats satisfaisants de groupes allemands.

Le marché s'est par ailleurs pris à espérer une baisse des taux jeudi, lors de la réunion du conseil central de la Bundesbank. Les participants tenaient en effet pour possible une légère baisse du taux de prise en pension, dans un geste de bonne volonté de la banque centrale afin de ramener le calme sur les marchés des changes.

Tous ces espoirs ont été déçus et le marché a mal réagi, cédant 0,90 % sur la séance. La Bourse s'est reprise vendredi, grâce à la bonne tenue de Wall Street, la veille, et à des facteurs techniques telle que l'arrivée à échéance de plusieurs contrats à terme.

Indice DAX du 17 mars : 2 005,24 points (contre 1 995,02).

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 0,94 %**

Records en série

TROIS SEMAINES après avoir terminé pour la première fois au-dessus du seuil des 4 000 points, Wall Street se rapproche à grands pas des 4 100 points, grâce à la conviction croissante que la période de relèvement des taux directeurs américains est révolue, du moins pour le moment. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé, vendredi, à 4 073,65 points, en hausse de 38,04 points, soit un gain de 0,94 % sur la semaine.

Wall Street a inscrit un premier record mardi, bénéficiant d'une nette détente des taux d'intérêt à long terme sur le marché obligataire, après la publication d'une baisse surprise des ventes de détail américaines en février (– 0,5 %). Mais la conviction des investisseurs que la Réserve fédérale (Fed) allait observer une pause dans les resserrements de la politique monétaire a été quelque peu ébranlée dès mercredi. En effet, la production industrielle a progressé de 0,5 % en février, soit plus du double prévu, et le taux d'utilisation des capacités a grimpé à 85,7 %, son niveau le plus élevé depuis octobre 1979.

La déception a néanmoins été de courte durée, Wall Street grimpant à de nouveaux sommets jeudi grâce à une hausse conforme aux prévisions de l'indice des prix de détail en février (+ 0,3 %) et, la publication d'une enquête de la Banque de réserve fédérale de Philadelphie montrant une stagnation de l'activité manufacturière dans cette région en mars.

Le dernier record a été battu vendredi, à l'issue d'une séance volatile en raison de l'expiration trimestrielle de plusieurs options liées aux indices boursiers (journée des « trois sorcières »).

Indice Dow Jones du 17 mars : 4 073,65 points (contre 4 035,61).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK — Les valeurs du Dow Jones

En dollars	17/3	10/3
Alcoa	[illegible]	38,25
Allied Signal	[illegible]	38
American Express	[illegible]	32,63
AT & T	[illegible]	52,13
Bethlehem	[illegible]	15
Boeing Co	[illegible]	46,88
Caterpillar Inc.	[illegible]	49,88
Chevron Corp.	[illegible]	48
Coca-Cola Co	[illegible]	56,88
Disney Corp.	[illegible]	56,13
Du Pont Nemours & Co	[illegible]	55,25
Eastman Kodak Co	[illegible]	51,88
Exxon Corp.	[illegible]	65
Gen. Electric Co	[illegible]	54,75
Gen. Motors Corp.	[illegible]	41,63
Goodyear T & Rubbe	[illegible]	36,13
IBM	[illegible]	81,25
Intl Paper	[illegible]	73
J.P. Morgan Co	60,38	63,25
Mc Donnell Douglas	[illegible]	57,50
Merck & Co. Inc.	[illegible]	41,75
Minnesota Mng. & Mfg	[illegible]	56,13
Philip Morris	[illegible]	63,38
Procter & Gamble C	69,38	67,13
Sears Roebuck & Co	51,25	50,75
Texaco	64,88	65,13
Union Carb.	[illegible]	27,75
Utd Technol	[illegible]	66,13
Westingh. Electric	[illegible]	14,63
Woolworth	16,38	15,68

LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

En livres	17/3	10/3
Allied Lyons	5,08	4,98
Barclays Bank	5,97	6,04
BAT Industries	4,38	4,23
British Aerospace	[illegible]	4,84
British Airways	3,95	3,86
British Gas	2,91	2,84
British Petroleum	[illegible]	4,03
British Telecom	3,76	3,67
BTR	3,23	3,15
Cadbury Schwep	4,48	4,29
Eurotunnel	2,62	2,66
Glaxo	6,96	6,77
Grand Metropolitan	3,79	3,72
Guinness	[illegible]	4,14
Hanson Plc	2,34	2,37
Great Ic	5,43	5,24
HSBC	6,99	6,47
Imperial Chemical	6,88	6,99
Lloyds Bank	5,77	5,65
Marks and Spencer	3,89	3,77
National Westminst.	5,09	4,96
Peninsular Orienta	5,66	5,61
Reuters	4,72	4,47
Saatchi and Saatchi	0,98	0,88
Shell Transport	7,36	7,17
Smithkline Beechman	5,19	5,17
Tate and Lyle	4,28	4,18
Unilever Ltd	12,07	11,79
Wellcome	10,69	10,39
Zeneca	8,78	8,70

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	17/3	10/3
Allianz Holding N	2 449	2 437
Basf AG	295,20	294,50
Bayer AG	346,5	338,70
Bay hyp & Wechselbk	372	378
Bayer Vereinsbank	429,50	429
BMW	702	706
Commerzbank	330,50	331
Continental AG	196	202
Daimler-Benz AG	643	646
Degussa	409	425,50
Deutsche Babcock A	152	164,50
Deutsche Bank AG	698,50	694
Dresdner BK AG FR	395	394,50
Henkel VZ	547	543
Hoechst AG	296,50	294
Karstadt AG	589	570
Kaufhof Holding	489,50	484
Linde AG	858	857
DT. Lufthansa AG	185	185
Man AG	360,50	366
Mannesmann AG	394,50	384
Mettallges AG	113	123
Preussag AG	422,50	409,20
Rwe	458,50	452,80
Schering AG	1 064	1 052
Siemens AG	658	655
Thyssen	271,80	263
Veba AG	519	509
Viag	516,50	509
Wellag AG	1 000	985

TOKYO — Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	17/3	10/3
Akai elec.	398	410
Bank of Tokyo	1 300	1 370
Bridgestone	1 300	1 280
Canon	1 410	1 440
Daiwa sec.	980	1 080
Fuji Bank	1 840	1 970
Hitachi Ltd	803	836
Honda	1 360	1 400
Japan Airlines	598	618
Kirin Brew	1 020	1 000
Kobe Steel	241	247
Matsushita EL	1 310	1 370
Mitsubishi Corp.	1 030	1 020
Mitsui Marine	581	603
Nikko sec.	809	852
Nintendo	5 100	5 200
Nippon Steel	327	338
Nissan	670	677
Nomura sec.	1 570	1 660
NTT	716 000	717 000
Pioneer	1 900	2 060
Sanyo	452	469
Sega Enterprises	4 550	4 720
Sharp	1 380	1 410
Sony	4 080	4 200
Sumitomo Bk	1 730	1 800
Suzuki Motors	899	909
Toshiba	567	592
Toyota	1 660	1 660
Yamaichi sec.	558	626

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La situation demeure précaire

CERTES, le niveau de l'intérêt à long terme a sensiblement diminué ces derniers jours dans les compartiments des devises fortes européennes, mark et franc suisse, mais l'impression prévaut qu'il suffirait d'une mauvaise nouvelle au sujet de l'inflation aux Etats-Unis pour que, même dans ces marchés européens privilégiés, les difficultés reprennent.

Dans ces conditions, les grands emprunteurs se montrent très prudents. S'ils confirment leur intention de lever des fonds, ils n'en prennent pas moins souvent la précaution de préciser qu'ils ne mèneront à bien leurs projets que si la conjoncture leur est favorable. Parmi les débiteurs de choix qui se sont annoncés pour ces prochains jours, la Banque mondiale entend contracter un emprunt de 2 à 3 milliards de marks au début du mois d'avril, et la Belgique pourrait se procurer dès cette semaine pour 250 à 300 millions de francs suisses.

Les spécialistes espèrent qu'il sera possible d'étendre la durée de ces emprunts au-delà des échéances moyennes qui ont la faveur des investisseurs depuis plusieurs semaines. Pour ce qui est de la Banque mondiale, on prévoit généralement une durée de dix ans. La transaction appartiendra à la catégorie des emprunts planétaires qui sont immédiatement accessibles à tous les investisseurs du monde sans restriction. Il s'agira de la troisième émission de ce genre de la Banque mondiale en marks. La première a encore huit ans et demi à courir et la seconde quatre ans et demi. Se présenter à dix ans lui permettrait d'échelonner au mieux ses opérations allemandes de façon à proposer aux investisseurs la gamme de titres la plus large possible et devenir ainsi une référence incontestable dans le marché allemand.

EMPRUNT BELGE

Quant à l'emprunt belge qui devrait voir le jour en francs suisses, les raisons qui militent en faveur d'une durée supérieure à la moyenne sont d'un autre ordre. Contrairement à l'émission de la Banque mondiale qui s'adressera à des investisseurs institutionnels, celle de la Belgique sera offerte en souscription publique. Les épargnants et les rentiers à qui il sera fait appel attachent davantage d'importance au rendement absolu que les professionnels qui, souvent, ne comptent que de manière relative, mesurant le rapport d'une opération nouvelle à celui des fonds d'Etat. Or la diminution récente des taux d'intérêt en Suisse fait que les obligations à moyen terme rapportent maintenant moins de 5 %. Pour aiguiser l'appétit des souscripteurs, il faudra peut-être leur proposer mieux, ce qui ne sera faisable que si la durée de l'emprunt est longue.

Dans le compartiment de la monnaie américaine, un emprunteur de tout premier plan va se présenter bientôt : la Banque interaméricaine de développement, qui a l'intention d'émettre pour 500 millions de dollars d'euro-obligations. Elle a chargé deux établissement internationaux de s'occuper de sa transaction : un américain, Goldman Sachs, et un allemand, la Deutsche Bank.

Le marché du yen fonctionne au ralenti, pour de simples raisons de calendrier. L'année fiscale prend fin le 31 mars au Japon et, dans les milieux financiers, les préoccupations comptables l'emportent souvent sur les autres. Un emprunt important pourrait toutefois voir le jour la semaine prochaine pour le compte de la Banque coréenne de développement. Le répit actuel n'est donc que relatif et il ne se prolongera vraisemblablement pas très longtemps. De nombreux candidats sont sur les rangs, qui souhaitent lever des fonds en yens au deuxième trimestre. Ils bénéficieront alors d'une importante mesure de libéralisation qui permettra d'offrir en souscription publique au Japon tous les nouveaux emprunts en euro-yens. La Caisse centrale du crédit immobilier de France sera vraisemblablement un des premiers débiteurs français à profiter de ce changement.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Un dollar fragile

TOUTE LA SEMAINE, les marchés financiers du monde entier ont eu les yeux fixés sur le dollar, après la véritable tempête de la semaine précédente, qui l'avait vu battre tous ses records de baisse à 1,3480 mark et 88,80 yens. Ils appréhendaient, tout spécialement, la semaine qui vient de s'écouler. Ladite période a été beaucoup moins agitée, comme cela se produit souvent après une grande secousse ; néanmoins, après des fluctuations entre 1,4150 et 1,3780 mark, la devise américaine a perdu du terrain d'un vendredi à l'autre, passant de 1,40 à 1,3870 mark et de 91 à 89,10 yens environ.

Tout se passe comme si le dollar descendait inexorablement, cran par cran, sans que rien apparaisse, à l'horizon proche, pour le raffermir. Bien plus, deux chiffres rendus publics ont cruellement noirci le tableau : pour 1994, le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis a battu tous ses records à 166,36 milliards de dollars, et celui des comptes courants (paiements) a atteint 155,67 milliards de dollars. Pour Patrick Artus, directeur des études économiques à la Caisse des dépôts, la dette nette externe des Etats-Unis (1 000 milliards de dollars au 31 décembre 1994) est une menace permanente pour les marchés. Début 1995, alors que le dollar valait 1,53 mark, l'économiste avait prévu une chute à 1,35 mark pour la fin de l'année, niveau qui permettrait, en trois ans, de réduire fortement le déficit de la balance commerciale et qui sanctionnerait l'insuffisance d'épargne outre-Atlantique. On y est presque.

En Europe, la situation est catastrophique pour les monnaies « faibles ». La lire, dans un marché totalement incontrôlé, a battu ses records historiques de baisse vendredi 17 mars à 1 275 lires pour 1 mark, contre 1 180 lires il y a huit jours, malgré le vote du collectif budgétaire, la veille, à une très faible majorité. La devise italienne est, à ce niveau, sous-évaluée de 30 % suivant les calculs de la Caisse des dépôts, qui la voit s'enfoncer encore davantage : à Milan, on parle de 1 400 lires pour 1 mark ! La peseta espagnole est toujours sous pression, ce qui a obligé le gouvernement espagnol à démentir la rumeur d'une sortie du système monétaire européen. A Paris, le cours du mark a oscillé entre 3,5770 et 3,5450 francs. A l'étranger, notamment à Londres, les propos « européens » de M. Chirac ont un peu rassuré. Les opérateurs voient, toutefois, la monnaie allemande rester ferme après les élections et même monter à 3,80 francs, les marchés voulant d'abord « tester » le nouveau gouvernement.

François Renard

L'OR

	Cours 10-3	Cours 17-3
Or fin (k. barre)	62 000	[illegible]
Or fin (en lingot)	62 950	[illegible]
Pièce française (20F)	374	[illegible]
Pièce française (10F)*	360	[illegible]
Pièce suisse (20F)	368	[illegible]
Pièce latine (20F)	366	[illegible]
Pièce tunisienne (20F)*	355	[illegible]
Souverain	477	462
Souverain Elisabeth II*	462	458
Demi-souverain*	306	306
Pièce de 20 $	2 405	2 400
Pièce de 10 $	1 232,50	[illegible]
Pièce de 5 $*	661,25	650
Pièce de 50 pesos	2 325	2 225
Pièce de 20 marks*	450	[illegible]
Pièce de 10 florins	377	370
Pièce de 5 roubles*	253	260

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 13 AU 17 MARS

DEVISE	New York 17-3	New York 10-3	Paris 17-3	Paris 10-3	Zurich 17-3	Zurich 10-3	Francfort 17-3	Francfort 10-3	Bruxelles 17-3	Bruxelles 10-3	Amsterdam 17-3	Amsterdam 10-3	Milan 17-3	Milan 10-3	Tokyo 17-3	Tokyo 10-3
Livre	1,5845	1,5856	7,8575	7,9989	1,8277	[illegible]	2,1985	[illegible]	45,4593	[illegible]	2,4663	[illegible]	2749,11	[illegible]	141,50	[illegible]
$ E.U.	-	[illegible]	4,9590	[illegible]	1,1535	[illegible]	1,3875	[illegible]	28,89	[illegible]	1,5565	[illegible]	1735	[illegible]	89,30	[illegible]
Franc français	20,1654	19,8216	-	-	23,2607	[illegible]	27,9794	[illegible]	5,7854	[illegible]	31,38738	[illegible]	349,8689	[illegible]	18,00766	[illegible]
Franc suisse	86,6927	[illegible]	429,9090	[illegible]	-	[illegible]	120,2861	[illegible]	24,8721	[illegible]	1,34937	[illegible]	1504,1179	[illegible]	77,41656	[illegible]
Deutschemark	72,0721	[illegible]	357,4054	[illegible]	83,1351	[illegible]	-	-	20,6775	[illegible]	112,18018	[illegible]	1250,4505	[illegible]	64,36036	[illegible]
Franc belge	3,4855	[illegible]	17,2848	17,2067	4,0206	[illegible]	4,8362	[illegible]	-	-	5,4252	[illegible]	60,47403	[illegible]	3,11258	[illegible]
Florin	64,2467	[illegible]	318,5994	317,2557	74,1086	[illegible]	89,1423	[illegible]	18,4324	[illegible]	-	-	1114,6804	[illegible]	57,37231	[illegible]
Lire italienne	0,00576	[illegible]	2,8582	3,0080	0,6648	[illegible]	0,7997	[illegible]	1,6536	1,7852	0,897118	[illegible]	-	-	0,051470	[illegible]

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 17 mars, 5,5531 francs contre 5,2227 francs le vendredi 10 mars.

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

L'inconnue américaine

JUSQU'OÙ vont baisser les rendements des obligations américaines et existe-t-il un risque de remontée brutale ? Ce sont les questions que se posent de plus en plus les analystes. Certains pensent que cette baisse est logique, d'autres estiment qu'elle repose sur des anticipations erronées sur le ralentissement de la croissance aux Etats-Unis. En ce cas, une réaction brutale, à la hausse, interviendrait sur ces rendements, que le service des études de la Banque Indosuez voit monter à 8,50 % à la fin mai pour le 10 ans, qui vaut actuellement, en annuel, 7,20 à 7,25 % (les analystes « elliotistes » voient bien plus haut). Il se produirait même une véritable crise du marché obligataire américain, victime d'une déconnexion entre les anticipations d'un ralentissement évoquées plus haut et la réalité, à savoir le maintien d'un rythme de croissance assez soutenu, en y ajoutant un regain d'inflation.

Les chiffres sont déconcertants. Ainsi, les ventes au détail de février ont enregistré leur première baisse (– 0,5 %). Depuis avril 1994, les ventes d'automobiles fléchissent, de même que les livraisons de machines à l'industrie, et le logement commence à être affecté par le relèvement des taux du crédit hypothécaire. Mais, d'un autre côté, la production industrielle a augmenté de 0,5 % en février et le taux d'utilisation des capacités, à 85,7 %, s'inscrit au plus haut depuis octobre 1979. En tout cas, les indices d'activité, notamment ceux de la banque de Réserve fédérale de Philadelphie, sont à la baisse (3,3 % en mars contre 11,9 % en février et 41,4 % contre 46,2 % pour les prix payés par les sociétés), tandis que l'indice de confiance de l'université du Michigan recule à 91,8 en mars contre 95,1 en février, comme ceux sur la conjoncture actuelle (106,5 contre 109,3) et sur les anticipations (82,5 contre 85,3).

Par ailleurs, Susan Phillips, l'un des gouverneurs de la Réserve fédérale (Fed), a déclaré déceler des signes de ralentissement de la croissance mais aussi de *« pressions inflationnistes, légères, toutefois »*, a-t-elle précisé, au niveau des matières premières et des produits intermédiaires, ce qui n'est certes pas nouveau.

Pour tout compliquer, le Livre beige de la Fed sur la conjoncture estime que la hausse des prix des matières premières et la réduction du chômage n'influent pas sur les prix des produits finis, jugeant que le rythme de croissance de l'économie s'est ralenti depuis deux mois. En attendant, les indices des prix de détail et de gros ont, chacun, augmenté de 0,3 % en février, comme prévu. Enfin, les mises en chantier de logements ont fléchi de 2,6 % en février, après un recul de 12 % en janvier. Résultat, les opérateurs croient au ralentissement de l'économie et à une faible reprise de l'inflation, ce qui calme leurs appréhensions, très fortes l'an dernier. Du coup, les rendements des emprunts du Trésor continuent de glisser allègrement, revenant, d'une semaine à l'autre, de 7,20 % à 7,11 %, après avoir touché 7,01 en semi-annuel, le 30 ans fléchissant à 7,37 % contre 7,46 %, après 7,29 %. Rappelons que ces rendements avaient culminé à 8,06 % et 8,17 % en novembre 1994, venant de 5,17 % et 5,77 % au plus bas le 15 octobre 1993. Cette glissade rend un peu inquiet Anton Brender, économiste à la Compagnie parisienne de réescompte (CPR).

En Europe, le conseil de la Bundesbank, qui se réunissait jeudi 16 mars à Francfort, a décidé de laisser inchangés ses taux directeurs. La banque centrale allemande n'a pas même consenti à faire un geste sur le taux de ses prises en pension, qui reste fixé à 4,85 %. Il est vrai que les derniers indicateurs économiques publiés outre-Rhin ne militent pas en faveur d'un assouplissement de la politique monétaire allemande. L'inflation au mois de février a été révisée à la hausse (+ 2,4 % après + 2,3 % en janvier) ; les accords salariaux conclus dans la métallurgie ont été plus élevés que prévu, et l'activité économique reste très soutenue. Enfin, la Bundesbank n'a pas l'habitude de définir sa politique monétaire en fonction de *considérations extérieures.*

VERS UNE HAUSSE DU TBB

M. Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, a toutefois provoqué une certaine surprise en déclarant, vendredi, qu'une légère baisse du taux directeur de son établissement *« n'était pas impossible »*, précisant, toutefois, que *« toute décision dépendra des perspectives de stabilité intérieure, notamment la croissance de la masse monétaire, et, aussi, l'évolution de la valeur externe du mark »*. Il a admis – c'est un euphémisme – que la valeur du mark était *« légèrement surévaluée par rapport à certaines devises »*, s'attendant toutefois à ce que les marchés corrigent les parités à des niveaux correspondant mieux aux fondamentaux économiques. Ces remarques visaient, sans doute, le franc français, sous-évalué, et surtout la lire, qui l'est outrageusement, sans compter le dollar et la livre sterling, tombée cette semaine à son plus bas cours vis-à-vis du mark à moins de 2,2030 marks.

A Paris, les taux à court terme sont restés tendus en raison de la faiblesse du franc, à 91,93 sur le cours du Pibor trois (TIOP) sur le Matif, le rendement desdits trois mois s'établissant à 8,10 %, tandis que le cours de l'échéance juin sur le contrat 10 ans progressait de 111 à 111,90-112 sur des achats étrangers, le rendement de l'OAT 10 ans s'établissant à 7,99 % contre 8,20 % il y a huit jours, ce qui dénote un net aplatissement de la courbe des taux, avec, si cela continue, une réapparition de l'inversion. Cette tendance devrait se maintenir probablement jusqu'en juin, voire au-delà.

Dans ces conditions, avec un loyer de l'argent au jour le jour à 8 % et une tension générale des taux entre un mois et deux ans, il est fatal que les banques relèvent bientôt leur taux de base (TBB), porté à 8,25 % fin décembre 1994. A la Société générale, on estime que la situation exigerait un TBB à 9,25 %, soit 1 % de mieux ; la banque se contenterait de 0,40 %, probablement pour ne pas faire trop parler l'opinion.

F. R.

MATIF

Echéances 17/03	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Juin 95	149 098	112,12	112,54	111,88	111,98
Sept. 95	324	111,84	112,16	111,82	111,72
Déc. 95	2	111,74	111,74	111,74	111,62
Mars 96	–	[illegible]	–	[illegible]	–
PIBOR 3 MOIS					
Juin 95	50 189	92,04	92,05	91,72	91,85
Sept. 95	12 608	92,86	92,92	92,77	92,88
Déc. 95	6 975	93,02	93,15	92,97	93,15
Mars 96	2 620	92,94	93,07	92,96	93,06
ÉCU LONG TERME					
Juin 95	3 568	81,98	82,38	81,74	81,76
Sept. 95	–	[illegible]	–	[illegible]	–

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cacao de la discorde

LES PROMESSES des pays producteurs de cacao n'émeuvent pas les marchés. La Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, le Ghana, son suivant immédiat, le Brésil, le Nigeria, bref, des pays qui tous réunis représentent l'essentiel de l'offre mondiale, ont beau jurer qu'ils vont réduire leur production pour diminuer les stocks (l'équivalent de six mois de consommation aujourd'hui) et faire en sorte que les prix se raffermissent, personne ne les prend au sérieux.

Du coup, les cours s'effritent. En fin de semaine dernière, la tonne de cacao au London Commodity Exchange (LCE) s'échangeait au-dessus de 1 000 livres. Huit jours plus tard, elle repassait en dessous de cette barrière, niveau dont elle ne s'écarte guère depuis plus d'un an alors que nombre d'autres matières premières ont vu leur prix s'envoler. Pour les pays membres de l'Organisation internationale du cacao (ICCO), réunis du 13 au 17 mars à Londres, la leçon est cruelle.

RÉÉVALUATION DES PRÉVISIONS

En réalité, plus que vers Londres, les spécialistes avaient les yeux tournés en direction de Washington, où le département de l'agriculture (USDA) a publié, mardi 14 mars, des estimations réactualisées de la production mondiale de cacao pour la campagne 1994-1995 : la récolte s'annonce supérieure de 2 % à celle de la campagne précédente, qui avait atteint 2,48 millions de tonnes. Elle devrait donc s'élever à 2,53 millions de tonnes cette année. Cette maigre réévaluation a suffi à faire s'effriter les cours. Le gain d'une année sur l'autre est à mettre sur le compte du continent africain. Du fait de la Côte-d'Ivoire, sa production de cacao atteindra le chiffre record de 1,44 million de tonnes, soit 4 % de mieux d'une année sur l'autre. En revanche, les productions latino-américaine (443 000 tonnes) et asiatique (491 000 tonnes) connaîtront un recul sensible, pronostique l'USDA.

C'est dans ce contexte peu réjouissant que les producteurs africains repartent en guerre contre le projet périodiquement prêté à l'Union européenne de modifier une directive pour autoriser l'adjonction de matières grasses végétales (MGV) autres que le beurre de cacao dans la fabrication de chocolat. Intéressée au premier chef, la Côte-d'Ivoire organisera du 28 au 30 mars à Abidjan une conférence internationale consacrée à cette seule question. Un rapide coup d'œil au programme officiel suffit pour augurer que les partisans de l'adjonction d'huiles végétales ne seront pas à la fête.

Le dossier n'est pas anecdotique. Aujourd'hui, l'Europe du chocolat est coupée en deux avec, d'un côté, les pays – la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark – où l'adjonction d'une certaine quantité (5 %) de matière grasse végétable (MGV) dans le chocolat est tolérée et, de l'autre, ceux qui la refusent.

DIFFICILE HARMONISATION

Pourquoi ne pas harmoniser l'appellation à l'échelle de l'Union européenne ? Le marché unique l'impose. Mais dans quel sens ? Les trois pays nordiques, avec l'appui de leurs firmes agroalimentaires, réclament depuis des années que l'on élargisse à tous les pays de l'Union la réglementation dont ils bénéficient.

Et, depuis des années, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne s'y opposent. Au nom de la qualité du chocolat d'abord : autoriser les MGV *« serait incontestablement un facteur de dégradation de la qualité du chocolat et de l'image même que s'en font les consommateurs, notamment en France »*, indique une note rédigée par Paris. Au nom surtout des aspects économiques et politiques du dossier. Autoriser les matières grasses végétales *« conduirait l'Union européenne à se trouver en contradiction avec la politique menée actuellement en faveur des pays ACP* [Afrique, Caraïbes, Pacifique] *»*.

Selon certaines études, l'introduction de MGV à hauteur de 5 % aurait pour conséquence de réduire de 60 000 tonnes à court terme et de 200 000 tonnes à long terme la demande de l'Union en cacao, soit, dans la plus mauvaise des hypothèses, l'équivalent de près de 8 % de la production mondiale.

Sous présidence française, le dossier restera bloqué. La question ne figure d'ailleurs pas à l'ordre du jour de la réunion, prévue le mercredi 5 avril à Bruxelles sur la politique alimentaire. Ensuite, difficile d'avancer un pronostic. Elément inquiétant pour les « intégristes du chocolat » : les nouveaux venus au sein de l'Union européenne ne sont pas de leur bord. L'Autriche et la Suède autorisent l'adjonction de matières grasses végétales (dans la limite de 5 %). La Finlande également, mais jusqu'à hauteur de 10 % !

Jean-Pierre Tuquoi

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	17/3	10/3
Dow-Jones comptant	187,32	[illegible]
Dow-Jones à terme	267,62	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 893	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2 886	[illegible]
Aluminium comptant	1 755	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1 800	[illegible]
Plomb	578	584
Plomb à 3 mois	592	[illegible]
Etain	5 475	[illegible]
Etain à 3 mois	5 538	5 510
Zinc	1 004,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1 030	[illegible]
Nickel	7 207	7 620
Nickel à 3 mois	–	[illegible]

MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	470	452,50
Platine	421,40	[illegible]
Palladium	166,75	156,75
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	350	345
Maïs (Chicago)	240	238
Graine soja (Chicago)	579	572
Tourt. soja (Chicago)	165,50	155
P. de terre (Londres)	335,10	300,50
Orge (Londres)	–	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1 394	1 356
Café (Londres)	3 185	3 340
Sucre blanc (Paris)	372	379

LE PÉTROLE

	cours 17-3	cours 10-3
Brent (Londres)	16,56	16,46
WTI (New York)	18,20	18,08
Crude Oil (New York)	16,56	17,98

هكذا من الاهمال

Cieux incertains

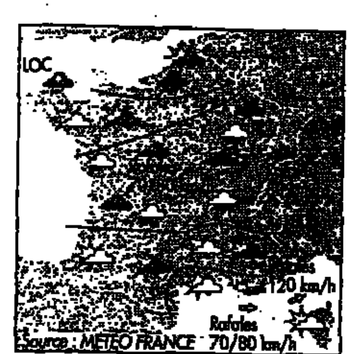
LE FLUX GÉNÉRAL reste orienté à l'ouest, tandis que le baromètre reste bas ; en conséquence, la pluie affectera encore nombre de régions, particulièrement la Franche-Comté et les Vosges, dimanche. En Bretagne, en Normandie et dans le Nord-Pas-de-Calais le ciel restera incertain, de courtes éclaircies alternant avec des passages très nuageux qui donneront de brèves averses ; le vent s'orientera au nord-ouest durant la journée, avec des rafales atteignant jusqu'à 50 km/h.

Sur les Pays de Loire, le Centre, l'Ile-de-France, la Picardie et la région Champagne-Ardennes, le début de la journée sera gris et pluvieux, mais dès la fin de la matinée la pluie cessera, puis des éclaircies se développeront. Sur les Charentes, le Poitou, le nord du Massif Central, la Bourgogne et la Lorraine, la matinée et le début de l'après-midi se dérouleront sous la pluie. Une amélioration se produira ensuite, mais une petite averse pourra encore se produire en Lorraine. Sur le nord de l'Aquitaine et de la région Midi-Pyrénées, le centre du Massif Central, la région Rhône-Alpes, la Franche-Comté et l'Alsace, ce sera une journée de pluie et de vent (le vent de sud-ouest atteindra 60 à 80 km/h en pointe). Ces pluies seront abondantes sur les Vosges, le Jura et les Savoies ; la limite pluie-neige se situera vers 1 700 mètres. Sur le sud de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, et du Massif Central, nuages et éclaircies se partageront le ciel durant la journée ; en fin d'après-midi les nuages prendront le dessus.

Sur l'ensemble des régions méditerranéennes, ce sera une journée ensoleillée ; des passages de nuages élevés envahiront toutefois le ciel en fin de journée. Le vent d'ouest soufflera en tempête sur le nord et le sud de la Corse, avec des rafales qui atteindront 150 km/h ; sur les côtes varoises, elles ne dépasseront pas les 80 km/h.

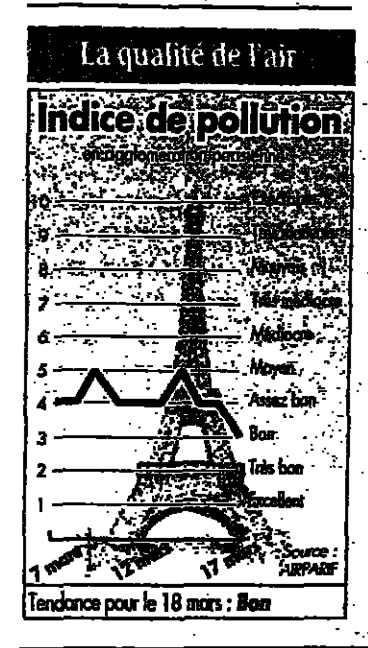
Les températures minimales seront plutôt douces : elles seront comprises entre 5 et 7 degrés au nord de la Seine, entre 7 et 9 au sud ; quant aux maximales, elles resteront proches des normales saisonnières, comprises entre 10 et 12 degrés au nord de la Seine, entre 13 et 16 au sud, jusqu'à 18 degrés dans le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

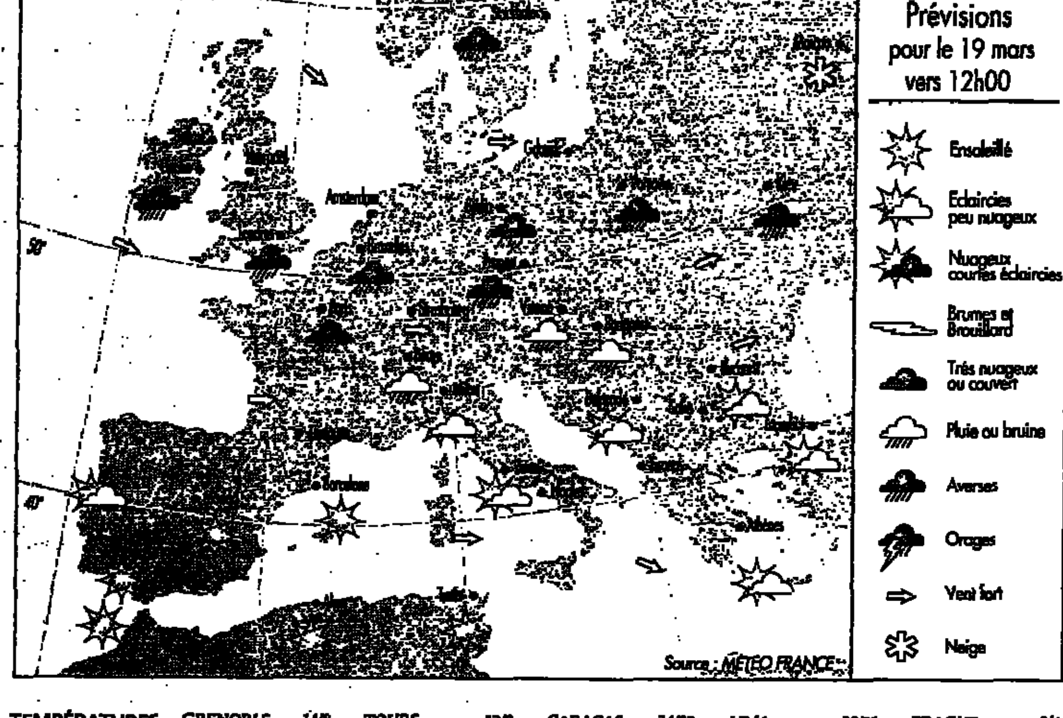


Prévisions pour le 19 mars vers 12h00

La qualité de l'air

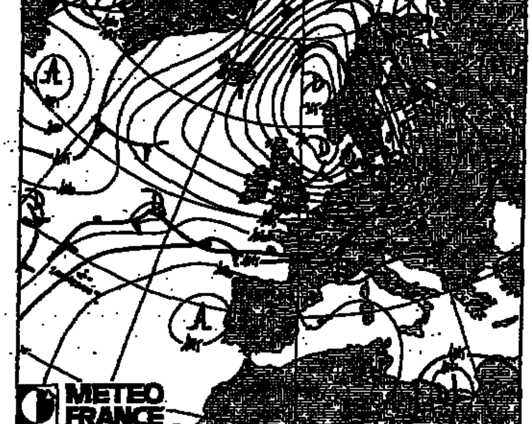


Tendance pour le 18 mars : Bon

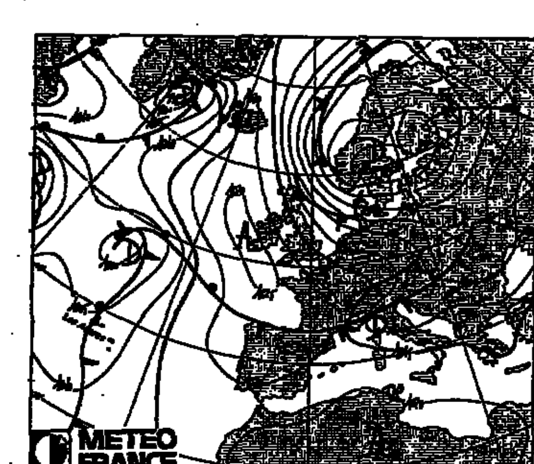




TEMPÉRATURES		GRENOBLE	14/8	TOURS	12/9	CARACAS	34/22	LIMA	30/21	PRAGUE	8/4
		LILLE	13/6			CHICAGO	9/2	LISBONNE	16/12	PRETORIA	26/16
du 17 mars 1995		LIMOGES	12/9	ÉTRANGER		COPENHAGUE	5/0	LONDRES	13/5	RABAT	18/7
maxima/minima		LYON, BRON	13/11			DAKAR	33/17	LOS ANGELES	16/14	RIO DE JAN.	29/25
		MARSEILLE	15/8	ALGER	17/3	DJAKARTA	31/24	LUXEMBOURG	9/4	ROME	15/4
FRANCE		NANCY	9/8	AMSTERDAM	11/6	DUBAI	27/18	MADRID	18/0	SAN FRANC.	17/8
		NANTES	12/9	ATHÈNES	16/7	DUBLIN	7/2	MARRAKECH	21/10	SANTIAGO	30/13
AJACCIO	15/8	NICE	15/7	BANGKOK	36/25	FRANCFORT	10/5	MEXICO	24/9	SÉVILLE	23/10
BIARRITZ	15/10	PARIS	15/8	BARCELONE	17/9	GENÈVE	11/8	MILAN	12/4	ST-PETERSB.	2/–1
BORDEAUX	14/11	PAU	16/7	BELGRADE	10/2	HANOI	26/16	MONTRÉAL	4/1	STOCKHOLM	4/1
BOURGES	12/9	PERPIGNAN	19/6	BERLIN	9/5	HELSINKI	1/–1	MOSCOU	3/–3	SYDNEY	29/18
BREST	12/8	POINTE-A-PIT.	30/20	BOMBAY	32/21	HONGKONG	25/12	MUNICH	12/5	TENERIFE	20/16
CAEN	14/6	RENNES	14/9	BRASILIA	31/20	ISTANBUL	10/5	NAIROBI	23/11	TOKYO	18/6
CHERBOURG	12/7	ST-D.-RÉUNION	29/21	BRUXELLES	13/6	JÉRUSALEM	13/3	NEW DELHI	31/17	TUNIS	17/10
CLERMONT-F.	14/12	ST-ÉTIENNE	13/11	BUCAREST	12/1	KIEV	1/–2	NEW YORK	15/7	VARSOVIE	9/4
DIJON	7/8	STRASBOURG	11/8	BUDAPEST	9/3	KINSHASA	34/22	PALMA DE MAJ.	17/11	VENISE	12/6
FORT-DE-FR.	29/22	TOULOUSE	16/8	BUENOS AI.	25/14	LE CAIRE	21/14	PÉKIN	8/0	VIENNE	11/3



Situation le 18 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 20 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La conférence d'Héliopolis

LA CONFÉRENCE des Etats arabes, qui vient de s'ouvrir à Héliopolis, près du Caire, est la troisième de ce genre. On se rappelle que la première, réunie à Alexandrie, en octobre 1944, avait déjà préparé le terrain à une Ligue des Etats arabes. Le protocole qui en était issu portait la signature des représentants de l'Egypte, de la Syrie, du Liban, de la Transjordanie et de l'Irak. Depuis, l'Arabie saoudite et le Yémen y ont également adhéré. Dans la seconde conférence, au Caire, le mois dernier, les ministres des affaires étrangères de ces mêmes Etats firent un pas plus avant dans le sens de l'unité panarabe, en élaborant les statuts de la future Fédération.

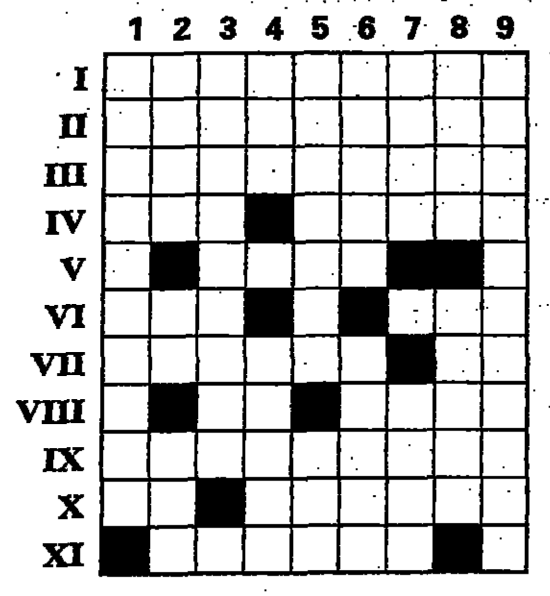
La troisième conférence se tient dans le grand palais Zaakan. Il semble que les débats s'ouvrent sous des auspices favorables. Ils ont, d'ailleurs, été précédés de nombreuses conversations diplomatiques, qui ont eu vraisemblablement pour effet, au minimum, d'atténuer les tendances opposées ou les rivalités qui s'étaient manifestées. Si une entente intervient sur la question de la fédération, le premier ministre égyptien demandera sans doute la réunion immédiate d'une quatrième conférence, pour proclamer l'existence officielle de cette Fédération.

Mais la discussion la plus importante portera sans doute sur la politique étrangère. Il semble acquis que les membres de la future Fédération conserveront la faculté de signer des traités avec des tierces puissances n'appartenant pas au Moyen-Orient, si ces traités répondent à des intérêts particuliers. L'Egypte a défendu toutefois jusqu'ici le point de vue que ces traités devront désormais être soumis à l'Union panarabe et approuvés par elle.

(20 mars 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6521



HORIZONTALEMENT

I. Tendance à mener la vie dure. – II. Dont la vertu ne peut pas être mise en doute. – III. Peuvent renfermer du liquide, mais aussi beaucoup de poussières. – IV. Entre le col du Saint-Gothard et le lac des Quatre-Cantons. Ancien droit de l'Eglise. – V. Peut se reconnaître à la loupe. – VI. Un poète y mourut. Un rien vulgaire. – VII. Est utile pour opérer. Abréviation pour une phase. – VIII. Un peu de tabac. Un spécialiste qui sait trancher. – IX. Peu satisfaire un appétit d'oiseau. – X. D'un auxiliaire. Osciller. – XI. Bien ouverte.

VERTICALEMENT

1. Qui tient avec des ficelles. – 2. Il y en eut un le premier jour. Peut servir à faire des filets. Qui n'a donc pas circulé. – 3. Est évidemment éveillée quand elle a été piquée. – 4. Prénom. Fit apparaître de jolies courbes. – 5. A la tête et les épaules solides. Qui a besoin de repos. – 6. Pas uni. Une solide enveloppe. – 7. Dans les affaires étrangères. Quand on en bat, ça va mal. – 8. C'est parfois du gâteau. Une partie du Berry. – 9. Des gens qui sont entrés dans le décor.

SOLUTION DU N° 6520

HORIZONTALEMENT

I. Calomnier. – II. Acariâtre. – III. Parlement. – IV. Idée. Ires. – V. Té. Aba. – VI. Umar. Item. – VII. Lima. Eire. – VIII. A quia. Fin. – IX. Rus. Un. Gê. – X. Déambuler. – XI. Suée. Sa.

VERTICALEMENT

1. Capitulards. – 2. Académique. – 3. Lare. Amusas. – 4. Orle. Rai. Mû. – 5. Mie. Aube. – 6. Namibie. Nue. – 7. Itératif. – 8. Erne. Érigés. – 9. Rets. Mènera.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Lundi 20 mars

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les Etrusques, 11 h 30 ; *La Vierge du chancelier Rolin*, de Van Eyck, 12 h 30 ; le XVII[e] siècle dans les Flandres, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX - ARTS** (37 F + 25 F), 14 heures, 14, rue Bonaparte devant les grilles (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE BOURRIENNE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **L'INSTITUT PASTEUR** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, 25, rue du Docteur- Roux (Isabelle Hauller).

■ **LE MUSÉE BACCARAT** (45 F + 25 F), 14 h 30, 30 *bis*, rue de Paradis (S. Rojon-Kern).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** et le quartier des chanoines (45 F), 14 h 30, sortie du métro Cité (Découvrir Paris).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (60 F), 15 heures, sortie du métro Père- Lachaise côté escalier roulant (Vincent de Langlade).

■ **L'ÉGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN** : le noviciat des dominicains (40 F), 15 heures, place Saint-Thomas-d'Aquin (Approche de l'art).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

Mardi 21 mars

■ **LE CIMETIÈRE DU MONTPARNASSE** (60 F), 11 heures et 15 heures, sortie du métro Raspail (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (23 F + prix d'entrée) : Une œuvre à voir, *Les Déchargeurs de charbon*, de Claude Monet, 12 heures (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition Carthage (40 F + prix d'entrée), 11 h 15, hall du musée (Approche de l'art).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** (25 F + prix d'entrée) : Cycle XIX[e], le réalisme, Courbet, Daumier, 12 h 30 ; Faïences et porcelaines du XVI[e] au XIX[e] siècle, 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **EXPOSITION MUCHA** à la Fondation Mona-Bismarck (50 F), 14 heures, 34, avenue de New-York (M[me] Cazes).

■ **LE 5[e] ARRONDISSEMENT** en suivant le mur de Philippe-Auguste (40 F), 14 h 30, 49, rue Monge (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA CONCIERGERIE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant la caisse (Monuments historiques).

■ **L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS** et l'œuvre de l'abbé de l'Epée (45 F), 14 h 30, 254, rue Saint-Jacques (S. Rojon-Kern).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : 1789, la Révolution (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** : boiseries, peintures, meubles et objets d'art du XVIII[e] siècle (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE RODIN** : exposition Whistler et Rodin (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 77, rue de Varenne (Europ explo).

■ **MUSÉE DE LA VIE ROMANTIQUE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** (50 F), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (60 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Isabelle Hauller).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE BOURDELLE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 16, rue Antoine-Bourdelle (Monuments historiques).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Euronews et la compagnie française Euralair ont conclu, mardi 14 mars, un accord aux termes duquel les programmes de la chaîne européenne seront retransmis en français et en anglais sur les Boeing 737 de la compagnie aérienne assurant la liaison entre Paris-Orly et Toulouse. – *(AFP.)*

■ **BURKINA FASO.** Quarante-deux personnes sont mortes depuis le début de l'année des suites d'une méningite et cent soixante-dix-sept cas ont été recensés. Le précédent bilan, rendu public le 2 mars, faisait état de vingt décès. Le Burkina Faso dispose d'un stock de 200 000 doses de vaccin contre la maladie et en attend 400 000 de plus dans les jours à venir. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le ministère des transports a annoncé que, d'ici un an, les autocars et minibus britanniques transportant des enfants devront être équipés de ceintures de sécurité. Cette mesure qui sera soumise à l'approbation du Parlement fait suite à une série d'accidents dans lesquels plusieurs enfants ont trouvé la mort.– *(AFP.)*

■ **AUTRICHE.** Des micro-organismes, des moisissures, des bactéries et des insectes menacent les chefs-d'œuvre des musées autrichiens. Selon la responsable de la conservation des œuvres du Musée des beaux -arts de Vienne, la moitié des 2 500 œuvres des réserves du musée sont d'ores et déjà affectées par ces micro-organismes dévastateurs. – *(AFP.)*

■ **PARIS.** La SNCF a présenté en début de semaine un TGV à deux étages de 545 places, qu'elle entend mettre en circulation au second semestre de 1996 sur les liaisons Paris-Lyon, Paris-Marseille et Paris-Montpellier. – *(AFP.)*

ABONNEMENTS

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel : 3615 LE MONDE	accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037
Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993
Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

IMAGINAIRE Après le considérable succès de Cités-Cinés il y a sept ans à la Grande Halle de La Villette, ses concepteurs proposent jusqu'à la fin de l'année une nouvelle exposition, toujours aussi spectaculaire mais davantage tournée vers le fantastique et l'anticipation. ● **LUDIQUE** et inventive, la scénographie conçue par François Confino et les montages d'extraits de films réalisés par Gilles Nadeau dessinent un parcours en treize espaces dans lequel les visiteurs sont invités à rencontrer une succession de scènes-choc, et des représentations du monde selon des réalisateurs visionnaires. ● **ÉCRASANT** les perspectives historiques et accordant une très large place aux nouvelles technologies de l'image, Cités-Cinés 2 présente une vision distrayante mais discutable des aventures (passées, présentes et futures) du cinéma.

Cités-Cinés raconte l'histoire du cinéma au futur antérieur

Huit ans après son succès de La Villette, l'exposition-spectacle propose, cette fois à la Défense, un parcours dans le monde des images tel qu'on pourrait se le représenter dans mille ans

CITÉS-CINÉS 2. Du 18 mars au 31 décembre à la Colline de la Défense, place du Dôme, Paris-la Défense. Ouvert tous les jours à partir de 12 heures, jusqu'à 19 heures les mardis, jeudis et dimanches, jusqu'à 20 heures les lundis, mercredis et vendredis, jusqu'à 22 heures les samedis. 55F. Tél : 36-68-20-95 ou Minitel 3615-Cités-Cinés.

C'est une équation presque inévitable : succès de Cités-Cinés en 1987 + centenaire du cinéma en 1995 = naissance de Cités-Cinés 2. Concepteur de la première « exposition-spectacle », François Confino a donc, dès juin 1993, commencé à élaborer la suite d'une manifestation qui avait attiré 450 000 personnes à la Grande Halle de La Villette, et près d'un million et demi en y ajoutant ses pérégrinations à Montréal et Gand. La nécessité (financière) d'ouvrir la nouvelle exposition durant près de dix mois, le soutien apporté par le Conseil général des Hauts-de-Seine, l'existence du bâtiment désormais sans affectation de l'ancien Musée de l'automobile l'ont amené à la Défense pour installer son nouveau show.

Il émane de celui-ci une sensation toute différente de Cités-Cinés 1, qui reposait surtout sur la nostalgie avec son parcours ludique et éclaté parmi les traces d'un cinéma pour l'essentiel révolu : malgré la grande diversité des citations, c'est l'esprit du réalisme poétique à la française qui imprégnait surtout les installations de La Villette. La démarche de Cités-Cinés 2 se veut, elle, résolument futuriste, davantage structurée aussi. Les visiteurs, conviés à un parcours plus contraignant, pénètrent dans l'exposition à raison de soixante personnes toutes les quatre minutes, par un sas à l'ambiance glaciale supposé les projeter au IIIe millénaire. Passée une subtile installation optique signée Loriot et Mélia, l'idée-clé de la scénographie est en effet de raconter le cinéma au futur antérieur : ce qu'il est advenu durant les vingtième et vingt et unième siècles, à travers les traces qu'en auraient retrouvé des archéologues de l'an 3000.

Une énorme machinerie

● Chiffres. Plus de 1 500 personnes ont collaboré à la conception et à la réalisation de l'exposition comprenant 18 décors, 100 moniteurs vidéo et huit projecteurs de films. Le budget, de 27 millions, a été pour moitié couvert par des sponsors publics (un peu le Centre national du cinéma, beaucoup le conseil général des Hauts-de-Seine) et privés. 500 000 visiteurs seront nécessaires pour rentabiliser l'opération.

● Films. 300 séquences de 180 films différents composent les extraits montrés sur les grands et petits écrans. De Buster Keaton à George Lucas, des films des premiers temps aux classiques européens. Les ayants droit ont refusé l'accès aux œuvres de Méliès et de Chaplin.

● Voyages. Comme Cités-Cinés 1, la nouvelle exposition doit circuler dans le monde. Londres, Amsterdam, les studios de Babelsberg près de Berlin et plusieurs villes d'Amérique du Nord ont manifesté leur intérêt.

GOÛT DU JEU

Treize espaces successifs composent un parcours qui, à l'enseigne du monolithe noir de *2001 odyssée de l'espace*, part de la représentation du monde matériel à travers les films pour se diriger vers l'imaginaire et le virtuel. La représentation de la ville au cinéma, thème central de la première manifestation, s'évanouit peu à peu tandis que les nouvelles technologies conquièrent une place de plus en plus importante. *« Notre ligne directrice a été que l'image prend le dessus sur le milieu construit »*, résume François Confino. Le principe reste pourtant identique : décors évocateurs et extraits de films en boucle, projetés ou sur moniteurs vidéo. Les casques à infrarouges pour le son, fleuron de Cités-Cinés 1, ont disparu, mais on retrouve ce sens de l'humour et ce goût du jeu, ces clins d'œil et petites variantes au sein du récit principal, et aussi les montages réalisés par Gilles Nadeau.



« Le dialogue avec lui a considérablement influé sur l'ensemble de l'exposition, dit aujourd'hui François Confino. *Je lui avais demandé des bout-à-bout de films de science-fiction. Sa connaissance du cinéma et son sens de la construction ont considérablement élargi cet univers, pour englober toutes les manifestations de l'imaginaire à l'écran. »* De fait, les montages de Nadeau occupent un espace fluctuant, entre la cinéphilie souvent subtile de leur concepteur et la brutalité d'un zapping imposé, inhérent à ce genre d'exercice.

Depuis la reconstitution symétrique de deux immeubles, l'un sinistre (« Métro, boulot, dodo »), l'autre transformé en brocante bariolée (« Cité radieuse »), le cheminement voulu par l'agence Confino mène, à travers morceaux de films-catastrophes et lambeaux de séquences horrifiques ou oniriques, jusqu'à l'atelier d'un collectionneur qui aurait accumulé les objets représentatifs de l'évolution de la lumière. Au passage, des appareils de surveillance (« Big Brother » et « Little Brother ») rappellent les utilisations policières de l'image, tandis que deux bars – sponsors obligent – offrent des haltes où l'on peut consommer boissons et, ici, un florilège de trucages à l'ancienne, là, un pot-pourri de répliques mémorables.

ESPRIT BINAIRE

On débouche alors dans la salle des Métamorphoses, elle aussi conçue dans l'esprit binaire qui préside à l'exposition : au centre, une version amusante des images de synthèse (des grands bacs de couleurs pures paraissent se déverser dans l'écran où passent des scènes de *Terminator, The Mask* ou *Abyss* avant d'être recyclées par des machines à laver), tout autour la version sinistre, chaque visiteur reclus dans ses images (celles du festival Imagina) consommées sur un mini-écran à l'intérieur d'un énorme casque de soudeur qui l'enferme jusqu'à la taille.

Passé un vestibule interactif où des images de synthèse réagissent aux comportements de spectateurs sélectionnés par des capteurs, on arrive à la dernière salle de Cités-Cinés 2, baptisée « Rêves ». Pour y pénétrer, chaque visiteur est doté d'une toge blanche. Dans un espace tendu de mousselines immaculées, il sera à la fois témoin des séquences oniriques projetées tous azimuts par une batterie de projecteurs, et un élément de l'écran. Il sera à la fois devant et dans les images extraites de *Huit et demi, La Nuit du chasseur, Le Magicien d'Oz, Metropolis* ou... *Vie privée*, de Louis Malle. Retour au temps présent sous l'égide d'un autre sponsor, fabricant de montres qui a fait fabriquer pour l'occasion des « collectors » (en séries très limitées) dessinés par Kurosawa, Altman et Almodovar.

Jean-Michel Frodon

COMMENTAIRE

NI CINÉ NI CITÉ

Souvent plaisant à parcourir, le dispositif de Cités-Cinés 2 n'est pourtant pas sans ambiguïtés. D'abord son parti pris dramatique (regard en arrière depuis un futur lointain) écrase toute perspective quant à l'histoire réelle du cinéma depuis cent ans. Pour l'efficacité d'un coup d'œil ou le sourire d'un gag, tout va avec tout et réciproquement. Ensuite, même si Nadeau a réintégré Fritz Lang, Tati ou Fellini, la dominante hollywoodienne parmi les extraits est inévitable.

Enfin, Cités-Cinés 2 ne peut éviter d'imaginer l'évolution du cinéma. Que celle-ci se traduise par la victoire du virtuel et de la déréalisation généralisée non seulement du spectacle, mais aussi du monde lui-même, relève pour partie de la vraisemblance, pour partie d'une prophétie qui s'est trouvée récemment de nombreux apôtres. Tenir cette victoire pour acquise est néanmoins aller un peu vite en besogne. C'est aussi produire un discours sur le cinéma passé et présent en le réduisant à son seul aspect imaginaire, « fantastique ».

En prenant le parti des « grandes puissances » du futur monde des images, l'habile scénographie conçue par François Confino assure leur propagande actuelle. Mettant en scène la fin de la distinction entre le public et ce qu'il regarde, la salle « Rêves » en fournit une parfaite illustration. Elle transforme en curiosité distrayante et anodine la disparition de ce qui instituait non seulement le fondement du dispositif cinématographique, mais d'un mode de représentation du monde sur lequel s'est édifiée, justement, la Cité au sens fort, celle des citoyens.

J.-M. F.

VIDÉO

Brian Reffin Smith, l'artiste qui peint le Mal avec un ordinateur

TOUT CE QUI EST SOLIDE SE FOND DANS L'AIR, de Brian Reffin Smith, à la galerie Natkin-Berta. 124, rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris. Tél. : 42-74-42-16. Jusqu'au 15 avril.

Mignardes, mignonnes, en général, sont les images que mijotent les ordinateurs. Impensable que puisse jamais sortir d'un logiciel à dessin un noir dessein. Couleurs bonbons, traits maniérés, sujets quelconques, destination déco : tel est le lot de l'art que l'informatique permet. Atroces, pourtant, réellement horribles, sont les images que le peintre Brian Reffin Smith accouche de son ordinateur pour en faire des tableaux, des séries de tableaux. Olympia à Dachau : rien de moins. L'*Olympia* de Manet aux prises avec le Zyclon B, gaz mortel mis au point par les nazis pour procéder à la « solution finale », se tord devant nous. Ses formes, attaquées par les molécules venimeuses, s'affaissent, se dissolvent, glissent lentement d'un bord du cadre à l'autre vers le néant du hors-champ, emportées par une déportation irrésistible. Le logiciel est sans pitié.

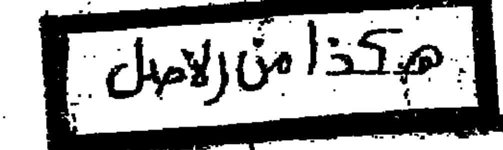
En quelques images, tirées en noir et blanc sur du papier marron, formant séquence, Brian Smith réussit à figurer l'irreprésentable. Celui-là même que Spielberg, dans *La Liste de Schindler*, avait tenté de montrer avec la scène de la douche dans la chambre à gaz. Mais Brian Smith n'a que faire d'un réalisme qu'il sait hors d'atteinte et vain de toute façon. C'est en fixant la dégradation progressive d'une image qu'il donne à voir l'Horreur. Une idée de l'Horreur. La mort programmée d'un corps est une horreur absolue. La mort programmée d'une image donne de cette horreur une idée relative mais juste. Qu'il s'agisse de l'image (et du corps) d'*Olympia*, un chef-d'œuvre de la peinture, ne diminue en rien cette idée. Au contraire.

RESPONSABILITÉ

Brian Smith est peintre avant tout. Anglais, il vit moitié à Berlin et moitié en France. Il enseigne les arts infographiques à l'Ecole des beaux-arts de Bourges. Toute son œuvre (et tout son enseignement) se fonde sur l'idée de responsabilité. On peut tout faire avec un ordinateur. Y compris assassiner. Aller jusqu'au bout de la pulsion la plus agressive. Et pourquoi pas aussi tuer la peinture, tout en prétendant la continuer. Pour créer ses tableaux, Brian Reffin Smith construit des logiciels qui ne peuvent opérer sans l'intervention d'un utilisateur responsable. Tout geste accompli par lui avec ces machines a des conséquences qu'il peut connaître à l'avance. Le hasard n'y entre pour rien. Smith le démontre en exhibant les étapes de ses métamorphoses calculées.

Qu'il parte d'un texte, d'une gravure ou d'*Olympia* pour aller, par logiciel interposé, vers un autre texte, un autre dessin, un autre destin, le résultat final est toujours présenté accompagné de traces du processus qui l'a produit. L'œuvre consiste à décider, dans ce « morphing » au ralenti, quels moments rendre visibles. Et comment : avec quelles couleurs, sur quel papier, à quelle taille et en combien d'étapes. Smith manifeste là des dons de plasticien évidents. L'horreur qui filtre de ses sujets n'en est que plus atroce. Jamais un ordinateur ne s'était montré aussi maléfique entre les mains d'un artiste. Jamais un artiste n'avait aussi bien, avec un ordinateur, parlé du Mal.

Jean-Paul Fargier



L'individualisme français fait du tort aux ventes publiques

Les commissaires-priseurs doivent s'unir pour devenir aussi efficaces que leurs concurrents anglais

Les ventes parisiennes n'affichent ni le pragmatisme ni l'efficacité de celles organisées par les anglo-saxons. Dilués dans de trop nombreuses vacations, les objets, sans passer inaperçus, ne bénéficient pas de l'effet produit par les grandes enchères. Paris pourrait pourtant rivaliser avec les maisons de ventes Anglo-Saxonnes si les commissaires-priseurs ne s'entre-déchiraient pas.

IMAGINEZ, à Paris, quatre ventes passionnantes : l'une serait consacrée au XVIII[e] siècle, avec, comme points forts, des dessins attribués à Tiepolo, Fragonard, Moreau le Jeune, Van Loo, ou Natoire. On y trouverait aussi un buste de jeune femme en marbre taillé par Pierre Coustou et un autre représentant Crébillon, le Sophocle français, modelé par Lemoyne vers 1761. Et, pour le plaisir, une *Flore et Zéphyr* peinte par Jean François de Troy vers 1720, et un petit panneau d'Hubert Robert.

La seconde, centrée sur le XIX[e] siècle, regrouperait des dessins de David, Ingres, Delacroix, une très jolie et inégale rixe entre un prêtre et un gendarme par Géricault, et Eugène Carrière, et Flandrin, pour les amateurs. Il y aurait aussi une odalisque de Devéria, des dessins de Millet, Constantin Guys ou Gustave Doré, sans oublier Lautrec. Et des sculpures, dont une de Carpeaux, et des peintures, dont une étude à l'huile de Géricault d'après Rubens, représentant une meute de lions, provenant de l'ancienne collection d'Alain Delon.

La troisième porterait sur le XX[e] siècle avec des huiles et des dessins de Signac, Maximilien Luce, Pascin, Jacques Villon, Dufy, Forain, ou Max Jacob. La quatrième permettrait de rêver à l'Extrême-Orient devant un rocher sculpté dans le jade par un Chinois de la fin du XVIII[e], ou devant une table basse Ming en bois laqué, un cavalier de l'époque Wei ou une jument en terre cuite de l'époque des Six Dynasties, une sculpture du X[e] siècle en marbre avec deux bodhisattvas. Il y aurait bien sûr des estampes japonaises, signées Utamaro, Hiroshige, Kuniyoshi, deux rares portraits par Toshusai Sharaku, des peintures sur soie, et un paravent en laque de Coromandel.

Quatre ventes avec chacune son catalogue copieux, une publicité adéquate et des lignes téléphoniques reliant Drouot au Japon, à Hongkong, aux Etats-Unis... Le tout organisé la même semaine pour permettre aux clients étrangers de faire le déplacement sans bouleverser leur emploi du temps.

Le beau rêve. Les objets énumérés ci-dessus existent, certes. Ils ont été ou vont être vendus (ou ravalés) à Drouot cette semaine, et celle qui suit. En quinze jours et neuf ventes différentes, là où les anglo-saxons, Christie's ou Sotheby's, auraient concentré leurs efforts. Plutôt que d'imaginer une quelconque synergie, les commisseurs-priseurs français, individualistes farouches, se feraient volontiers hacher menu. C'est d'ailleurs ce qui risque de leur arriver, malgré les efforts de quelques-uns pour regrouper la profession. Certains ont tenté l'aventure de la société civile professionnelle, ou celle de la société d'exercice libéral, avec plus ou moins de bonheur, et quelques fâcheries retentissantes. Les services communs ouverts depuis plusieurs années par les Compagnies de commissaires-priseurs, de la célèbre *Gazette de l'Hôtel Drouot* au très précieux « Drouot estimations », en passant par le Minitel et le service de presse fonctionnent de manière satisfaisante, même si, sur tel ou tel secteur, certains préfèrent encore faire cavalier seul.

DANGERS DE L'ÉPARPILLEMENT

Le cas le plus symptomatique est celui du bureau chargé d'estimer gratuitement les biens amenés par des particuliers, « Drouot estimations » : il pourrait seconder efficacement les « experts » dans la mission primordiale qui consiste à drainer les objets de toute nature vers les salles des ventes. Mais, quand on a une collection réellement importante et attrayante, point n'est besoin de s'y déplacer : le commissaire-priseur fait le siège de votre antichambre depuis de longues années déjà, en s'efforçant de maintenir ses confrères dans le vestibule. Une histoire célèbre dans la profession fait état d'un commissaire-priseur qui avait invité à dîner les nombreux héritiers d'une succession, dont la vente avait déjà été confiée à un de ses confrères. Une enveloppe délicatement posée sur chaque assiette décida la moitié d'entre eux à examiner d'un bon œil les offres de service de leur hôte. Comme cette pratique est rigoureusement prohibée, l'histoire doit être fausse, sans doute...

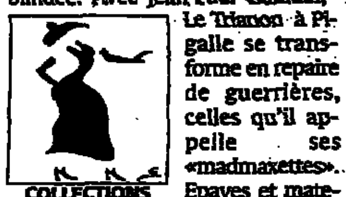
M[e] Millon, qui préside depuis neuf ans cette volière qu'est la Compagnie des commissaires priseurs de Paris, est conscient des dangers d'un tel éparpillement : *« L'ambition personnelle est néfaste, par rapport à l'ambition d'un marché. Nous devons unir les compétences pour espérer un rayonnement international. Notre dispersion est notre faiblesse, on ne peut pas se battre contre les Anglais à New York. Si Drouot se réunit en société d'exercice libéral et qu'il nous est permis de nous ouvrir aux capitaux extérieurs, nous devenons intéressants pour des investisseurs et nous pouvons même, pourquoi pas, aller en Bourse au second marché. »*

Et, pourquoi pas ? aller taquiner les Anglo-Saxons sur leur pré carré. Il y a trois ans, le responsable de Sotheby's-Europe, Simon de Pury, répartissait ainsi les meilleurs lieux de ventes : *« L'art contemporain à New York, les impressionnistes à Londres, le mobilier à Monaco et les bijoux à Genève. »* Paris pourrait rivaliser avec les maisons de ventes anglo-saxonnes, ou, si le ministère des finances le voulait bien en révisant des taxes qui rendent la France très peu concurrentielle, avec l'une ou l'autre des capitales citées. Mais avec 446 commissaires-priseurs, dont 96 à Paris, la plupart prêts à s'entre-dévorer, il est à craindre de voir prochainement le rôle des Français se réduire à un inventaire après décès.

Harry Bellet

Les créateurs de prêt-à-porter évoquent une société guerrière

SACS DE TRANCHÉES, planches de récupération, porte blindée. Avec Jean-Paul Gaultier, Le Trianon à Pigalle se transforme en repaire de guerrières, celles qu'il appelle ses «madmaxettes».


COLLECTIONS

Epaves et matelots aux pieds nus : avec John Galliano, un entrepôt de la SNCF se métamorphose en quai des *brumes, où surgissent ses divines orchidées.* Vendredi 17 mars, au quatrième jour des défilés de prêt-à-porter de l'hiver 1995, le rideau des conventions s'est déchiré : à l'heure où l'influence américaine impose ses standards – tailleurs de mariage civil, perles et souliers vernis –, les créateurs européens s'imposent d'une manière plus radicale.

Comme s'ils n'avaient pas d'autre choix que de réagir aux diktats du style *wasp* (*white anglo-saxon protestant*), d'aller chercher au fond d'eux-mêmes ces visions qui les imposent comme les nouveaux conteurs d'une fin de siècle. Messagers de l'Apocalypse, peintres d'une divine décadence, ils évoquent un monde où tout est à vendre, où tout se paie cash. L'arrivée des mannequins venus de l'Est, Adriana, Irina, ou Katcha, accentue les références au Moscou de la Mafia ou au Berlin en ruine...

MAISON DE PLAISIR

Chaque défilé est comme une maison de plaisir : là des belles semblent avoir confectionné leurs robes avec des tissus de marché noir, échangé un baiser contre souliers fins et bas de soie.

Christian Lacroix plante le décor : le voyage en première classe d'une excentrique au temps de la prohibition, promenant luxueusement ses longues redingotes en lainage à effet « rubans déchirés », ses manteaux charleston, et ses sahariennes d'hiver mordorées, violacées et roses. La nuit se révèle à fleur de peau, finement voilée de dentelles pour passagères de l'amour.

L'Anglais John Galliano multiplie les exercices de style en référence à Balenciaga ou à Madeleine Vionnet : paletot à col tonneau géant, déshabillés de crêpe fuchsia pour divas aux larmes de paillettes, promenant leur mal de vivre le long des docks, à la recherche de l'amour impossible.

L'Autrichien Helmut Lang, dans un décor blanc, lance au pas de charge des silhouettes, graphiques, optiques. Pantalons cigarettes de satin, jupes droites de plastique à traîne, pour brigade morale, échappée d'un roman d'anticipation. Aux rythmes obsessionnels des martèlements, claquements de portes de prison, Linda, Naomi et les autres avancent, le regard fixe, superbes dans ce numéro minimal.

LE CHOC GAULTIER

On reste sous le choc du défilé Gaultier, avec ces fiancées de Hulk et d'Attila, balayant les ruines dans leurs peaux de bête. Aux références aux styles punk et pirate des années 80 s'ajoute la vision extrême d'ethnies urbaines sur fond de guerre électronique. Les couleurs de girophares balaient des silhouettes en combinaison intégrale, et, dans la nuit noire et enchaînée, on distingue des impressions en paillettes multicolores.

Apôtre d'un chic tribal, Jean-Paul Gaultier semble avoir découpé des tailleurs dans des revêtements de siège de voiture, et des robes du soir dans des gilets de sauvetage, pour parodie de haute couture à bord du *Titanic.*

Laurence Benaïm

Le saxophoniste Steve Lacy rend hommage à la mère du Living Theater

RENDRE HOMMAGE à Judith Malina, c'est rappeler l'importance d'une aventure exceptionnelle, symbolique des années 60 dans ce qu'elles ont eu de plus créatif, de plus hardiment dynamique : l'aventure du Living Theater, fondé par Judith Malina avec Julian Beck. En fait, la troupe est née en 1951 à New York. Mais c'est en 1963 que sa notoriété a dépassé les frontières. Expulsée du lieu où elle était installée depuis 1958, elle a beaucoup voyagé en Europe, où elle a montré la façon dont les Américains pouvaient sans retenue et sans tricher appliquer les préceptes d'Artaud et du Théâtre de la cruauté.

Le Living arrivait au moment juste, en pleine vogue de la contestation et de tout ce qui pouvait porter le label de marginalité. Il a eu du succès, est revenu, a fini par rester, sous forme de tribu errante, offrant le modèle d'une société égalitaire, anarchiste non violente, qui recherchait tous les voyages, intérieurs et extérieurs, affichait une vie communautaire dans le domaine économique autant que sexuel, et voulait remplacer l'argent du profit par le bonheur de la poésie. Le Living a été l'un des principaux moteurs et porte-drapeau du grand mouvement libertaire de ces années-là. Dans toute l'Europe occidentale, il a drainé un foule de groupies, engendré un nombre considérable de disciples. Quelques-uns sont venus le rejoindre, d'autres ont fondé leur propre tribu. On les appelait les « livingists ».

Aucun n'a jamais approché la force de cette troupe totalement exotique, unique dans son mélange de naïveté sincère et de professionnalisme. C'est que, au centre, il y avait Julian Beck et Judith Malina. Elle a longtemps servi d'ambassadeur avec le monde bourgeois, et maintenu une forme d'équilibre dans ce groupe d'individus à la (très) forte personnalité... Fort, il fallait l'être pour supporter la vie communautaire, et les outrances obligées quand on est le point de mire d'une jeunesse qui attend l'extase... Le Living n'a pas failli – tout au moins jusqu'à l'apogée de *Paradise now* créé, en 1968, au Festival d'Avignon. Ses spectacles ont provoqué des réactions comparables à celles des grands concerts pop et rock. Car il y avait là de vrais talents, derrière Judith Malina, brune, maigre, fiévreuse, qui a été une formidable comédienne, en particulier une inoubliable *Antigone*.

Le monde a changé et étouffé les utopies. Julian Beck est mort, et le Living bien avant lui. Mais Judith Malina continue. Aujourd'hui, des jeunes gens qui n'étaient pas nés, des gens comme Reza Abdoh ou Stanislas Nordey, réinventent d'instinct les années 60, recherchent dans le théâtre une forme de langage physique, une violence qui ne serait pas celle du monde, qui serait celle de la vie. Pour eux, il est bon de rappeler, en lui rendant hommage, qui a été Judith Malina.

Colette Godard

★ Steve Lacy, Irène Aebi (chanteuse) et Frederic Rzewski (pianiste et compositeur) donnent une œuvre de Thelonious Monk, une création originale de Frederic Rzewski *De Profundis*, et *Packet*, première version chantée des poèmes de Judith Malina et Julian Beck. Le samedi 18, à 20 h 30, et le dimanche 19, à 16 heures. American Center, 51, rue de Bercy, Paris 12[e]. M[e] Bercy ou Gare de Lyon. Tél. : 44-73-77-00. 50 F à 100 F.

DANS LES GALERIES

JULIAN SCHNABEL
GALERIE YVON LAMBERT, 108, rue Vieille-du-Temple. Tél. : 42-71-09-33. Jusqu'au 28 mars.

Si l'enthousiasme pour la peinture à l'emporte-pièce faisant feu de tout bois, de signes et d'ingrédients variés capricieusement amalgamés, est un peu moins partagé aujourd'hui que dans les années 80, cela ne paraît nullement affecter le champion américain de cette tendance : Julian Schnabel, dont l'attitude n'a pas changé. Il continue d'exploiter son geste plein de largesse et sa capacité à donner de la présence à tout ce qui lui passe par la tête, entre les mains et sous les yeux, livres ou images de haut et bas étages. Et reste rapide, un rien volage, d'une troublante superficialité. C'est en tout cas ce qui émane des quatre grandes toiles d'une même série *japonarde* qui constituent presque toute son exposition chez Yvon Lambert. Sur un fond indéfini passant du blanc au rouge framboise, il y fait croître des ondes noires, et éparpille des traces de pas qui, de loin, font l'effet d'un semis de pétales. Soit ce qu'il faut d'angoisse pour marquer le temps qui passe, et passé à multiplier des ronds dans l'eau. Une fois de plus, Schnabel se révèle meilleur dans ces très grandes bâches que dans les tableaux de format plus modeste, où il a la main lourde – aussi lourde que le cadre moulé dont il les pare – et ne peut s'empêcher d'empâter, gâchant parfois de bonnes idées.

G. B.

PAPEL
GALERIE JEAN FOURNIER, 44, rue Quincampoix, 75004 Paris ; Tél. : 42-77-31-31. Du mardi au samedi de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures, jusqu'au 15 avril.

Papel signifie papier en allemand. Il n'y a cependant aucun artiste allemand dans cette exposition de groupe, mais un dialogue franco-américain autour de l'abstraction. Vingt artistes sont réunis, des grands morts – Joan Mitchell, Jean Degottex, Sam Francis – aux jeunes encore peu connus – Frédérique Lucien, Agnés Thurnauer, Philippe Richard. La diversité est la seule règle du jeu et l'accrochage ménage des surprises. L'œil, attiré de toutes parts, a quelque peine à s'y reconnaître d'abord. Puis il s'arrête sur les ensembles les plus forts. Sur un petit pan de mur blanc, sont trois Bishop parfaits et, sur un grand mur, des Mitchell très graphiques. Les Viallat expérimentent une heureuse synthèse du cubisme et du baroque. Semeraro découpe des plans anguleux qui évoquent froidement des lames de guillotine. Plus épicurien, Buraglio continue son inventaire de références et souvenirs picturaux. Au centre de la pièce principale, sur des tréteaux, Stéphane Bordarier a disposé les peintures sur papier journal qu'il a rapportées d'Italie, très simples et très denses.

Ph. D.

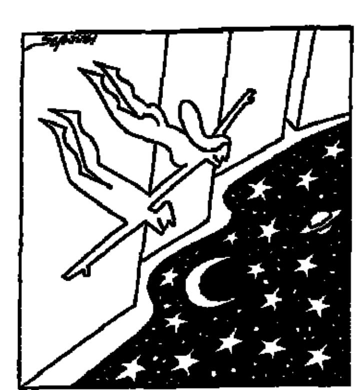
TONY OURSLER
GALERIE GHISLAINE HUSSENOT, 5 bis, rue des Haudriettes, 75003 Paris ; tél. : 48-87-60-81. Du mardi au samedi de 14 heures à 19 heures, jusqu'au 4 avril.

Il y a dix ans Tony Oursler fabriquait des bonshommes en papier pour les filmer dans des décors qu'il avait peints lui-même. Vidéaste original, il avait mis au point un système de narration embryonnaire entièrement fondée sur des personnages fœtaux grouillant dans des ventres de fiction dont il semblait qu'ils ne puissent jamais sortir. Aujourd'hui ses personnages ont grandi. Immenses poupées de chiffon, ils flottent dans la nuit et crient leur douleur d'être en vie. Ou d'y avoir été. Fantômes ? Damnés ? Le discours d'Oursler de prénatal est devenu post-mortem. Avec ses sculptures aux visages animés de douloureux rictus, il nous entraîne dans une descente aux enfers. Grâce à de minuscules télé-projecteurs vidéo, Oursler cible ces têtes aux lèvres tordues par leurs plaintes sur des bouquets de fleurs, sur des boules en tissu, sous des meubles géants, contre des murs infranchissables. C'est très impressionnant. On pense à Artaud, à Beckett. Les mots dits ressassent leur enfermement dans une matière humiliante ; les maudits répètent inlassablement qu'ils n'en peuvent plus d'être coincés dans des corps eux-mêmes pris au piège de l'être-là, de l'ici-bas.

J.-P. E.

L'esprit de la cinéphilie

Deux jours de projections et de rencontres pour le troisième Forum des ciné-clubs



ORGANISÉ par l'association L'Aurore et la Vidéothèque de Paris autour d'une série de rencontres, débats et projections, le troisième Forum des ciné-clubs est consacré à trois thèmes centraux : « Le cinéma vu par lui-même », avec notamment *L'Homme à la caméra* (Dziga Vertov, 1929) et *Intervista* (Federico Fellini, 1986), « Tous les garçons et les filles de leur âge », qui permettra de voir les neuf films de la « collection » produite pour Arte (dont *Le Chêne et le Roseau*, d'André Téchiné, *Bonheur*, de Cédric Kahn, et *Travolta et Moi*, de Patricia Mazuy), et « Cinéma et journalisme », avec *Bas les masques* (Richard Brooks, 1952) et *Reporters* (Raymond Depardon, 1981). La présence de cinéastes, d'acteurs et de critiques permettra de retrouver l'esprit des ciné-clubs, tel qu'il contribua à entretenir la cinéphilie.

Vidéothèque de Paris, porte Saint-Eustache, Forum des Halles. Entrée du public : 2, grande galerie, 1er. Mo Les Halles. De 10 heures à minuit, le 18 mars. Tél. : 44-76-63-45. Passeport pour la journée : 50 F. Une séance : 20 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Jutta Lampe et Peter Stein
Deux grands du théâtre européen se retrouvent sur scène : le metteur en scène Peter Stein et la comédienne Jutta Lampe, tous deux fondateurs de la Schaubühne de Berlin, donnent lecture (en allemand) de textes de *Lou Salomé et Friedrich* Nietszche, en regard du spectacle *Les Voyageurs* mis en scène par Simone Benmussa.
Espace Pierre-Cardin, 1, avenue Gabriel, Paris 8e. Mo Concorde. 18 h 30, le 18. Tél. : 42-65-27-35. Entrée libre.

Samuel Ramey
Phénomène vocal et stylistique, Samuel Ramey a chanté les rôles du Commandeur, de Masetto et de Don Juan dans le *Don Giovanni* de Mozart ! Le baryton-basse américain a ensuite abordé l'opéra français et italien – notamment ceux de Rossini dans lesquels il a triomphé sur les plus grandes scènes. Ramey a même chanté dans *Le Château de Barbe-Bleue* de Bartok, au côté de Jessye Norman, au Met de New York, en janvier 1988.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 18. Tél. : 49-52-50-50. Location FNAC. De 90 F à 390 F.

Odile Duboc
Brins d'histoires.
La légèreté aux avant-postes. Appréciable par ces temps plutôt tragiques. Odile Duboc a réuni trois courtes pièces : *Juste un brin, Avanti* et *Folies douces*. Une des dernières sorties de la compagnie avant l'ouverture officielle du centre chorégraphique national de Franche-Comté, à Belfort-Sochaux, où la chorégraphe a élu domicile.
Noisiel (77). La Ferme du buisson, allée de la Ferme. 21 heures, le 18. Tél. : 64-62-77-77. Location FNAC, Virgin. De 70 F à 110 F.

John Martyn Band
A l'instar de Kevin Coyne, Kevin Ayers ou Peter Hammill, John Martyn fait figure de rocker marginal. Cultivant un intimisme rêveur, cet Anglais affectionne particulièrement le folk-blues introverti et le jazz lunaire. Malgré quelques longueurs, ses concerts s'illuminent à tout coup d'instants magiques. *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 18. Tél. : 45-23-51-41. Location FNAC. De 110 F à 130 F.*

Moe Tucker
Après l'éphémère reformation du Velvet Underground qui prouvait la vigueur intacte de la percussionniste, Moe Tucker s'en est retournée à une carrière de chanteuse-guitariste-auteur-compositrice. Plus confidentielle mais plus fidèle sans doute que les œuvres de John Cale et Lou Reed, à l'esprit velvétien.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 19. Tél. : 53-79-00-11. Location FNAC. 99 F.

CINEMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et des reprises

NOUVEAUX FILMS

ANNA
Film franco-russe de Nikita Mikhalkov
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10).

BISHOP'S STORY
Film irlandais-britannique-français de Bob Quinn
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CASA DE LAVA
Film portugais-français de Pedro Costa
VO : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

EMMÈNE-MOI
Film français de Michel Spinosa
Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

EN MAI FAIS CE QU'IL TE PLAÎT (*)
Film français de Pierre Grange
: 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

HIGH BOOT BENNY
Film irlandais de Joe Comerford
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

JUSTE CAUSE (*)
Film américain de Arne Glimcher
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10)VF. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

PRINCIPIO Y FIN (*)
Film mexicain de Arturo Ripstein
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RADIO REBELS
Film américain de Michael Lehmann
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)VF. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

UNE FEMME FRANÇAISE
Film français de Régis Wargnier
: Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'APPAT (*) (Fr.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

AU TRAVERS DES OLIVIERS (Iran., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

L'EMIGRÉ (Eg., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

LE FILS PRÉFÉRÉ *(Fr.) : UGC Opéra, 9e* (36-68-21-24) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).

GAZON MAUDIT (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

JLG/JLG. (Fr.) : La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10).

JOUR DE FÊTE (Fr.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LUDWIG VAN B (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

NELL (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; *v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23)* ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LE NOUVEAU MONDE (Fr.) : UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47).

OUBLIE-MOI (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

PRÊT-A-PORTER (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; *Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55* ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

QUIZ SHOW (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; *rés. 40-30-20-10*).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES (A., v.o.) : George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George-V, 8e (36-68-43-47).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; *rés. 40-30-20-10*) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LA VIE EST IMMENSE ET PLEINE DE DANGERS (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Gaumont : l'Arpète (1928), de E. B. Donatien, 16 h 30 ; Finis Terrae (1928), de Jean Epstein, 19 h ; les Trois font la paire (1957), de Sacha Guitry et Clément Duhour, 21 h.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Touchez pas au grisbi (1954), de Jacques Becker, 17 h ; Quand la ville dort (1950, v.o. s. t. f.), de John Huston, 19 h 30 ; les Bijoux du pharaon (1962, v.o. projection sous réserve), de Wolf Rilla, 21 h 45.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Cinéma du réel : Film primé, 14 h 30 ; Migrantes de J.-B. de Andrade ; It's all True (1942), de Richard Wilson, Myron Meisel et Bill Krohn, 17 h 30 ; Une histoire de vent (1988), de Joris Ivens et Marceline Loridan, 20 h 30 ; Petite *salle : les Films primés, 14 h ; Belfast à* l'école de la paix (1994), de S. Gordey, J. Bertucci, P. Barrat ; Retrouver Oulad Moumen (1994), d'Izza Genini, 17 h ; Los Redes (1936), de Fred Zinnemann ; Tonnerre sur le Mexique (1933), d'après S. M. Eisenstein, 20 h ; Studio 5 : Film primé, 14 h ; Garrincha, Alegria do Po*vo de Joaquim Pedro de Andrade ;* Come back Africa (1959), de Lionel Rogosin, 17 h ; Two de Satyajit Ray ; El mégano (1955), de Julio Garcia Espinosa et Tomas Gutierrez Alea ; India Matri Bhumi (1975), de Roberto Rossellini, 20 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, **Forum des Halles (40-26-34-30)**
DIMANCHE
L'Argent : Splendeurs et misères des courtisanes (1975), de Maurice Cazeneuve, 14 h 30 ; le Grand Magasin (1983, v.o. s. t. f.), de Frederick Wiseman, 16 h 30 ; Raining Stones (1993, v.o. s. t. f.), de Ken Loach, 18 h 30 ; Pickpocket (1959), de Robert Bresson, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Pierre et Paul (1969), de René Allio, 15 h ; les Camisards (1970), de René Allio, 17 h.

LES SÉANCES SPÉCIALES

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 19 h.

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) samedi 16 h 30, 19 h, 21 h 30, dimanche 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

L'ETRANGE NOEL DE M. JACK (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 30, 11 h 55 ; v.f. : Le République, 11e (48-05-51-33) dimanche 14 h ; Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 13 h 10.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 21 h.

FOLIES DE FEMMES (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 14 h.

LA FOLLE INGÉNUE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) dimanche 10 h 30.

L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 30.

LADYBIRD (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 15 h 40.

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : La *Bastille, 11e (43-07-48-60) samedi 0 h.*

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 21 h 35.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h.

LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 10.

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.

PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 19 h 30.

LES QUATRE DINOSAURES ET LE ***CIRQUE MAGIQUE*** *(A., v.f.) : Cinoches,* 6e (46-33-10-82) dimanche 14 h.

QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 12 h.

RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 35.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 10 ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 22 h ; v.f. : Brady, 10e (47-70-08-86) samedi 15 h 20, 17 h 05, 19 h 15, 21 h.

RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES (A., v.f.) : Rex, 2e (36-68-70-23) samedi 16 h 15, dimanche 13 h 10, 14 h 40, 16 h 15 ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) samedi 15 h 10, 16 h 50, dimanche 13 h 30, 15 h 10, 16 h 50 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi, dimanche 16 h 10 ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 15 h 30, di*manche 14 h, 15 h 30 ; Saint-Lambert,* 15e (45-32-91-68) samedi, dimanche 15 h 10.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 9 h 30.

LE ROI LION (A., v.f.) : Rex, 2e (36-68-70-23) samedi 15 h 15, 17 h 10, dimanche 13 h 20, 15 h 15, 17 h 10 ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e samedi 16 h 20, 20 h 05, 22 h 10, dimanche 14 h 15, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 10 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 14 h 40 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 15 h 10, dimanche 13 h 30.

ROSINE (*) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 18 h.

SHORT CUTS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 21 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 20 h 45.

SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 20 h 10.

SOLEIL TROMPEUR *(Fr.-Rus., v.o.) :* Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 17 h 40 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 17 h 40 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 21 h.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 19 h.

THE ADJUSTER *(Can., v.o.)* : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 22 h 10.

THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 14 h 20.

THIRTY TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD (Can., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.

LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 22 h.

VUK LE PETIT RENARD (Hong., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 13 h 45.

WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) dimanche 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

LES REPRISES

AU HASARD, BALTHAZAR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA BLONDE OU LA ROUSSE (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

L'HOMME D'ARAN (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

MASH (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).

METROPOLIS (All.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

MOUCHETTE (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

LE PORTRAIT DE DORIAN GRAY (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

TAXI DRIVER (*) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

TRAIN DE LUXE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-Iran., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

FESTIVALS

100 ANS DE CINÉMA VUS PAR HENRI LANGLOIS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Pierrot le fou, lun. 12 h ; New York, New York, sam. 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; le Guépard, dim. 14 h, 17 h 20, 20 h 40 ; Céline et Julie vont en bateau, lun. 14 h, 17 h 20, 20 h 40 ; Lord Jim, mar. 12 h, 15 h, 18 h, 21 h.

ANTONIONI (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Blow-up, sam. 14 h, lun. 16 h 30 ; Zabriskie Point, mar. 14 h ; Identification d'une femme, sam. 21 h 30, lun. 14 h.

CENTENAIRE DU CINÉMA, Goethe Institut, 16e (44-43-92-30). Son altesse l'amour, mar. 18 h ; Paris-Méditerranée, mar. 20 h.

CINÉ VOLT-PROGRAMME DE CLERMONT-FERRAND, Le République, 11e (48-05-51-33). John, mar. 20 h 30.

CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Répulsion, sam. 12 h, dim. 12 h, lun. 12 h, mar. 12 h.

CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Les Rendez-vous de Paris, dim. 11 h.

CINÉMA DU MUSÉE, Musée de l'Armée, 7e (44-42-37-70). La Grande Guerre dans le ciel, sam. 14 h, dim. 14 h ; la Bataille d'Angleterre, sam. *15 h, dim. 15 h ; l'Elite des pilotes de* chasse, sam. 16 h, dim. 16 h ; Une armée pour la victoire, lun. 14 h, mar. 14 h ; la Bataille d'Italie, lun. 14 h 30, mar. 14 h 30 ; Nos ailes au combat et ceux du groupe Lorraine, lun. 16 h, mar. 16 h.

CINÉMA DU RÉEL, 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23). La Liberté en colère, sam. 13 h, 16 h ; Route one-USA, sam. 18 h ; Une sale histoire, dim. 13 h ; Rio 40, dim. 16 h ; Marcel, prêtre, dim. 18 h, 21 h ; Tabou, lun. 13 h ; Film primé, lun. 16 h ; Ballet, lun. 18 h ; Une histoire de vent, lun. 21 h ; Film primé, mar. 13 h, 16 h ; la Danseuse, mar. 18 h ; Looks and Smiles, mar. 21 h.

DEUX COMÉDIES AVEC AUDREY HEBURN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Vacances romaines, sam. 13 h 40, 20 h 10, lun. 13 h 40, 20 h 10 ; Sabrina, dim. 13 h 40, 20 h 10, mar. 13 h 40, 20 h 10.

DEUX FILMS POUR ENFANTS ET FAMILLES (v.f.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DIX JOURS DE CINÉMA FRANCOPHONE, Parvis de la gare Montparnasse, 15e Le Franc, sam. 17 h 40 ; les Silences du palais, sam. 18 h 15 ; la Danse du feu, dim. 11 h 45 ; Femmes aux yeux ouverts, dim. 15 h ; le Secret du Baobab, dim. 16 h ; l'Enfant terrible, dim. 18 h 30 ; Bruxelles en black et blanc, lun. 11 h 30 ; Neak Sre, lun. 14 h ; Liban de bout à bout, lun. 16 h ; Airs en terre berbère : nuptiales en Moyen Atlas, lun. 17 h ; A la recherche du mari de ma femme, lun. 18 h 15 ; le Musée d'Alexandrie, mar. 11 h 45 ; Minka, mar. 14 h ; Maral Tanie, mar. 14 h 45 ; Xime, mar. 15 h 30 ; Sañgo malo, mar. 18 h.

DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Man no Run, dim. 14 h ; Manu Dibango, silence, dim. 15 h 45 ; Une leçon particulière de musique avec Artaurd, dim. 18 h 45 ; le Quatuor des possibles, dim. 21 h.

EXCHANGES IN THE DARK (v.o.), American Center, 12e (44-73-77-77). Le Puritain, sam. 20 h ; Pièges, sam. 21 h.

F. E. SILLANPAA ET VAINÖ LINNA, Institut finlandais, 5e (40-51-89-09).

FESTIVAL IRLANDAIS (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Reefer et le Modèle, sam. 18 h, dim. 16 h, lun. 20 h, mar. 20 h ; Hush-a-Bye, Baby, sam. 22 h 15, dim. 14 h, lun. 14 h, mar. 22 h ; High Boot Benny, sam. 14 h, 20 h, dim. *18 h 15, lun. 16 h, 22 h, mar. 16 h ; Bis*hop's Story, sam. 16 h, dim. 20 h 30, lun. 18 h, mar. 14 h, 18 h.

HITCHCOCK AU CHAMPO (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). La Loi du silence, sam. 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 55, 20 h 40, 22 h 20 ; Sueurs froides, dim. 13 h 30, 15 h 40, 17 h 50, 20 h, 22 h 10 ; Correspondant 17, lun. 13 h 30, 15 h 40, 17 h 50, 20 h, 22 h 10 ; la Main au collet, mar. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h, 22 h.

L'INSTITUT NÉERLANDAIS PRÉSENTE (v.o.), Centre culturel suédois, 3e (44-78-80-20).

L'INSTITUT POLONAIS PRÉSENTE 2 FILMS DE K. KUTZ (v.o.), Goethe Institut, 16e (44-43-92-30).

LA TUNISIE AU CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Le Sultan et la médina, sam. 15 h ; Sous la pluie de l'automne, sam. 17 h ; l'Homme de cendres, dim. 15 h ; la Ballade du Mamelouk, dim. 17 h.

LE CINÉMA DES CINÉASTES DE L'ARP, Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

LES COURTS D'ENFER, Denfert, 14e (43-21-41-01). Avant... mais après, sam. 11 h 40, mar. 20 h 30.

LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Grande Petite, lun. 20 h 30.

NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Palombella rossa, lun. 12 h 05 ; Sogni d'oro, mar. 12 h 05.

NUIT DE LA JEUNESSE, Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).

NUIT DU CINÉMA, Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). Le Père Noël est une ordure, sam. 0 h 30.

PARIS V PRÉSENTE : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Urgences, sam. 11 h 45.

RÉTROSPECTIVE ABBAS KIAROSTAMI (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Où est la maison de mon ami ?, dim. 16 h, mar. 16 h ; Et la vie continue, sam. 16 h, lun. 16 h.

RÉTROSPECTIVE ABBAS KIAROSTAMI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Close up, sam. 12 h.

RÉTROSPECTIVE JOHN CASSAVETES (v.o.), Studio Galande, 5e (43-26-94-08). Love Streams, lun. 16 h.

SCRATCH PROJECTION, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Film surprise, mar. 20 h.

SOIRÉE HOMMAGE À NICHOLAS RAY (v.o.), Trianon, 18e (46-06-74-03). Les Diables de Guadalcanal, lun. 20 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

هكذا من الأصل

SAMEDI 18 MARS

TF 1

20.45 Divertissement : Carnavalissimo.
Présenté par Patrick Sébastien. *Les meilleurs moments de l'émission « Carnaval » depuis sa création.*

22.45 Magazine : Ushuaïa.
Julie, maîtresse des falaises ; Tancho, la déesse des marais ; Yabusamé ; Monsieur Baleine.

23.50 Magazine : Formule foot.
0.25 Journal et Météo.
0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
0.55 Série : Le Chinois.
2.30 TF1 nuit (et à 3.35, 4.15).
2.40 Programmes de nuit.
Le Vignoble des maudits (2) ; 3.45, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.25, Série : Intrigues ; 4.50, Musique ; 5.00, Magazine : Revue de campagne.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : Faites la fête.
Présenté par Michel Drucker.

23.00 Magazine : Chela ouate.
Présenté par Le Doc et Julia Verseñe. Les Jeunes et les idoles d'aujourd'hui.

1.00 Les Films Lumière.
1.05 Journal, Météo, Journal des courses.
1.20 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 1.45, Taratata (rediff.) ; 2.45, Bouillon de culture ; 3.55, Crocodile Ballon ; 4.10, Ballons glacés ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Téléfilm : Contrat à Cherry Street.
De William A. Graham, avec Frank Sinatra, Martin Balsam.

23.15 Magazine : Ah ! Quels titres !
Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Invités : Pierre Milza (*Le Nogent des Italiens*) ; Anne Roze (*La France arc-en-ciel*) ; Edgar Morin (*Une année Sisyphe, journal de la fin du siècle*) ; Patrick Besson (*Dara*) ; Françoise Verny (*Mais si, messieurs, les femmes ont une âme*) ; Gérard de Cortanze, à l'occasion du 15e Salon du livre.

0.15 Météo et Journal.
0.45 Magazine : Musique et compagnie.
L'œil écoute... la Suisse. Œuvres de Honegger, Martin. Avec Ernest Ansermet, Armin Jordan, chefs d'orchestre ; Le Quatuor Sine Nomine ; Danielle Borst, soprano ; Philippe Hottenlocher, baryton ; Hugues Cuénod, ténor.
1.45 Musique Graffiti.
Romance, de Rachmaninov, par Marielle Nordmann, harpe(10 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Prête-moi ta vie.
De Robert Chenault et Melville Shavelson, avec Stefanie Powers, Barry Bostwick.
Deux sœurs jumelles échangent leur destin pour quelques jours...
0.10 Série : Les Professionnels.
2.30 Rediffusions.
E = M 6 ; 2.55, Caravane des Andes ; 3.20, Culture pub ; 3.45, Chine impériale et millénaire ; 4.45, Le Monde des hélicoptères (2) ; 5.40, Culture rock (La saga de Stevie Wonder).

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 h 10 : « Le Casino de la finance mondiale »(« Rue des Entrepreneurs »).

Radio-Classique 101.1 FM, 12 heures : Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen pour les affaire économiques, financières et monétaires («Questions orales »).

Sud-Radio, 12 h 10 : Jean-Louis Detré (« La Tribune-Sud Radio/*Le Point* »).

CANAL +

20.30 Téléfilm : Le Fantôme de ma mère.
De Dave Thomas, avec Jean Stapelton, Geraint Wyn Davies.

22.00 Documentaire : Iles était une fois... la Polynésie.
D'Antoine.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Dr Rictus. ■
Film américain de Manny Coto (1992).
0.35 Cinéma : Tombés du ciel. ■
Film franco-espagnol de Philippe Lioret (1993).

2.05 Cinéma : Boxing Helena. □
Film américain de Jennifer Chambers Lynch (1992, v.o.).
3.55 Cinéma : L'Ordre du jour. ■
Film belge de Michel Khleifi (1993).
5.40 Documentaire : Le Harem d'un babouin d'Ethiopie.
De Jean-Yves Collet et Antoine de Maximy.
6.30 Surprises (5 min).

ARTE

20.40 Téléfilm : L'Hôpital et ses fantômes.
De Lars von Trier, avec Ernst-Hugo Järegard, Kirsten Rolffes. 2/5.

21.35 ▶ Documentaire : Coûte que coûte.
De Claire Simon.
23.10 Magazine : Velvet Jungle.
Présenté par Valli. Brit Awards 1995 ; Top Live.
0.40 Série : Johnny Staccato.
11. The Poet's Touch, de Robert Parrish, avec John Cassavetes (v.o.).
1.05 Téléfilm : Le Secret d'Elissa Rhaïs.
De Jacques Otmezguine, avec Anne Canovas, Emmanuel Salinger (90 min., rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Téléfilm : L'Impure. De Paul Vecchiali (2/2). 21.30 Les Francofolies de Montréal. 21.55 Météo internationale. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Patricia Kaas : Je te dis vous. Rediff. de TF 1 du 11 janvier. 0.15 Bon week-end. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 20.05 Les Chiens sauvages. De Pierre Bartoli, Yvon Collet et Richard Ellison. 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (19/38). Lockheed F 104 Starfighter. 21.30 La Beauté du monde. De Guy Baskin (5/6). Australie, en descendant la rivière Finke. 22.20 Les Derniers cow-boys. De Claude Fléouter. 23.05 15 jours sur Planète. 23.30 BD : La Case et le Temps. De Christophe Heili. 0.00 Force brute. De Robert Kirk (27/52). Top gun : les as (50 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Ecran total. 19.30 Paris modes. Le défilé Jean-Paul Gaultier automne-hiver 1995/96. 20.30 Gymnastique. En direct. Internationaux de France, au Palais omnisports de Paris-Bercy (180 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Série : Un bon petit diable. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Zazoo U. 20.00 Hiawata le petit Indien (60 min).

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventuresdu jeune Indiana Jones. 22.35 Série : Les monstresnouveaux sont arrivés. 22.55 Chronique du chrome. 23.00 T'as pas une idée ? 0.00 Série : Sinatra (65 min).

SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : Au plaisir de Dieu. 22.15 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : Ohara. 0.00 Série : Le Chevalierde Maison Rouge (70 min).

MCM 19.00 Autour du Groove. Le Groovy Bus : Prague. 19.30 L'invité de marque. Invités : L'Affaire Louis Trio. 20.30 MCM Euromusiques Nordica: 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).

MTV 19.00 European Top 20. 21.00 The Stone Temple PilotsUnplugged. Concert enregistré à New York, en novembre 1993. 21.30 Arrested DevelopmentUnplugged. Concert enregistré au Théâtre Ed Sullivan de New York en décembre 1992. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 9.00 Ski. En direct. Coupe du monde, à Bormio (Italie). Finale, slalom géant dames, 1re manche ; 10.10, finale, slalom géant messieurs, 1re manche ; 12.25, finale, slalom géant dames, 2e manche ; 13.40, finale, slalom géant messieurs, 2e manche (et 0.00). 14.30 Cyclisme. En direct. Coupe du monde : Milan-San Remo. 16.45 Ski de fond. En direct. Ski de fond : championnats du monde, 30 km dames style libre, à Thunder Bay (Canada). 19.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France Pro A : 11e tour retour. Montpellier-Antibes, à Montpellier. 21.45 Saut à skis. En direct. Saut à skis : championnats du monde. K 120, à Thunder Bay (Canada). 23.00 Golf. PGA européenne : open du Portugal, au Golf Club de Penha Longa de Linho (120 min).

CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. 20.45 Le Club. Invité : Serge Reggiani. 22.00 Documentaire. 23.00 Top Hat (Le Danseur du dessus). ■ ■ Film américain de Mark Sandrich (1935, N., v.o.). 0.35 Le Dortoir des grandes. ■ Film français d'Henri Decoin (1953, N., 100 min).

CINÉ CINÉMAS 19.00 USA 1994 au cinéma. Suspenses et angoisses ; Les grands films d'amour. 19.50 La Fabuleuse Histoirede la Warner Bros. De Robert Goenette (2/2). 20.40 Téléfilm : Mieux vaut courir. D'Elisabeth Rappeneau. 22.05 Billy Wilder, artiste. De Annie Tresgot. 23.00 Dupont Lajoie. ■ Film français d'Yves Boisset (1974). 0.40 Le Masque. Film classé X (75 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Le Temps de la danse. Yorgos Lokos, directeur du Festival de danse de Cannes et du Lyon Opéra Ballet. 20.30 Photo-portrait. Hervé Chayette. 20.45 Fiction. Une chambre sans fenêtre, de Jacques Doazan ; 21.50, La Parure, de Guy de Maupassant. 22.35 Opus. Maurice Le Roux (1923-1992). 0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Dominique Gaultier, à l'occasion du 10e anniversaire des éditions du Dilettante.

FRANCE-MUSIQUE 20.05 Soirée lyrique. Donnée le 18 février au Théâtre de Marinski de Saint-Pétersbourg dans le cadre des Opéras de l'Union européenne des radios, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre Marinski, dir. Valory Gergiev : Le Joueur, opéra en quatre actes, livret de Prokofiev d'après Dostoïevski, de Prokofiev, Konstantin Ploujnikov (Alexei), Irina Bogashova (Baboulenka), Liuba kazamovskaja (Pauline)... 23.00 Musique pluriel Concert donné le 5 février à Radio-France en hommage à Dominique Troncin, dans le cadre de Présences 95, par l'Ensemble Fa, dir. Dominique My : Départ pour clarinette, de Durieux ; Nit pour alto, Fénelon ; Till human voices wake us pour piano, de Fineberg ; Stèle pour deux percussions, de Grisey ; Music to go pour alto et violoncelle, de Jolas ; Là eussent dû être des roses pour piano, de Lenot ; Clamavi pour violoncelle et percussion, de Louvier ; Epitaphe pour flûte, clarinette, trombone, violon, alto, violoncelle et vibraphone, de Manoury ; Siticen pour trombono, de Martin ; The Unanswered Question pour flûte, de Murall ; La lumière n'a pas de bras pour nous porter pour piano amplifié, de Pesson ; Elégie pour violon, de Tanguy ; Altitudes pour violon et violoncelle (création française), de Troncin. 0.00 Auto-portrait. Miguel Lopez-Lopez.

DIMANCHE 19 MARS

TF 1

12.00 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : *Le Rebelle.*
15.55 Série : Les Dessous de Palm Beach.
16.55 Disney Parade.
Thème : le western ; Le Petit Indien ; La Montagne du courage.
18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7.
Présenté par Anne Sinclair. Invitée : Martine Aubry, porte-parole de Lionel Jospin.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Indochine. ■ ■
Film français de Régis Wargnier (1991).

23.30 Magazine : Ciné dimanche.
23.40 Cinéma : Johnny Belle Gueule. ■
Film américain de Walter Hill (1989).
1.15 Journal et Météo.
1.30 Téléfilm : La Valise rouge.
De Gianni Amico, avec Stéphane Ferrara.
2.55 TF1 nuit (et à 3.55).
3.05 Opérette : Une éducation manquée.
D'Emmanuel Chabrier. Mise en scène de Pierre Jourdan, direction musicale, Michel Swierczewski.
4.05 Programmes de nuit.
Le Vignoble des maudits (dernière partie) ; 5.15, Musique ; 5.25, Histoires naturelles.

FRANCE 2

DIMANCHE • MIDI
Philippe SEGUIN
à l'Heure de Vérité.
2

12.00 L'Heure de vérité (et 1.15).
Invité : Philippe Séguin.
12.50 Météo (et 13.15).
12.55 Loto, Journal, Point route.
13.25 Dimanche Martin. (et à 16.10).
15.05 Série : Le Renard.
17.45 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.
Les Grands Requins blanc.
18.40 Magazine : Stade 2 (et 4.45).
Invité : Luc Alphand.
19.50 America's Cup.
19.55 Les Films Lumière (et 23.30).
19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : L'Inspecteur Harry. ■ ■
Film américain de Don Siegel (1971).

22.40 Documentaire : Première ligne.
Drogue, le combat des mères, d'Anne Rongère et Richard Puech.
23.40 Journal, Météo, Journal des courses.
23.55 Concert : Musiques au cœur.
Natalie Dessay (soprano). Extraits de *Lakmé*, de Delibes, *Candide*, de Bernstein, *Ariane à Naxos*, de Strauss, *Les Capulet et les Montaigu*, de Bellini.
2.00 Programmes de nuit.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Les Cinq Continents.
Sur le chemin du nirvana, de Frédéric Soltan et Dominique Rabotteau. *Une jeune Indienne de la région de Shrivana Bengola se prépare à prononcer ses vœux pour entrer dans la communauté religieuse de Jaïnes, régie par des principes de renoncement, de tolérance et de non-violence.*
14.05 Série : New York District.
14.55 Magazine : Sports dimanche.
Tiercé à Auteuil ; 15.20, Gymnastique : VIes Internationaux de France à Bercy.
18.00 Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel.
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.09, Journal de la région.
20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
La Peur au ventre, de Herbert Reinecker.

21.55 Téléfilm : L'Ilotier.
De Michel Boisrond, avec Martin Lamotte.
22.55 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : Edouard Balladur. Suivi de : A la une sur la trois.
23.35 Météo et Journal.
23.55 Cinéma : Le Bel Antonio. ■ ■
Film italo-français de Mauro Bolognini (1960, v.o.).
1.30 Musique Graffiti.
Lieder, de Schubert, par Dietrich Fischer-Dieskau et Helmut Holl (15 min).

M 6

12.25 Série : Mariés, deux enfants.
12.55 Série : Les Rues de San Francisco.
13.50 Série : Les Têtes brûlées.
14.50 Série : L'Aventurier.
15.20 Magazine : Fréquenstar (et 2.30).
Présenté par Laurent Boyer. Sabine Azéma.
16.20 Série : Le Joker.
17.20 Téléfilm : Aldo tous risques.
La Guigne. De Michel Wym, avec Aldo Maccione.
18.55 Série : Enquêtes à Palm Springs.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Mode 6 (et 0.30).
Collections de prêt-à-porter automne-hiver 1995-1996 d'Issey Miyake, Vivienne Westwood et Claude Montana.
20.05 Série : Filles à papas.
20.40 Sport 6 (et 0.35).

20.45 Zone interdite.
Spécial élection présidentielle : « Un homme, un candidat » : Jacques Chirac.

22.40 Magazine : Culture pub (et 5.15). Spécial Shanghaï.
23.05 Téléfilm : Délicieuse libertine.
De Franck De Niro, avec Monica Seller, Linda Carol.
0.45 Musique : Boulevard des clips (et 5.40).
3.25 Rediffusions.
You Africa ; 4.20, Nature et civilisation (2).

CANAL +

12.35 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 ▶ Une journée particulière du cinéma. (et à 18.05).
101 sujets tournés sur les cinq continents, dans trente-cinq pays, par des réalisateurs de toutes les nationalités.

En clair jusqu'à 20.30

18.00 Flash d'informations.
23.00 Flash d'informations.

23.10 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Pierre Sled. Football : Liverpool-Manchester United, Sampdoria-Milan AC ; Basket féminin : Parme-Bourges, finale retour de la coupe Ronchetti.
1.40 Cinéma : Les Petits Champions. ■
Film américain de Stephen Herek (1992, v.o. 100 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Pose ton cartable.
Téléchat ; La Vie devant moi : chef d'orchestre ; Grimmy : Y a un os ; L'Aspirateur carnivore (rediff.) ; Rintintin et la lance sacrée (rediff.).
13.00 Jeu : Ça déméninge.
13.30 Les Grands Séducteurs.
Clark Gable.
14.30 Magazine : L'Esprit du sport.
Invité : Jean-Hedem Hallier.
15.30 Magazine : Jeux d'encre.
16.00 Magazine : Détours de France.
17.00 Le Sens de l'Histoire.
L'évolution des campagnes présidentielles en France. Invités : Henri Mendras, Olivier Mongin.
18.30 Va savoir. Amiens.

ARTE

19.00 Série : Max Linder.
Idylle à la ferme. Max pratique tous les sports.
19.30 Magazine : Métropolis (et 0.50).
Coordonné par Pierre-André Boutang. Le Salon du livre ; Revue de presse photographique ; Jean-Loup Sieff ; L'Abécédaire de Gilles Deleuze : C comme culture (1).
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Nouvelle Vague, année 0.
Soirée proposée par Claude Ventura et Xavier Villetard.
20.41 Cinéma : A bout de souffle. ■ ■ ■
Film français de Jean-Luc Godard (1959, N.).

22.10 Documentaire : Chambre 12, Hôtel de Suède.
Sur les traces d'*A bout de souffle*, de Claude Ventura et Xavier Villetard.
23.30 Débat.
Animé par Frédéric Mitterrand.
0.00 La Nouvelle Vague, deux ou trois choses.
Montage de documents de Claude Ventura.
1.45 Essai documentaire : Barroco.
De Paul Leduc (3/3) (52 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. 19.30 Journal dde la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 de ce jour. 21.00 Les Heures chaudesde Montparnasse. De Jean-Marie Drot (3/13). Petite chronique du Montparnasse pendant la guerre 14-18. 21.55 Météo internationale. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 La moutardeme monte au nez. ■ Film français de Claude Zidi (1974). 0.30 Trombone en coulisse. 0.45 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.30 Escales : Guyane. D'Yves Bruneau et Marc Barrat. 20.30 Asthmatiques : allergiques au XXe siècle ? De John Groom. 21.20 Nicolas Bouvier,le hibou et la baleine. De Patricia Plattner. 22.15 Le Rendez-vous de Caluire. De Marielle et Pierre Larriaga. 22.45 Les Chiens sauvages. De Pierre Bartoli, Yvon Collet et Richard Ellison. 23.10 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn (19/38). 0.10 La Beauté du monde. De Guy Baskin (5/6). 1.00 Les Derniers cowboys. De Claude Fléouter (45 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'Album. 21.00 Fisher King. ■ Film américain de Terry Gilliam (1991, v.o.). 23.15 Concert : Jimmy McGriffavec le Hank Crawford Quartet. Enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère) en 1994. 0.40 Le Canal du savoir. Claude Levi-Strauss, archives du XXe siècle (4/4, 60 min).

CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. Les requins. 18.30 Série : Le Chemin de la réussite. 19.30 Zazoo U. Dessin animé (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.30 Série : Dream On. 21.00 Top bab. 21.40 Série : Monty Python'sFlying Circus. 22.10 Chronique New Age. 22.15 La Semaine sur Jimmy. 22.25 Série : New York Police Blues. 23.15 Le Meilleur du pire. 23.45 Série : Les Envahisseurs. 0.40 Berkeley : années 60. De Mark Kitchell (2) (60 min).

SÉRIE CLUB 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : Cimarron Strip. 22.15 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : Ohara. 0.00 Série : Au plaisir de Dieu (90 min).

MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends Club. Rita Mitsouko. 22.30 Cinémascope. Interviews de Régis Wargnier, Claude Lelouch et Sean Connery. 23.00 Concert : Sens Unik. Enregistré le 2 février 1995, à Cannes. 0.00 Blah-Blah Groove. 0.30 Blah-Blah Metal (25 min).

MTV 19.00 US Top 20. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers'Ball.

EUROSPORT 5.00 Formule Indy. En direct. Grand Prix de Surfer's Paradise, en Australie. 9.00 Ski. En direct. Coupe du monde, à Bormio (Italie). Finale, slalom dames, 1re manche ; 10.00, finale, slalom messieurs, 1re manche ; 11.40, finale, slalom dames, 2e manche ; 12.30, finale, slalom messieurs, 2e manche (et 1.00). 14.00 Patinage de vitesse. En direct. Championnats du monde de short track : épreuves dames et messieurs, à Hamar (Norvège). 17.30 Ski de fond. En direct. Championnats du monde, 50 km messieurs style libre, à Thunder Bay (Canada). 20.30 Formule Indy. Résumé. 22.30 Course de camions. 23.00 Golf. PGA européenne : open du Portugal.

CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. 20.30 Le Vengeur. ■ Film américain de Richard L Bare (1957, N., v.o.). 22.00 Pigskin Parade. ■ Film américain de David Butler (1936, N., v.o.). 23.35 Chaque jour a son secret. ■ Film français de Claude Boissol (1957, N., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.05 Les Horace et les Curiace. ■ Film italien de Ferdinando Baldi (1961). 19.35 Billy Wilder, artiste. De Annie Tresgot. 20.30 1900 (2e partie). ■ ■ Film italien de Bernardo Bertolucci (1976). 23.00 Orca. □ Film américain de Michael Anderson (1976, v.o.). 0.30 Le Prince des marées. ■ Film américain de Barbra Streisand (1991, v.o., 130 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Atelier de création radiophonique. Le Triomphe de l'âge. 22.25 Poésie sur parole.Poèmes de Louis Brauquier (6). 22.35 Le Concert. Présence 95 : L'instrumentale insolite. Œuvres de Campana, Aatz, Léandre, Saariaho, Goubaidoulina, Xénakis. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Rituels de mort en Moldavie ; Rub a dub dub ; Rémanences : Le grand pêcheur de colins ; La durée du oui : Maybe Mental, Lotuses on Fire.

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert de jazz. Donné le 12 août 1994 dans le cadre du festival de Marciac, par le Quatuor de Joe Henderson : Isfahan, de Strayhorn ; Serenity, de Henderson ; Beatrice, de Rivers ; Recorda Me, de Henderson ; Ask Me Now, de Monk ; Take the « A » Train, Lush Life, de Strayhorn ; Blue Bossa, de Dorham ; Night in Tunisia, de Gillespie. 21.30 Voix souvenirs. Alceste : « Divinités du Styx », de Gluck, par l'Orchestre Radio-Lyrique de la RTF, dir. Charles Bruck (1963) ; Der Freischütz : « Hélas, sans le revoir » de Weber, par l'Orchestre Radio-Lyrique de la RTF, dir. Gustave Cloez (1965) ; Louise : « Depuis le jour », de Charpentier, par l'Orchestre Radio-Lyrique de la RTF, dir. Marcel Carven (1960) ; La Tosca : « Tu t'enfermes » (Tosca, Mario, acte I), La Prière (acte II), de Puccini, par l'Orchestre Radio-Lyrique de RTF, dir. Jules Gressier (1959) ; Turandot : « Signore Ascolta » de Puccini, par l'Orchestre Radio-Lyrique de la RTF, dir. Robert Benedetti (1958) ; Le Trouvère : « La Nuit calme et sereine » de Verdi, par l'Orchestre Radio-Lyrique de RTF, dir. Gustave Cloez (1955). 22.30 Les greniers de la mémoire. 23.00 Les magiciens de la terre.Musiques d'Espagne, d'Inde du nord de l'Inde. 0.05 Atelier.

Les interventions à la radio

France-Culture, 11 heures : hommage à André Frossard.
RCJ, 11 h 30 : Elisabeth Hubert, secrétaire général adjoint du RPR.
Radio J, 14 h 30 : Laurent Fabius (« Forum »).
Radio Shalom, 94.8 FM, 18 h 30 : « Iran-Occident : l'isolement ou le dialogue ? » ; « Une culture de la paix » (« Nouvel Orient »).
RTL, 18h 30 : Nicolas Sarkozy (« Grand Jury »).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Le Monde

DIMANCHE 19 - LUNDI 20 MARS 1995

Fables

par Alain Rollat

CHACUN DES SOUPIRANTS de Marianne a confié à Bernard Pivot quelle était sa fable de La Fontaine préférée. Jacques Chirac s'est dit inspiré par *Le Lion s'en allant en guerre*, ce *« monarque prudent et sage »* qui *« de ses moindres sujets sait tirer quelque usage »* et *« connaît les divers talents »*. C'est bien le moins qu'on pouvait attendre du champion du Rassemblement. Subsiste toutefois un mystère : contre qui le prévôt de Paris veut-il guerroyer avec une armée composée d'éléphants, d'ours, de renards, de singes, de lièvres et d'ânes ?

La stratégie d'Edouard Balladur n'est pas moins énigmatique. On ne sait si le premier ministre a choisi *Le Corbeau et le Renard* pour apprendre à Marianne que *« tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute »* – et, dans ce cas, à quel renard pense-t-il ? – ou pour lui faire comprendre qu'il se sent déjà *« honteux et confus »* d'avoir à *« jurer, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus »* – et, dans ce cas, est-il prêt à laisser son fromage au lion ?

Que Lionel Jospin, Jean-François Hory et Dominique Voynet aient opté pour *Le Loup et le Chien* en se mettant tous les trois dans la peau du loup famélique qui préfère les aléas de la liberté à la servitude du collier, cela aussi peut susciter deux interprétations : ou c'est l'annonce d'un front commun des *« cancres, hères et pauvres diables, dont la condition est de mourir de faim »* (par manque de suffrages) ou c'est, plus simplement, la preuve que la gauche reste en panne d'imagination. L'un n'exclut pas l'autre. Il n'y a pas beaucoup à ergoter sur les choix respectifs de Robert Hue et d'Arlette Laguiller. Entre *Les Deux Taureaux et une Grenouille* et *Les Animaux malades de la peste*, il n'y a qu'une différence de style, pas une montagne idéologique. Sur le fond, en revanche, ce rapprochement confirme un certain anachronisme. Car, si *« Hélas ! on voit que, de tout temps, les petits ont pâti des sottises des grands »*, il n'est peut-être plus absolument vrai que *« selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »*. Le nombre des lièvres levés en justice par la nouvelle magistrature ne laisse-t-il pas espérer un progrès ?

Faut-il épiloguer sur *Le Renard et les Poulets d'Inde* qui inspirent Philippe de Villiers ? D'un côté, un animal perfide, plein de *« ruses scélérates »* ; de l'autre, des dindons assiégés qui succombent à force de rester éveillés. Impasse.

Enfin, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce n'est pas Jean-Marie Le Pen qui annexe *La Grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf*, mais Antoine Waechter. Le président du Front national, lui, fait de *La Lice et sa compagne* sa fable de chevet, et il faut lui savoir gré de cet aveu. En effet, si cette histoire de chienne privée de logis pour cause de surpopulation d'origine étrangère illustre à merveille ses fantasmes sur l'immigration, elle fournit aussi la moralité la plus appropriée qui soit en période électorale : *« Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette... »*

SOMMAIRE

SERVICES

DEMAIN dans « Le Monde »

Hans Tietmeyer, le grand prêtre du deutschemark : le président de la Bundesbank, considéré comme *« l'une des rares grandes carrières internationales que connaisse l'Allemagne »*, a pour seul credo la lutte contre l'inflation.

Tirage du *Monde* daté du samedi 18 mars : 494 648 exemplaires

■ **FOOTBALL : Paris SG recevra le Milan AC** le 5 avril en match aller des demi-finales de la Ligue des champions, avant de se déplacer le 19 avril en Italie. Dans l'autre demi-finale, le Bayern Munich jouera d'abord à domicile contre l'Ajax Amsterdam. Le tirage au sort des autres coupes européennes a été effectué vendredi 17 mars. Coupe des coupes (6 et 20 avril) : Arsenal-Sampdoria Gênes et Real Saragosse-Chelsea. Coupe de l'UEFA (4 et 18 avril) : Bayer Leverkusen-Parme AC et Juventus Turin-Borussia Dortmund.

Une dérive sécuritaire marque la campagne pour l'élection présidentielle en Côte-d'Ivoire

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

« Bientôt des exécutions publiques. » Le titre s'étale à la une de *Soir Info*, quotidien d'Abidjan, vendredi 17 mars, au lendemain de l'adoption par le conseil des ministres d'un projet de loi établissant la peine de mort pour certains voleurs *« par fusillade et en présence du public »*. Dans la soirée, le garde des sceaux, Faustin Kouamé, précisait que les condamnations pour vol avec violence seraient désormais prononcées par de simples tribunaux correctionnels, le cas échéant selon une procédure de flagrant délit. M. Kouamé faisait même savoir qu'il serait, si nécessaire, volontaire pour constituer un peloton d'exécution, et que l'on fusillerait éventuellement *« sur les plages ou dans les stades »*. Dans un pays où la peine de mort a rarement été prononcée et jamais exécutée, voilà bien un signe de fièvre.

La première élection présidentielle depuis la mort de Félix Houphouët Boigny doit avoir lieu en octobre. La préparation de ce scrutin a donné lieu à une succession d'incidents dont l'accumulation finit par provoquer un malaise certain. Se sont ainsi succédé la promulgation d'un code électoral dont plusieurs articles sont destinés à mettre hors course Alassane Ouattara, ancien premier ministre et principal rival du président Henri Konan Bédié, la dégradation des relations entre le pouvoir, toujours aux mains du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, ancien parti unique) et la communauté musulmane, la dérive xénophobe d'une partie de la presse, et le récent emprisonnement de quatre journalistes.

Rompant avec les décennies de panafricanisme pragmatique de Félix Houphouët Boigny, le régime du président Bédié s'est fait le chantre de l'« ivoirité». Une « purge », qui a frappé essentiellement les hauts fonctionnaires musulmans et originaires du Nord, a été interprétée comme une discrimination exercée par une communauté (le président Bédié, comme son prédécesseur, est baoulé et catholique) à l'encontre d'une autre. Et depuis, l'incompréhension n'a fait que s'aggraver.

« BATTRE BÉDIÉ »

En décembre 1994, un code électoral a été promulgué qui réserve la candidature à la présidence de la République aux Ivoiriens de plus de quarante ans, nés de père et de mère eux-mêmes ivoiriens de naissance. La presse gouvernementale a fait savoir immédiatement que le père de M. Ouatarra était burkinabé. Une autre condition – l'obligation de résidence continue au cours des cinq années précédant le scrutin – interdit également à M. Ouattara, aujourd'hui directeur adjoint du Fonds monétaire international, de se présenter. *« Ce code ajoute à la division du pays »*, affirme Djeny Kobina, qui dirige le Rassemblement des républicains, issu d'une tendance du PDCI, favorable à l'ancien premier ministre.

Ces dernières semaines, on échange souvent des remarques aigres-douces entre communautés religieuses. Les uns font valoir que les musulmans représentent 40 % des 12 millions d'habitants de la Côte d'Ivoire, les autres rétorquent que l'immense majorité des 4 millions d'étrangers qui habitent le pays est musulmane.

On sait déjà que le président Henri Konan Bédié se présentera. En face, la candidature de Laurent Gbagbo, qui dirige le Front populaire ivoirien (FPI, gauche), ne fait aucun doute. Reste à savoir si M. Ouattara tentera de lever les obstacles que le parti au pouvoir a placé sur son chemin. L'opposition souhaite la présence de deux candidats, seule capable à son avis, de priver M. Bédié d'une élection dès le premier tour. Les divergences de fond entre la social-démocratie revendicatrice du FPI, qui voudrait notamment instaurer un régime d'assurance-maladie, et le réalisme extrême du Rassemblement des républicains (RDR), qui se réclame de la politique d'austérité qu'appliqua Alassane Ouattara lorsqu'il était premier ministre, seront oubliées en faveur d'un objectif énoncé en chœur par MM. Gbagbo et Kobina : *« battre Bédié »*.

Mais le président, outre les arguments institutionnels et médiatiques déjà évoqués, a pour l'instant bénéficié de la conjonction exceptionnelle de la maîtrise de la dévaluation du franc CFA et de la reprise des cours mondiaux du café, ce qui a redonné un peu d'oxygène aux campagnes, base traditionnelle du PDCI, et à l'appareil d'Etat.

Thomas Sotinel

John Bertrand rêve toujours de la Coupe de l'America

*« **NOUS REVENONS** des abysses. Notre ambition est de redevenir compétitifs pour les demi-finales. »* Le naufrage de *One-Australia* dans le quatrième Round Robin de la Coupe Louis-Vuitton a bouleversé les plans de John Bertrand, le seul skipper à avoir dépossédé les Américains de la Coupe de l'America en 1983. Faute d'avoir pu récupérer quoi que ce soit sur leur bateau qui repose par cent cinquante mètres de fond, les Australiens avaient demandé de pouvoir fabriquer des voiles de substitution pour remplacer les onze embarquées. Mais cette dérogation à la règle, qui limite à quinze le nombre des voiles utilisables au début des éliminatoires, doit être acceptée par l'ensemble des challengers et des défenseurs de la Coupe. Et Chris Dickson, skipper de *Tag-Heuer-Challenge*, s'y est opposé.

La coupure de neuf jours avant le début des demi-finales des challengers, samedi 18 mars à San Diego, a été mise à profit par John Bertrand pour transposer sur son premier bateau, champion du monde en novembre 1994, les développements techniques des phases éliminatoires. Le skipper, qui avait déjà eu recours à la guerre psychologique pour motiver ses jeunes équipiers et déstabiliser ses adversaires en 1983, a utilisé le naufrage et ce refus pour mobiliser ses troupes.

SPI À VENDRE

Deux mois après le début des éliminatoires et à deux mois de la Coupe de l'America (première régate le 6 mai), le syndicat australien n'est pas le seul confronté à des problèmes. Le Défi néo-zélandais *Tag-Heuer-Challenge*, qui dispose du plus petit budget avec 8 millions de dollars (40 millions de francs), a rappelé dans un communiqué qu'il est toujours à la recherche d'autres partenaires. L'espace publicitaire sur le spi de 500 mètres carrés est à vendre pour 650 000 dollars (3 250 000 francs).

Young-America qui avait terminé les quatre Round Robin en tête des trois candidats à la défense de la Coupe, a subi des avaries, dimanche 12 mars. Comme *France-2*, le voilier américain a été emporté par une déferlante à l'entrée du chenal de Mission Bay. Les dommages sur le mât et un début de délaminage de la coque ont pu être réparés, mais l'équipage, qui dispose d'un seul bateau, n'a pu réaliser la moindre sortie avant les demi-finales.

Epargné par tous ces problèmes, *Team-New-Zealand* aborde cette nouvelle phase décisive avec plus d'ambition et de sérénité que jamais. Après vingt-quatre régates, le « black magic » n'a toujours pas été battu sur l'eau. Seules une réclamation de *One-Australia*, pénalisant la présence du navigateur dans le mât pour surveiller les risées, puis la décision de Peter Blake de ne pas finir la régate après le naufrage de *One-Australia*, ont empêché les Australiens de réussir le score parfait en éliminatoires. Information ou guerre psychologique ? Le skipper de *Team-New-Zealand* considère que son bateau n'est encore qu'à 65 % de son développement dans la perspective de la Coupe de l'America.

Gérard Albouy

Les préinscriptions universitaires en Ile-de-France seront ouvertes le 21 mars

LES 120 000 ÉLÈVES de classes terminales des lycées publics et privés d'Ile-de-France (académies de Paris, Créteil et Versailles) vont devoir, à partir du 21 mars et jusqu'au 9 avril, effectuer par Minitel leur préinscription dans les établissements d'enseignement supérieur. Le système Ravel (recensement automatisé des voeux des élèves) est censé permettre la régulation du flux des nouveaux bacheliers entre les différentes filières d'enseignement supérieur – universités, classes préparatoires, IUT, STS – tout en répondant au mieux aux souhaits des futurs étudiants.

La procédure est obligatoire, y compris pour les candidats libres. Les élèves qui n'y participent pas ne peuvent ensuite prétendre à une inscription que dans la limite des places restantes. Les lycées doivent donc, dès le 21 mars, mettre des Minitel à disposition de leurs élèves.

Outre le 3614 Ravel, réservé au recensement des voeux, un service d'information a été mis en place cette année (3615 Ravelinfo), où l'on trouve la liste des formations post-bac, des explications sur les modalités d'inscription, et des informations sur la sectorisation mise en place pour certaines filières. Quatorze DEUG sur quarante-neuf, où se posent d'importants problèmes de capacité d'accueil, font l'objet d'une sectorisation. Les candidats ont alors, selon les cas, le choix entre un, deux ou trois établissements en fonction de leur commune d'origine.

TIRAGE AU SORT

Les candidats au bac 1995 peuvent formuler, par ordre de préférence, jusqu'à dix-huit voeux au total : quinze dans les filières sélectives (classes préparatoires, IUT, STS) et trois dans les filières universitaires. Les candidats à l'entrée en prépa, en institut universitaire de technologie (IUT) et en section de techniciens supérieurs (STS) qui reçoivent un ou plusieurs avis favorables ont ensuite du 7 au 15 juin pour valider (toujours par Minitel) leur choix. Le tout-venant des étudiants, candidats au seul secteur « non sélectif » des universités, attendra le mois de juin – et les résultats au baccalauréat – pour recevoir son affectation.

Selon le rectorat de l'académie de Paris, environ 85 % des futurs étudiants sont affectés dans l'université et la filière demandées en premier choix et la quasi-totalité ont au moins accès à celle de leur deuxième voeu. Daniel Vitry, vice-chancelier des universités, qui présentait jeudi 16 mars le cru Ravel 1995, reconnaît néanmoins que, chaque année, trois à cinq mille étudiants n'obtiennent pas satisfaction. Cela malgré l'inscription en surnombre dans les établissements de certains d'entre eux sélectionnés par *« tirage aléatoire »*, autrement dit par tirage au sort ! S'ils sont *« généralement »* affectés dans une filière de leur choix, ces malchanceux sont envoyés dans un établissement parfois très éloigné de leur domicile.

Pour éviter ces déconvenues, le rectorat recommande aux étudiants souhaitant s'engager dans des études du secteur arts ou communication de faire un deuxième choix dans une autre filière. Mais les prévisions restent aléatoires. Après le rush sur la psychologie enregistré en 1993, les nouveaux bacheliers ont davantage plébiscité, l'an dernier, les DEUG d'histoire et de lettres modernes. La régulation des flux dépend très largement du taux de succès au baccalauréat. La session 1994 avait enregistré un taux record (73,4 %).

Ch. G.

M. Balladur bénéficie d'une réclame involontaire

DEPUIS samedi 18 mars, l'histoire de la provocation en publicité s'est enrichie d'un nouvel épisode. La société de tourisme Interhome, spécialisée dans la location de maisons et d'appartements de vacances en Europe, a acheté une page dans *Le Figaro* pour utiliser l'effigie d'Edouard Balladur au service de son activité, après avoir « annexé » la reine d'Angleterre le 7 mars. La photo du premier ministre apparaît en haut de page ornée du texte suivant : *« Pour les vacances, toujours le même chalet à Chamonix ? Quelle routine ! »*. Suit un numéro de téléphone ou une hôtesse conseille le client. Interhome France est la filiale française d'Interhome AG, une société suisse basée à Zurich.

Il semble qu'Edouard Balladur n'ait pas donné son accord pour l'utilisation de son image à des fins mercantiles. Voilà quelques mois, *InfoMatin* avait lancé une campagne d'affichage montrant un personnage ressemblant au premier ministre plongé dans la lecture du quotidien. Matignon avait choisi alors de ne pas porter plainte.

■ ***EXPULSION : quatre des vingt*** musulmans expulsés de France vers le Burkina Faso en août 1994 ont quitté ce pays dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 mars vers une destination inconnue. Djaffar El Houari, Abderrahmane Madani, Mohammed Aiffaoui et Mohammed Benkhaled, ressortissants algériens, seraient partis en voiture en direction d'un pays voisin. Selon l'un des expulsés encore à Ouagadougou, aucun des *« fugitifs »* n'aurait l'intention de regagner clandestinement la France. Les autorités burkinaises se sont refusées à tout commentaire, soulignant toutefois que leurs *« hôtes »* avaient toujours été *« libres de leurs mouvements »*. Les vingt militants ou sympathisants présumés du FIS (Front islamique du salut) avaient été expulsés, le 31 août, après avoir été assignés à résidence près d'un mois dans la caserne de Folembray (Aisne).

■ **PRÊT-À-PORTER : le couturier allemand Karl Lagerfeld** a obtenu, vendredi 17 mars, d'un tribunal de Hambourg l'interdiction de diffusion en Allemagne du film de Robert Altman *Prêt-à-porter*. Dans ce film qui se veut une caricature des milieux parisiens de la mode, le nom de Karl Lagerfeld est cité dans un dialogue entre le couturier imaginaire Syd Bianco et son assistant Reggie. M. Lagerfeld y est accusé d'être un plagiaire ou *« un voleur »*. Le couturier a annoncé samedi à l'AFP son intention d'intenter des actions *« dans le monde entier »*. En France, Karl Lagerfeld avait déjà tenté de faire censurer le film, mais il a été débouté. Il a toutefois l'intention *« d'attaquer de nouveau au mois de mai »*.

■ **MULTIMÉDIA : Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie**, a réaffirmé lors d'une conférence de presse donnée au Salon du livre, vendredi 17 mars, que l'industrie du multimédia – à laquelle le Salon consacre pour la première fois un espace de 1 500 mètres carrés – était *« une nouvelle chance pour le livre et l'édition »*. Selon le souhait de M. Toubon, le comité de pilotage chargé d'étudier l'impact des nouvelles technologies sur la diffusion de la culture devrait être transformé en un comité consultatif du multimédia, placé auprès du ministre de la culture.

■ **JAPON : le produit intérieur brut** a diminué de 0,9 % au quatrième trimestre 1994 par rapport au trimestre précédent. Il avait augmenté de 0,9 % au troisième trimestre. Sur l'ensemble de l'année, la progression du PIB n'est que de 0,6 %, inférieure aux prévisions de l'OCDE, qui tablait sur une croissance de 1 %.

■ **COUPE DE FRANCE : Marseille et Strasbourg se sont qualifiés**, vendredi 17 mars, pour les demi-finales de la Coupe de France de football. Marseille a battu Châteauroux (2-0). Strasbourg s'est imposé devant Bordeaux sur le même score, mais après la prolongation.